

Conseil provincial

Palais provincial
Place Saint-Lambert, 18A
4000 LIEGE
N° d'entreprise : 0207.725.104

PROCES VERBAL DE LA REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

M. Claude KLENKENBERG, Président, ouvre la séance à 15h20.

Mmes Myriam ABAD-PERICK et Isabelle FRESON siègent au Bureau en qualité de Secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Directrice générale provinciale assistent à la séance.

Il est constaté par la liste de présence que 53 membres assistent à la séance.

Présents :

Mme Myriam ABAD-PERICK (PS), Mme Isabelle ALBERT (PS), M. Marcel BERGEN (PTB+), M. Alfred BREUWER (MR), Mme Muriel BRODURE-WILLAIN (PS), M. Léon CAMPSTEIN (PS), Mme Silvana CAROTA (ECOLO), M. Jean-François CLOSE-LECOCQ (ECOLO), M. Matthieu CONTENT (ECOLO), M. Fabian CULOT (MR), M. Alain DEFAYS (CDH), M. André DENIS (MR), Mme Valérie DERSELLE (PS), M. Dominique DRION (CDH), M. Pierre ERLER (CDH), M. Miguel FERNANDEZ (PS), Mme Katty FIRQUET (MR), M. Daniel FRANZEN (CDH), Mme Isabelle FRESON (MR), M. Gérard GEORGES (PS), M. André GERARD (ECOLO), M. Christian GILBERT (MR), M. André GILLES (PS), M. Jean-Marie GILLON (ECOLO), M. Marc HODY (ECOLO), Mme Evelyn JADIN (MR), M. Jean-Claude JADOT (MR), Mme Valérie JADOT (PS), M. Claude KLENKENBERG (PS), Mme Denise LAURENT (PS), M. Luc LEJEUNE (CDH), M. Eric LOMBA (PS), Mme Sandrine MAQUINAY (ECOLO), Mme Alexandra MATHELOT-COLETTE (MR), M. Jean MATHY (PS), Mme Jennifer MAUS (MR), M. Julien MESTREZ (PS), M. Robert MEUREAU (PS), M. Jean-Claude MEURENS (MR), Mme Josette MICHAUX (PS), M. Alfred MOCKEL (ECOLO), Mme Marie MONVILLE (CDH), Mme Marie-Noëlle MOTTARD (MR), Mme Sabine NANDRIN (MR), M. Jean-Luc NIX (MR), M. Georges PIRE (MR), Mme Vinciane PIRMOLIN (CDH), M. Rafik RAASSA (PTB+), M. Roger SOBRY (MR), Mme Vinciane SOHET (PS), M. José SPITS (CDH), M. André STEIN (MR) et M. Marc YERNA (PS).

Excusés :

M. Paul-Emile MOTTARD (PS), M. Alfred OSSEMANN (PS) et M. Jean-Marie VALKENERS (PS).

1. ORDRE DU JOUR ACTUALISE

Séance publique.

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014.

Ordre du jour des questions d'actualité

- Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'absence de local pour le club de basket EP Verviers.
(Document 13-14/A18)
- 2. Subventions en matière d'Enseignement et Formation, de Grands Événements et Communication – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.
(Document 13-14/166) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)
- 3. Subventions en matière de Santé et Environnement, de Travaux et de Relations extérieures – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.
(Document 13-14/167) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)
- 4. Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles - Régionale de Liège » dans le cadre de la Fête de la Musique.
(Document 13-14/168) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 5. Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Artéco 3.0 ».
(Document 13-14/169) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 6. Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Théâtre Universitaire Royal de Liège ».
(Document 13-14/170) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 7. Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».
(Document 13-14/171) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 8. Octroi de subventions en matière de Jeunesse - Demandes de soutien des asbl « CLAP » et « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy ».
(Document 13-14/172) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 9. Octroi de subventions en matière de Fonds Structurels Européens – Demande de soutien de la Fondation « BIOMÉDICA ».
(Document 13-14/173) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 10. Subventions en matière de Culture et de Tourisme – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.
(Document 13-14/174) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
- 11. Subventions en matière Sociale – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.
(Document 13-14/175) - 4^{ème} Commission (Affaires sociales – Intercommunales – Centres régionaux d'intégration)
- 12. Budget provincial 2014 – 2^{ème} série de modifications budgétaires.

(Document 13-14/176) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l’Administration – Sports - Agriculture)

13. Budget provincial 2014 – Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 2^{ème} série.

(Document 13-14/177) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l’Administration – Sports - Agriculture)

14. Subventions en matière de Sports et d’Agriculture – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Document 13-14/178) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l’Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 1.

Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l’Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour – C.L.E.P.L. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Document 13-14/179) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)

Point complémentaire n° 2.

Modification du statut organique du Centre Provincial de Formation des Agents des Services Publics d’Incendie appelé « Ecole du Feu » rattaché à l’Institut Provincial de Formation des Agents des Services d’Urgence et de Sécurité.

(Document 13-14/180) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)

Point complémentaire n° 3.

Rapport d’évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l’ASBL « Centre Verviétois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S. » asbl - Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Document 13-14/181) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)

Point complémentaire n° 4.

Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Travaux d’aménagement de l’immeuble sis boulevard de la Sauvenière, 77 à Liège pour y installer la Direction générale du Département Infrastructures et pour la Cellule Supracommunalité.

(Document 13-14/182) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)

Point complémentaire n° 5.

Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy – Rénovation du hall de sports et aménagement de vestiaires.

(Document 13-14/183) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)

Point complémentaire n° 6.

Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Eclecta ».

(Document 13-14/184) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)

Point complémentaire n° 7.

Octroi de subventions en matière de Culture - Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles - Régionale de Liège » dans le cadre de la 5^{ème} édition de « Ram Dam en Fanfares ».

(Document 13-14/185) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)

Point complémentaire n° 8.

Octroi de subventions en matière de Culture - Demandes de soutien de l'asbl « Zeron Tropa » et autres (6 bénéficiaires).

(Document 13-14/186) - 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)

Point complémentaire n° 9.

Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de trois minibus « 22+1 » pour les besoins de l'Ecole polytechnique de Verviers, l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye et l'Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence.

(Document 13-14/187) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 10.

Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de matériel d'esthétique, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), du plan d'équipement didactique 2014 et de l'encadrement différencié, pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Document 13-14/188) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 11.

Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture de matériel de mécanique automobile, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013) pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Document 13-14/189) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 12.

Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), de matériel de cuisine pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Document 13-14/190) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 13.

Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture de matériel de soudage dans le cadre de l'équipement didactique et de la modernisation des équipements pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Document 13-14/191) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 14.

Octroi de subventions en matière d'agriculture – Demande de soutien de la Ville de Waremme.

(Document 13-14/192) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

Point complémentaire n° 15.

ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014 - Modifications statutaires + Réduction de capital.

(Document 13-14/193) - 4^{ème} Commission (Affaires sociales – Intercommunales – Centres régionaux d'intégration)

15. Rapport d'activités 2013 concernant « L'Enseignement ».

(Document 13-14/RA/07) – 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)

16. Rapport d'activités 2013 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

(Document 13-14/RA/08) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)
17. Rapport d'activités 2013 concernant « Les Grands Événements ».

(Document 13-14/RA/13) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)
18. Rapport d'activités 2013 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ». (non inclus les Relations extérieures)

(Document 13-14/RA/14) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)
19. Rapport d'activités 2013 concernant « La Supracommunalité ».

(Document 13-14/RA/19) - 1^{ère} Commission (Enseignement et Formation – Supracommunalité – Grands Événements et Communication)
20. Rapport d'activités 2013 concernant les « Infrastructures et Environnement ».

(Document 13-14/RA/09) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)
21. Rapport d'activités 2013 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

(Document 13-14/RA/10) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)
22. Rapport d'activités 2013 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ». (non inclus la Communication et le Protocole)

(Document 13-14/RA/14) - 2^{ème} Commission (Santé et Environnement – Travaux – Relations extérieures)
23. Rapport d'activités 2013 concernant « La Culture ».

(Document 13-14/RA/02) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
24. Rapport d'activités 2013 concernant « La Jeunesse ».

(Document 13-14/RA/04) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
25. Rapport d'activités 2013 concernant « Le Logement ».

(Document 13-14/RA/06) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
26. Rapport d'activités 2013 concernant « Le Tourisme ».

(Document 13-14/RA/12) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
27. Rapport d'activités 2013 concernant la « Cellule Fonds Européens ».

(Document 13-14/RA/16) – 3^{ème} Commission (Culture – Tourisme – Fonds structurels européens)
28. Rapport d'activités 2013 concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Études ».

(Document 13-14/RA/05) - 4^{ème} Commission (Affaires sociales – Intercommunales – Centres régionaux d'intégration)
29. Rapport d'activités 2013 concernant « L'Agriculture ».

(Document 13-14/RA/01) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)

30. Rapport d'activités 2013 concernant « L'Éducation physique et les Sports ».
(Document 13-14/RA/03) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)
31. Rapport d'activités 2013 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».
(Document 13-14/RA/11) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)
32. Rapport d'activités 2013 concernant le « Service de Gestion des Ressources humaines ».
(Document 13-14/RA/15) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)
33. Rapport d'activités 2013 concernant « Les Sanctions administratives communales ».
(Document 13-14/RA/17) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)
34. Rapport d'activités 2013 concernant la « Cellule Management et Organisation ».
(Document 13-14/RA/18) - 5^{ème} Commission (Budget – Finances et Optimisation de l'Administration – Sports - Agriculture)
35. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2014.

2. LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014.

3. COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

Monsieur le Président informe l'Assemblée que se trouvent sur les bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

En ce qui concerne l'organisation des travaux de la session, il rappelle :

- que la 4^{ème} Commission se réunira le jeudi 27 mars, avant la séance du Conseil, pour l'examen d'un point complémentaire à savoir : « ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014 - Modifications statutaires + Réduction de capital » (document 13-14/193).
- que les membres de l'Assemblée ne peuvent intervenir, sur simple inscription auprès du Président, que le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit le lundi 24 mars.

Le planning de nos travaux se présente comme suit :

- Le lundi 24 mars :
 - Examen des dossiers traditionnels.
 - Ouverture de la discussion sur l'ensemble des rapports d'activités.
 - Premières réponses éventuelles du Collège provincial.
- Le mardi 25 mars : réunion des Commissions du Conseil provincial à 15 heures au siège de TECTEO
- Le mercredi 26 mars : séance consacrée uniquement à un débat sur la Supracommunalité et le soutien aux communes.
- Le jeudi 27 mars : réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités ouverts le lundi 24 mars.

4. QUESTIONS D'ACTUALITE

QUESTION D'ACTUALITÉ D'UN MEMBRE DU CONSEIL PROVINCIAL RELATIVE À L'ABSENCE DE LOCAL POUR LE CLUB DE BASKET EP VERVIERS (DOCUMENT 13-14/A18).

M. José SPITS, Conseiller provincial développe sa question à la tribune.

M. le Député provincial-Président André GILLES intervient à la tribune pour la réponse du Collège.

5. DISCUSSIONS ET/OU VOTES DES RAPPORTS SOUMIS A LA DELIBERATION DU CONSEIL PROVINCIAL

SUBVENTIONS EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION, DE GRANDS ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION – PRISE DE CONNAISSANCE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL PROVINCIAL PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (DOCUMENT 13-14/166).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1^{ère} Commission invite dès lors le Conseil à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu sa résolution du 4 juillet 2013 délégrant au Collège provincial la compétence d'octroyer, en toutes matières et sans limite de montant, pendant la durée de la présente législature, des subventions dans les 3 cas suivants :

- lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- lorsqu'il s'agit de subventions en nature ;
- lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Attendu que ledit Décret stipule que le Collège provincial est chargé de lui faire rapport sur les subventions qu'il a octroyées en vertu de cette délégrant ;

Considérant qu'aucune subvention motivée par l'urgence n'a été octroyée en matière de d'Enseignement et Formation, de Grands Evènements et Communication ;

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux n°1, n°2 et n°3 figurant en annexe à la présente résolution, mentionnant les subventions en matière d'Enseignement et Formation, de Grands Evènements et Communication :

- figurant nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle et
- en nature

octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS
INSCRITES NOMINATIVEMENT AU BUDGET
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

N° GED	Bénéficiaire	Manifestation	Montant de la subvention inscrite au budget	Date du Collège	Division compétente	Commission
2013-10413	Conseil des Etudiants de la HEPL	Subside de fonctionnement (2ème et 3ème tranche)	42945,92	29/08/2013	112	1ère
2013-11919	Asbl Conseil des Etudiants de la HEPL	Subside de fonctionnement (4ème tranche)	21472,96	24/10/2013	112	1ère
2013-13328	GRE	Liège Métropole ³	250000,00	7/11/2013	112	1ère
2013-12757	asbl RTC Télé Liège / asbl Télévesdre	Réalisation d'un journal sportif	124.000,00 €	12/12/2013	112	1ère
2013-15247	asbl Le Grand Liège	Promotion de la Ville de Liège et de l'ensemble du Pays de Liège	2.500,00 €	19/12/2013	112	1ère
2013-15322	Coordination provinciale des Conférences d'arrondissements des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège		540.000,00 €	19/12/2013	112	1ère

SUBVENTIONS EN NATURE : OCCUPATIONS DE LOCAUX - PERIODE DU 1ER JUIN AU 31 DECEMBRE 2013

GED initial	GED global	Etablissement	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Valorisation de la subvention en nature				Montant à payer (non exonéré)					Date du Collège	Documents comptables	Date de fin d'occupation	Date ultime de renvoi attestation	Recu attestation	Commission	Remarques	
						Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Total	Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Montant internet ou	Total								
2013-06401	2013-09909 2014-01301	IPES de Hesbaye	L'Atel'ye	Cours de théâtre	Mise à disposition de locaux	1.190,40 €	1.785,60 €	1.155,00 €	4.131,00 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE				Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	The Bridge	Répétitions de musique	Mise à disposition de locaux	5.803,20 €	8.704,80 €	4.320,00 €	18.828,00 €					0,00 €	29/08/2013	11/09/2013	31/08/2014	29/11/2014			Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	Académie Karaté Leponce	Entraînements de karaté	Mise à disposition de locaux	2.288,00 €		4.800,00 €	7.088,00 €					0,00 €	29/08/2013	18/09/2013	31/08/2014	29/11/2014			Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	Royal Club de Gymnastique "La Salamandre"	Gymnastique	Mise à disposition de locaux	2.270,40 €		5.760,00 €	8.030,40 €					0,00 €	29/08/2013		31/08/2014	29/11/2014			Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	VB Neupré Volley Ball ASBL	Entraînements et matchs de volley	Mise à disposition de locaux	1.262,80 €		3.360,00 €	4.622,80 €					0,00 €	29/08/2013	29/01/2014	14/05/2014	12/08/2014	29/01/2014		Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	New Seraing Province Volley Ball	Entraînements et matchs de volley	Mise à disposition de locaux	2.024,00 €		4.800,00 €	6.824,00 €					0,00 €	29/08/2013	20/09/2013	30/06/2014	28/09/2014	20/09/2013		Gilles	
2013-06864	2013-09909	EP de Verviers - Internat	Basket Club EPV	Entraînements et matchs de basket	Mise à disposition de locaux	15.488,00 €		29.040,00 €	44.528,00 €					0,00 €	29/08/2013	13/11/2013	30/06/2014	28/09/2014			Gilles	
2013-08060	2013-09909	EP de Seraing	La Royale Serésienne ASBL	Cours de gymnastique, de karaté et de danse	Mise à disposition de locaux	3.011,80 €			3.011,80 €					0,00 €	29/08/2013	25/10/2013	31/08/2014	29/11/2014			Gilles	
2013-07335	2013-09909	EP de Huy	Boxing Club de Huy	Cours et entraînements de Kick Boxing, de K1 et de Tai Boxing	Mise à disposition de locaux	993,30 €		2.047,50 €	3.040,80 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014			Gilles	
2013-07559	2013-09909	IPES de Verviers	Karaté Club Assalam ASBL	Cours de karaté	Mise à disposition de locaux	1.716,00 €		2.925,00 €	4.641,00 €					0,00 €	29/08/2013	20/11/2013	31/08/2014	29/11/2014	20/11/2013		Gilles	
2013-06948	2013-09909	EP de Seraing	SERAC ASBL	Entraînements et initiation à l'escalade	Mise à disposition de locaux	1.694,00 €		3.450,00 €	5.144,00 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014			Gilles	
2013-06708	2013-09909	Athénée provincial de Fiémalle "Guy Lang"	Aeroteam Club (Association de fait)	Cours collectifs de sport	Mise à disposition de locaux	1.529,00 €		3.120,00 €	4.649,00 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014	1/10/2013		Gilles	
2013-06776	2013-09909 2014-01270	IPES de Hesbaye	Club de Yoga		Mise à disposition de locaux	2.802,80 €		330,00 €	3.132,80 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE				Gilles	
2013-06807	2013-09909	IPES de Hesbaye	ES Crisnée - Club de ping pong	Entraînements et matchs de ping-pong	Mise à disposition de locaux	1.465,20 €		4.035,00 €	5.500,20 €					0,00 €	29/08/2013		28/05/2014	26/08/2014			Gilles	
2013-06795	2013-09909	IPES de Hesbaye	Club "Tennis de Table"	Entraînements et matchs de tennis de table	Mise à disposition de locaux	1.636,80 €		3.645,00 €	5.281,80 €					0,00 €	29/08/2013		30/05/2014	28/08/2014			Gilles	
2013-06701	2013-09909 2014-01714	IPES de Hesbaye	Club de Zumba	Cours de Zumba	Mise à disposition de locaux	315,70 €		630,00 €	945,70 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE				Gilles	
2013-06975	2013-09909 2014-01286	IPES de Hesbaye	Le Pharos ASBL	Entraînements de mini-foot	Mise à disposition de locaux	1.188,00 €		2.700,00 €	3.888,00 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE		26/09/2013		Gilles	
2013-05717	2013-09909	Bateau Province de Liège I et II	Conseil Communal des Enfants de Stockay Saint-Georges		Mise à disposition de locaux	75,00 €			75,00 €					0,00 €	29/08/2013	Pas d'application	22/05/2013	Pas d'application			Gilles	
2013-05916	2013-09909	HEPL - Campus 2000	IILE	Epreuves écrites et tests psychotechniques	Mise à disposition de locaux	37,20 €		55,80 €	93,00 €					0,00 €	29/08/2013	18/09/2013	22/06/2013	20/09/2013	18/09/2013		Gilles	
2013-05663	2013-09909	IPEA La Reid - Internat	Domaine de Bézinne ASBL et Centre Régional d'Initiation à l'Environnement	Formation "Natura 2000"	Mise à disposition de locaux	558,00 €			558,00 €					0,00 €	29/08/2013		5/07/2013	3/10/2013	3/02/2014		Gilles	
2013-06435	2013-09909	IPES de Hesbaye	Maison de la Croix Rouge de Waremme	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €		167,40 €	223,20 €					0,00 €	29/08/2013		14/09/2013	13/12/2013	22/01/2014		Gilles	
2013-06415	2013-09909	IPES de Hesbaye	L'Atel'ye	Atelier de breakdance	Mise à disposition de locaux	308,00 €		660,00 €	968,00 €					0,00 €	29/08/2013	22/01/2014	26/06/2014	24/09/2014			Gilles	
2013-05707	2013-09909	IPEA La Reid	Foire Médiévale de Franchimont ASBL	Cuisine pour la Franche-foire	Mise à disposition de locaux	186,00 €		279,00 €	465,00 €					0,00 €	29/08/2013		15/08/2013	13/11/2013			Gilles	
2013-06332	2013-09909	HEPL - Campus 2000	SWDE		Mise à disposition de locaux	37,20 €		55,80 €	93,00 €					0,00 €	29/08/2013	Pas d'application	25/05/2013	Pas d'application			Gilles	
2013-06579	2013-09909	HEPL - Site du Parc des Marêts à Seraing	Grand Festival du Cirque	Festival du cirque	Mise à disposition de locaux	297,60 €		446,40 €	744,00 €					0,00 €	29/08/2013		10/06/2013	8/09/2013	30/01/2014		Gilles	
2013-06537	2013-09909	EP de Verviers - Internat	Mouvement Personne d'Abord ASBL	Assemblée générale	Mise à disposition de locaux	37,20 €		55,80 €	93,00 €				25,00 €	25,00 €	29/08/2013	29/01/2014	15/06/2013	13/09/2013	24/01/2014		Gilles	
2013-06566	2013-09909	IPES de Huy	Rotary District 1630	Réunion d'information	Mise à disposition de locaux	37,20 €		55,80 €	93,00 €					0,00 €	29/08/2013	3/02/2014	31/08/2013	29/11/2013	9/10/2013		Gilles	
2013-06569	2013-09909	IPES de Huy	L'Envol Club de gymnastique	Spectacle de gymnastique	Mise à disposition de locaux	55,80 €			55,80 €	18,60 €				18,60 €	29/08/2013		14/09/2013	13/12/2013			Gilles	
2013-06575	2013-09909	IPES de Huy	Conservatoire de Huy	Concert classique	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	225,00 €	318,00 €					0,00 €	29/08/2013	14/10/2013	9/11/2013	7/02/2014	22/11/2013		Gilles	
2013-06532	2013-09909	IPES de Seraing	Ligue Francophone de Badminton ASBL	Entraînements de badminton	Mise à disposition de locaux	176,00 €		540,00 €	716,00 €					0,00 €	29/08/2013	21/01/2014	15/03/2014	13/06/2014	21/04/2014		Gilles	
2013-06532	2013-09909 2014-00961	IPES de Seraing	Intercorporation Liégeoise ASBL	Entraînements de basket	Mise à disposition de locaux	299,20 €		960,00 €	1.259,20 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE				Gilles	
2013-06874	2013-09909	EP de Verviers - Internat	Basket Club EPV	Tournoi et entraînements de basket	Mise à disposition de locaux	1.997,60 €			1.997,60 €					0,00 €	29/08/2013		31/08/2013	29/11/2013	9/10/2013		Gilles	
2013-06708	2013-09909	Athénée provincial de Fiémalle "Guy Lang"	Alliance Fiémalle Basket	Cours collectifs de basket	Mise à disposition de locaux	946,00 €		780,00 €	1.726,00 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014			Gilles	
2013-06708	2013-09909	Athénée provincial de Fiémalle "Guy Lang"	Wadokamigaito ASBL	Cours collectifs de karaté	Mise à disposition de locaux	426,80 €		877,50 €	1.304,30 €					0,00 €	29/08/2013	30/01/2014	30/06/2014	28/09/2014	30/01/2014		Gilles	
2013-06708	2013-09909	Athénée provincial de Fiémalle "Guy Lang"	Association Belge de Tai Chi Chuan ASBL	Cours collectifs de Tai Chi Chuan	Mise à disposition de locaux	567,60 €		1.170,00 €	1.737,60 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014			Gilles	
2013-06708	2013-09909	Athénée provincial de Fiémalle "Guy Lang"	Seif Defense Dojo Bunkai (Association de fait)	Cours collectifs de karaté	Mise à disposition de locaux	567,60 €		1.170,00 €	1.737,60 €					0,00 €	29/08/2013	25/09/2013	30/06/2014	28/09/2014	1/10/2013		Gilles	
2013-06782	2013-09909	IPES de Hesbaye	La Jeunesse Sportive de Kexhe	Entraînements de football	Mise à disposition de locaux	112,20 €		382,50 €	494,70 €					0,00 €	29/08/2013	27/01/2014	26/03/2014	24/06/2014			Gilles	
2013-06749	2013-09909	IPES de Hesbaye	Club de Kick Boxing	Entraînements de Kick Boxing	Mise à disposition de locaux			3.120,00 €	3.120,00 €	269,28 €				269,28 €	29/08/2013	2/10/2013	24/06/2014	22/09/2014	2/10/2013		Gilles	
2013-06819	2013-09909 2014-01284	IPES de Hesbaye	Sports Chez Nous ASBL	Stages multisports	Mise à disposition de locaux	176,00 €			176,00 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE		19/09/2013		Gilles	
2013-06693	2013-09909 2014-01302	IPES de Hesbaye	Atelier de bricolage		Mise à disposition de locaux	2.604,00 €	3.906,00 €	1.128,75 €	7.638,75 €					0,00 €	29/08/2013	ANNULE	ANNULE				Gilles	

						Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Total	Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Indemnité internat ou museums	Total						
2013-06710	2013-09909	IPES de Hesbaye	Club de gymnastique	Cours de gymnastique	Mise à disposition de locaux	360,80 €		780,00 €	1.140,80 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-06929	2013-09909	HEPL - Catégorie Pédagogique - Site Beekman	EPS 2000 ASBL	Cours de gymnastique	Mise à disposition de locaux	624,80 €		1.560,00 €	2.184,80 €					0,00 €	29/08/2013	23/01/2014	15/06/2014	13/09/2014	24/10/2013	Gilles
2013-06652	2013-09909	IPEA La Reid	RBC4A Aymaille Club de Basket	Stages de basket	Mise à disposition de locaux	192,50 €			192,50 €					0,00 €	29/08/2013		30/08/2013	28/11/2013	30/10/2013	Gilles
2013-06645	2013-09909	IPEA La Reid	Conn Selmer Academy ASBL	Activités extrascolaires	Mise à disposition de locaux	260,40 €	390,60 €		651,00 €					0,00 €	29/08/2013		25/08/2013	23/11/2013		Gilles
2013-07166	2013-09909	Antenne provinciale d'Informations - Site de Waremme	Volley Club de Waremme	Beach Volley 2013	Mise à disposition de locaux	446,40 €	669,60 €		1.116,00 €					0,00 €	29/08/2013		30/06/2013	28/09/2013	29/01/2014	Gilles
2013-07396	2013-09909	HEPL - Campus 2000	Les Jeunes Entreprises ASBL		Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	29/08/2013	Pas d'application	8/05/2013	Pas d'application		Gilles
2013-07025	2013-09909	IPES Paramédical de Huy	Le Vestiaire Libéral de Huy ASBL	Remise de bourses	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	29/08/2013	3/10/2013	26/06/2013	24/09/2013	3/10/2013	Gilles
2013-06703	2013-09909	IPES de Hesbaye	Commune de Crisnée	Accueil extrascolaire	Mise à disposition de locaux	1.376,40 €	2.064,60 €	2.640,00 €	6.081,00 €					0,00 €	29/08/2013	5/02/2014	25/06/2014	23/09/2014		Gilles
2013-07876	2013-10898	IPES de Herstal	Ashley et Wesley ASBL	Entraînements et matchs de basket	Mise à disposition de locaux	1.049,40 €		1.845,00 €	2.894,40 €					0,00 €	19/09/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-08791	2013-10898	EP de Huy	Les Jeunes de Huccorgne	Entraînements sportifs et multisports	Mise à disposition de locaux	1.036,20 €		3.532,50 €	4.568,70 €					0,00 €	19/09/2013	10/12/2013	26/06/2014	24/09/2014		Gilles
2013-08807	2013-10898	EP de Huy	RE Amay	Cours et entraînements de football	Mise à disposition de locaux	1.260,60 €		4.297,50 €	5.558,10 €					0,00 €	19/09/2013		28/03/2014	26/06/2014		Gilles
2013-08965	2013-10898	IPES de Hesbaye	CSM ASBL	Stages multisports	Mise à disposition de locaux	2.807,20 €		1.485,00 €	4.292,20 €					0,00 €	19/09/2013		22/08/2014	20/11/2014		Gilles
2013-08391	2013-10898	IPEA La Reid	Cercle Equestre de Spa ASBL	Logement des élèves participant à l'Euro Pony 2013	Mise à disposition de locaux	186,00 €		279,00 €	465,00 €					0,00 €	19/09/2013	30/01/2014	6/08/2013	4/11/2013	30/01/2014	Gilles
2013-07095	2013-10898	IPES Paramédical de Huy	Motor Club de Huy ASBL	Réception VIP Rallye du Condroz	Mise à disposition de locaux	167,40 €		720,00 €	887,40 €	55,80 €				55,80 €	19/09/2013	22/01/2014	3/11/2013	1/02/2014	18/11/2013	Gilles
-	2013-10898	Maison Provinciale du Canton de Hannut	Cercle Horticole de Hannut	Conférences	Mise à disposition de locaux	372,00 €	558,00 €	315,00 €	1.245,00 €					0,00 €	19/09/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-08583	2013-10898	EP de Verviers - Internat	Ca Danse - Ecole de danse	Chants, danses et rythmes du Sénégal	Mise à disposition de locaux	74,40 €	111,60 €		186,00 €					0,00 €	19/09/2013	30/01/2014	15/09/2013	14/12/2013	6/10/2013	Gilles
2013-08871	2013-10898	Athénée provincial de Fiméalle "Guy Lang"	Attraction (Association de fait)	Cours collectifs de step, aérobic et adbo-fessiers	Mise à disposition de locaux	765,60 €		1.560,00 €	2.325,60 €					0,00 €	19/09/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-08968	2013-10898	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	ALTEO Waremme (Association de fait)	Dîner annuel	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	19/09/2013	21/01/2013	27/10/2013	25/01/2014	2/10/2013	Gilles
2013-08964	2013-10898	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Les Amis de l'IPES de Hesbaye ASBL	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	90,00 €	313,20 €					0,00 €	19/09/2013		4/10/2013	2/01/2014		Gilles
2013-08958	2013-10898	IPES de Hesbaye - Site de Crisnée	Ecole La Buissonnière	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	19/09/2013		22/11/2013	20/02/2014	29/01/2014	Gilles
2013-10222	2013-10898	IPES de Verviers	Intelligent Life SPRL "Yoga Yoga"	Cours de yoga	Mise à disposition de locaux			0,00 €		35,20 €				35,20 €	19/09/2013		19/09/2013	18/12/2013		Gilles
2013-10406	2013-10898	Athénée provincial de Fiméalle "Guy Lang"	Amicale des Pompiers de Fiméalle	Mini-foot	Mise à disposition de locaux	283,80 €		585,00 €	868,80 €					0,00 €	19/09/2013	21/01/2014	30/06/2014	28/09/2014	2/10/2013	Gilles
2013-10400	2013-11232	EP de Seraing	Cercle Sportif du Sart Tilman ASBL	Entraînements hivernaux	Mise à disposition de locaux	473,00 €		1.612,50 €	2.085,50 €					0,00 €	7/11/2013	12/11/2013	31/03/2014	29/06/2014	12/11/2013	Gilles
2013-10454	2013-11232	EP de Verviers	PAC Verviers ASBL	Souper - Karaoké	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	105,00 €	328,20 €					0,00 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-10615	2013-11232	IPES de Huy	Fifty One Club de Huy	Spectacle	Mise à disposition de locaux		55,80 €	300,00 €	355,80 €	37,20 €				37,20 €	7/11/2013	3/02/2014	13/10/2013	11/01/2014	3/12/2013	Gilles
2013-10621	2013-11232	IPES de Huy	Motor Club de Huy ASBL	Réception VIP Rallye du Condroz	Mise à disposition de locaux		223,20 €	840,00 €	1.063,20 €	74,40 €				74,40 €	7/11/2013	22/01/2014	3/11/2013	1/02/2014	18/11/2013	Gilles
2013-10618	2013-11232	IPES de Huy	Ville de Huy	Projection cinématographique	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	120,00 €	213,00 €					0,00 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-10434	2013-11232	EP de Verviers	PAC Verviers ASBL	Débat-conférence	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	60,00 €	153,00 €					0,00 €	7/11/2013	30/01/2014	12/10/2013	10/01/2014	3/12/2013	Gilles
2013-10449	2013-11232	EP de Seraing	Football Amateur ASBL	Banquet annuel des arbitres	Mise à disposition de locaux	111,60 €	334,80 €	450,00 €	896,40 €					0,00 €	7/11/2013	19/11/2013	15/11/2013	13/02/2014	18/11/2013	Gilles
2013-06509	2013-11232	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Lion's Club Waremme ASBL	Conférence	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	82,50 €	175,50 €					0,00 €	7/11/2013		8/11/2013	6/02/2014		Gilles
2013-06572	2013-11232	IPES de Huy	Rotary Club de Huy	Concert de piano	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	225,00 €	318,00 €					0,00 €	7/11/2013	4/12/2013	19/10/2013	17/01/2014		Gilles
2013-05878	2013-11232	EP de Seraing	Pharmasanté-Solidaris	Soirée blind test et dansante	Mise à disposition de locaux	55,80 €		225,00 €	280,80 €	37,20 €				37,20 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-10167	2013-11232	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Ensemble Instrumental Waremme ASBL	Concert et repas	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	255,00 €	478,20 €					0,00 €	7/11/2013	20/11/2013	23/11/2013	21/02/2014	4/12/2013	Gilles
2013-10787	2013-11232	HEPL - Campus 2000	Madame Alicia BORMS - Professeur	Aérobic	Mise à disposition de locaux	167,20 €		330,00 €	497,20 €					0,00 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-10631	2013-11232	HEPL Catégorie technique - Site de Seraing, Parc des Maréts	Centre Culturel de Seraing ASBL	Parade de rue	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	7/11/2013		5/10/2013	3/01/2014		Gilles
2013-10783	2013-11232	HEPL - Campus 2000	Rotary Club de Jemeppe	Spectacle dinatoire humoristique	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	600,00 €	823,20 €					0,00 €	7/11/2013		10/11/2013	8/02/2014	10/02/2014	Gilles
2013-10886	2013-11232	EP de Seraing	Association de fait Zumba Callenda Concept	Représentation de zumba-fitness	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-10612	2013-11232	IPES de Hesbaye	Concept Selfdefense ASBL	Cours de selfdefense	Mise à disposition de locaux	460,57 €	967,50 €		1.428,07 €					0,00 €	7/11/2013		30/06/2013	28/09/2013		Gilles
2013-10813	2013-11232	HEPL - Catégorie Technique - Seraing	La Royale Serésienne ASBL	Souper spectacle	Mise à disposition de locaux	55,80 €		210,00 €	265,80 €					0,00 €	7/11/2013	21/11/2013	30/11/2013	28/02/2014		Gilles
2013-11344	2013-11232	IPES de Seraing	AIPESS ASBL	Marche ADEPS	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	150,00 €	243,00 €					0,00 €	7/11/2013	20/11/2013	13/10/2013	11/01/2014	20/11/2013	Gilles
2013-10956	2013-11232	EP de Seraing	Basic Defense System ASBL	Cours de selfdefense	Mise à disposition de locaux	253,65 €		562,50 €	816,15 €					0,00 €	7/11/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-11211	2013-11232	Athénée Provincial de Fiméalle « Guy Lang »	centre sportif local de Fiméalle (Régie Communale Autonome)	Entraînements de mini-foot	Mise à disposition de locaux	329,30 €		1.110,00 €	1.439,30 €					0,00 €	7/11/2013	9/12/2013	31/03/2014	29/06/2014	9/12/2013	Gilles
2013-10830	2013-11232	HEPL - Catégorie Pédagogique - Site Beekman	Abada Capoeira Liège	Cours de capoeira	Mise à disposition de locaux	178,00 €		600,00 €	778,00 €					0,00 €	7/11/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles
2013-11403	2013-11232	EP de Verviers - Internat	Basket Club EPV	Entraînements et matchs de basket	Mise à disposition de locaux	111,60 €	167,40 €	300,00 €	579,00 €					0,00 €	7/11/2013	13/11/2013	3/11/2013	1/02/2014	20/11/2013	Gilles
2013-12109	2013-11232	IPES de Herstal	AIPESS ASBL	Exposition Festiv'Art	Mise à disposition de locaux				0,00 €					0,00 €	7/11/2013	oui	17/11/2013	15/02/2014		Gilles
2013-11285	2013-11232	HEPL - Site du Barbou	AFISO ASBL	Journée de formation	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	97,50 €	190,50 €					0,00 €	7/11/2013	ANNULE	ANNULE			Gilles
2013-11430	2013-11232	IPES de Seraing	Dojo Bunkai Association de fait	Cours de karaté et de selfdefense	Mise à disposition de locaux	867,75 €		1.950,00 €	2.817,75 €					0,00 €	7/11/2013		30/06/2014	28/09/2014		Gilles

						Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Total	Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Montant internet ou accessible	Total						
2013-12132	2013-13349	EP de Seraing	Fonds André GILLES ASBL	Souper	Mise à disposition de locaux	167,40 €		127,50 €	294,90 €	55,80 €				55,80 €	7/11/2013	oui	8/11/2013	6/02/2014		Gilles
2013-10182	2013-13349	IPES de Hesbaye - Site de Crisnée	Ecole La Buissonnière	Fancy-fair	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	7/11/2013	oui	26/04/2013	25/07/2013		Gilles
2013-11621	2013-13349	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Devoir de Solidarité ASBL	Représentation théâtrale	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	255,00 €	348,00 €					0,00 €	7/11/2013	oui	24/01/2014	24/04/2014	6/01/2014	Gilles
2013-11609	2013-13349	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Ecole de Judo de Waremme	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	7/11/2013	oui	15/12/2013	15/03/2014	19/12/2013	Gilles
2013-12125	2013-13349	IPES de Seraing	AIPESS ASBL	Brocante	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	180,00 €	273,00 €					0,00 €	7/11/2013	oui	10/11/2013	8/02/2014	26/11/2013	Gilles
2013-12109	2013-13349	IPES de Herstal	Amicale des Elèves de Herstal ASBL	Exposition de peintures et d'objets d'art	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	300,00 €	393,00 €					0,00 €	7/11/2013	oui	17/11/2013	15/02/2014		Gilles
2013-11895	2013-13349	HEPL - Site du Parc des Maréts à Seraing	Amicale des postiers de Seraing	Souper suivi d'une animation musicale	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	270,00 €	493,20 €					0,00 €	7/11/2013	oui	1/12/2013	1/03/2014		Gilles
2013-11604	2013-14185	IPES de Hesbaye	Cercle Royal Horticole de Waremme	Dîner annuel	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	28/11/2013	24/10/2013	8/12/2013	8/03/2014	24/12/2013	Gilles
2013-11814	2013-14185	EP de Seraing	Club de dans country Cotton Fields	Cours de danse country	Mise à disposition de locaux	587,40 €		1.170,00 €	1.757,40 €					0,00 €	28/11/2013	4/11/2013	31/12/2014	31/03/2015	16/12/2013	Gilles
2013-12500	2013-14185	IPES de Huy	Association des libres penseurs de Huy et sa région ASBL	Fête laïque	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	28/11/2013	28/10/2013	11/05/2014	9/08/2014		Gilles
2013-10433	2013-14185	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Ecole communale de Berloz	Spectacle de Saint-Nicolas	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	165,00 €	258,00 €					0,00 €	28/11/2013	5/11/2013	6/12/2013	6/03/2014	20/01/2014	Gilles
2013-12206	2013-14185	EP de Verviers - Internat	Maison de la Laïcité de Verviers ASBL	Repas de début d'année	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	360,00 €	583,20 €		50,00 €		50,00 €	100,00 €	28/11/2013	6/11/2013	19/01/2014	19/04/2014	3/02/2014	Gilles
2013-12248	2013-14185	EP de Verviers - Internat	Basket Club EPV	Souper suivi d'une soirée dansante	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	150,00 €	373,20 €		25,00 €		25,00 €	50,00 €	28/11/2013	5/11/2013	6/12/2013	6/03/2014		Gilles
2013-12479	2013-14185	IPEA La Reid	Multisports for fun ASBL	Stages multisports	Mise à disposition de locaux	280,35 €		420,00 €	700,35 €					0,00 €	28/11/2013	4/11/2013	11/04/2014	10/07/2014	17/12/2013	Gilles
2013-12497	2013-14185	IPES de Huy	Espace Sportif Section Tennis	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	28/11/2013	oui	15/03/2014	13/06/2014		Gilles
2013-13504	2013-14185	IPES de Herstal	Amicale des Elèves de Herstal ASBL	Collecte de sang	Mise à disposition de locaux	148,80 €	223,20 €	120,00 €	492,00 €					0,00 €	28/11/2013	oui	29/08/2014	27/11/2014		Gilles
	2013-14331 2013-15765	EP de Seraing	Prôner Seraing ASBL	Soirée festive	Mise à disposition de locaux			165,00 €	165,00 €					0,00 €	21/11/2013	Pas d'application	22/11/2013	20/02/2014	Pas d'application	Gilles
2013-12037	2013-14668	EP de Huy	Club d'aéromodélisme indoor	Initiation à la technique de vol et à la programmation	Mise à disposition de locaux	409,40 €		1.380,00 €	1.789,40 €					0,00 €	28/11/2013	5/11/2013	31/03/2014	29/06/2014		Gilles
2013-12285	2013-14668	IPES de Seraing	AIPESS ASBL	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	90,00 €	313,20 €					0,00 €	28/11/2013	oui	15/11/2013	13/02/2014	18/12/2013	Gilles
2013-14614	2013-14614	IPEA La Reid	Atomix Foot Salle La Reid (Association de fait)	Entraînements et tournois de foot	Mise à disposition de locaux	390,71 €		855,00 €	1.245,71 €					0,00 €	12/12/2013	oui	22/02/2014	23/05/2014	6/01/2014	Gilles
2013-12495	2013-14812	IPES de Huy	Ligue Alzheimer ASBL	Colloque annuel	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	5/12/2013	oui	24/04/2014	23/07/2014		Gilles
2013-10604	2013-14812	HEPL - Site du Barbou	Focus Fibromyalgie Belgique	Conférence	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	5/12/2013	oui	17/05/2014	15/08/2014		Gilles
2013-11404	2013-14812	EP de Verviers - Internat	Basket Club EPV	Entraînements et matchs de basket	Mise à disposition de locaux	356,00 €		1.200,00 €	1.556,00 €					0,00 €	5/12/2013	oui	5/01/2014	5/04/2014		Gilles
2013-10439	2013-14812	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Ecole communale de Bovenistier	Spectacle scolaire	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	60,00 €	153,00 €					0,00 €	5/12/2013	oui	30/03/2014	28/06/2014		Gilles
2013-12969	2013-14812	IPES de Verviers	Jogging Club Rouheid (association de fait)	Jogging	Mise à disposition de locaux	17,80 €		60,00 €	77,80 €					0,00 €	5/12/2013	oui	21/12/2013	21/03/2014		Gilles
2013-14062	2013-14812	IPES de Seraing	AIPESS ASBL	Souper	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	75,00 €	298,20 €					0,00 €	5/12/2013	oui	24/01/2014	24/04/2014		Gilles
2013-13215	2013-14812	Athénée provincial de Flémalle	Bonheur et bien-être pour tous ASBL	Soirée de réveillon	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	120,00 €	343,20 €					0,00 €	5/12/2013	oui	2/01/2014	2/04/2014	15/01/2014	Gilles
2013-12254	2013-14812	IPES Paramédical de Huy	Lions Huy Beaufort (association de fait)	Réception	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	22,50 €	115,50 €					0,00 €	5/12/2013	oui	22/02/2014	23/05/2014		Gilles
2013-12489	2013-14812	IPES de Huy	CSAPLG ASBL	Remise de prix	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	262,50 €	355,50 €	37,20 €				37,20 €	5/12/2013	oui	12/01/2014	12/04/2014		Gilles
2013-10453	2013-14812	EP de Seraing	Les Amis de l'EP de Seraing ASBL	Tournoi de belote	Mise à disposition de locaux	37,20 €	130,20 €	150,00 €	317,40 €					0,00 €	5/12/2013	oui	13/06/2014	11/09/2014		Gilles
2013-08950	2013-15093	EP de Seraing	Jemeppe Modelism (Association de fait)	Exposition de modélisme	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	12/12/2013	oui	9/06/2014	7/09/2014		Gilles
2013-14113	2013-15093	IPES de Huy	Les Jardins de la Danse	Répétitions et spectacle de danse	Mise à disposition de locaux	167,40 €			167,40 €	55,80 €				55,80 €	12/12/2013	oui	4/05/2014	2/08/2014		Gilles
2013-14116	2013-15093	IPES de Huy	Comité d'action laïque ASBL	Fête de la jeunesse laïque	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €		93,00 €					0,00 €	12/12/2013	oui	26/04/2014	25/07/2014		Gilles
2013-14107	2013-15093	IPES de Huy	ACH ASBL	Conférence	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	270,00 €	363,00 €					0,00 €	12/12/2013	oui	9/02/2014	10/05/2014	16/01/2014	Gilles
2013-14105	2013-15093	IPES de Huy	Ville de Huy	Fête du personnel	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	150,00 €	373,20 €					0,00 €	12/12/2013	oui	17/01/2014	17/04/2014	5/02/2014	Gilles
2013-14194	2013-15093	IPES de Hesbaye - Site de Crisnée	Association des parents de la Buissonnière ASBL	Animation "carnaval"	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	142,50 €	235,50 €					0,00 €	12/12/2013	oui	23/04/2014	22/07/2014		Gilles
2013-13765	2013-15093	HEPL - Site du Barbou	Association belge de posturologie	Conférence	Mise à disposition de locaux	37,20 €	55,80 €	45,00 €	138,00 €					0,00 €	12/12/2013	oui	5/12/2013	5/03/2014	10/01/2013	Gilles
2013-14175	2013-15093	IPES de Huy	Sollières Sport ASBL	Entraînements de football	Mise à disposition de locaux	453,90 €		1.530,00 €	1.983,90 €					0,00 €	12/12/2013	oui	28/02/2014	29/05/2014	19/12/2013	Gilles
	2013-15497	IPES de Huy	Les Amis de l'IPES de Huy ASBL	Répétitions et spectacle	Mise à disposition de locaux	74,40 €	111,60 €		186,00 €					0,00 €	19/12/2013	oui	5/04/2014	4/07/2014		Gilles
	2013-15497	IPES de Hesbaye - Site de Waremme	Société colombophile "l'Epervier"	Souper et jeux de société	Mise à disposition de locaux	55,80 €	167,40 €	210,00 €	433,20 €					0,00 €	19/12/2013	oui	25/01/2014	25/04/2014		Gilles

NB : Les lignes surlignées représentent les subventions octroyées dont la manifestation a été annulée

SUBVENTIONS EN NATURE : Autres (Mise à disposition de personnel, de chapiteaux, de véhicules, de matériel, exonérations diverses (travaux d'imprimerie,etc.)...)

**OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

N° GED	Date du Collège	Traité par	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Exonération	Coût bénéficiaire	Montant total de la subvention	Com.
2013-12380	16/10/2013	111	Asbl "La Tour d'Air"	Ouverture du Centre d'interprétation touristique de Bonnelles, le 11 novembre 2013	Impression de documents, prise en charge de la réception inaugurale par le Service du Protocole, mise à disposition de 6 huissiers, expédition de 200 invitations par les services du Palais provincial, l'envoi d'e-mail d'invitation à la presse par le SPC, la sonorisation assurée par le SPJ et la décoration florale des lieux par la Régie du SPB	€ 3.419,38	€ 0,00	€ 3.419,38	1ère
2013-08916	7/11/2013	112	Asbl Asep	Fonctionnement	Transport de matériel relatif aux activités 2013/2014 + mise à disposition des cars provinciaux	€ 3.550,00	€ 0,00	€ 3.550,00	1ère

SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET ENVIRONNEMENT, DE TRAVAUX ET DE RELATIONS EXTÉRIEURES – PRISE DE CONNAISSANCE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL PROVINCIAL PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (DOCUMENT 13-14/167).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu sa résolution du 4 juillet 2013 délégrant au Collège provincial la compétence d'octroyer, en toutes matières et sans limite de montant, pendant la durée de la présente législature, des subventions dans les 3 cas suivants :

- lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- lorsqu'il s'agit de subventions en nature ;
- lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Attendu que ledit Décret stipule que le Collège provincial est chargé de lui faire rapport sur les subventions qu'il a octroyées en vertu de cette délégrantion ;

Considérant qu'aucune subvention motivée par l'urgence n'a été octroyée en matière de Santé et Environnement, de Travaux et de Relations extérieures ;

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux n°1, n°2 et n°3 figurant en annexe à la présente résolution, mentionnant les subventions en matière de Santé et Environnement, de Travaux et de Relations extérieures :

- figurant nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle et
- en nature

octroyées par le Collège provincial par délégrantion du Conseil provincial du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS
INSCRITES NOMINATIVEMENT AU BUDGET
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

N° GED	Bénéficiaire	Manifestation	Montant de la subvention inscrite au budget	Date du Collège	Division compétente	Commission
2013-08365	Ligue belge de la Sclérose en plaque	Subside de fonctionnement	675,00	11/07/2013	112	2ème
2013-09745	Centre médical hélicopté	Subside de fonctionnement	52000,00	29/08/2013	112	2ème
2013-10344	APW	Subside pour la médecine préventive	4089,00	12/09/2013	112	2ème
2013-13591	asbl Enjeu	Subside de fonctionnement	22500,00 EUR	21/11/2013	112	2ème
2013-15211	Maison de Garde de Médecine générale	Activités 2013	18.000,00 €	19/12/2013	112	2ème

SUBVENTIONS EN NATURE : OCCUPATIONS DE LOCAUX - PERIODE DU 1ER JUIN AU 31 DECEMBRE 2013

GED initial	GED global	Etablissement	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Valorisation de la subvention en nature				Montant à payer (non exonéré)					Date du Collège	Documents comptables	Date de fin d'occupation	Date ultime de renvoi attestation	Reçu attestation	Commission	Remarques
						Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Total	Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Indemnité internat ou responsable locaux	Total							
	2013-14337	IPES de Seraing	USC Jemeppe	Réunion	Mise à disposition de locaux		55,80 €	75,00 €	130,80 €	37,20 €				37,20 €	21/11/2013		21/11/2013	19/02/2014	4/12/2013	Pire	

SUBVENTIONS EN NATURE : Autres (Mise à disposition de personnel, de chapiteaux, de véhicules, de matériel, exonérations diverses (travaux d'imprimerie,etc.)...)

**OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

N° GED	Date du Collège	Traité par	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Exonération	Coût bénéficiaire	Montant total de la subvention	Com.
2013-09656	22/08/2013	111	Département de soins intensifs du CHU de Liège	Organisation de l'Euregiotour	Mise à disposition de 10 tables, 20 chaises de la Régie du SPB et 4 tonnelles du SSPL	€ 2.420,00	€ 0,00	€ 2.420,00	2ème
2013-11349	25/09/2013	111	Comité des œuvres sociales des Bourgmestre et Député Fédéral	Souper-bal qui aura lieu le 4 octobre 2013	Mise à disposition de 800m ² de tapis en caoutchouc ainsi que de plantes décoratives.	€ 450,00	€ 0,00	€ 450,00	2ème
2013-11452	25/09/2013	111	Asbl Pacs Trooz	1er grand bal du bourgmestre le 5 octobre 2013	Prêt de matériel (40 spots à pince, 20 multiprises, 15 allonges de 10m, 10 allonges de 3m, 1 coffret sortie minim. 1X32 A treta + 10 prises mono, un ensemble de plantes vertes)	€ 734,93	€ 0,00	€ 734,93	2ème
2013-11459	25/09/2013	111	Commune de Trooz	Exposition de peinture	Prêt de matériel (40 spots d'exposition avec tige, 20 multiprises, 20 allonges de 3m et 10 allonges de 10m)	€ 589,00	€ 0,00	€ 589,00	2ème
2013-13139	14/11/2013	111	Asbl Centre Culturel de Remicourt	4ème édition de l'exposition "Les créations fait main" à Momalle les 23 et 24 novembre 2013	Mise à disposition de 36 panneaux, 72 spots à tiges, 15 deltas ainsi que divers éléments d'accrochage + collaboration du personnel de la Régie du Service provincial des Bâtiments au transports du matériel, montage et démontage de l'exposition	€ 1.790,00	€ 0,00	€ 1.790,00	2ème
2013-13091	19/12/2013	111	Amicale du Personnel du CPAS	Organisation d'un banquet au Palais des congrès le 16 janvier 2014	Mise à disposition de 32 plantes, 10 tables mange-debout, 10 nappages pour tables mange-debout, collaboration du personnel de la Régie du SPB au transport du matériel	€ 385,00	€ 0,00	€ 385,00	2ème

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGIONALE DE LIÈGE » DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE (DOCUMENT 13-14/168).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ARTÉCO 3.0 » (DOCUMENT 13-14/169).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « THÉÂTRE UNIVERSITAIRE ROYAL DE LIÈGE » (DOCUMENT 13-14/170).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « FESTIVAL PAROLES D'HOMMES » (DOCUMENT 13-14/171).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « ECLECTA » (DOCUMENT 13-14/184).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDE DE SOUTIEN DE L'ASBL « PRÉSENCE ET ACTION CULTURELLES - RÉGIONALE DE LIÈGE » DANS LE CADRE DE LA 5ÈME ÉDITION DE « RAM DAM EN FANFARES » (DOCUMENT 13-14/185).

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE - DEMANDES DE SOUTIEN DE L'ASBL « ZERON TROPA » ET AUTRES (6 BÉNÉFICIAIRES) (DOCUMENT 13-14/186).

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 13-14/168, 169, 170, 171, 184, 185 et 186 ont été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 13-14/168 et 169 ayant soulevé des questions et le document 13-14/186 ayant soulevé une remarque, Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale fait rapport sur ceux-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 11 voix pour et 3 abstentions pour les documents 13-14/168 et 169 et 11 voix pour et 2 abstentions pour le document 13-14/186.

Les documents 13-14/170, 171, 184 et 185 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées par un vote globalisé, à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte les sept résolutions suivantes :

Document 13-14/168

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl Présence et Action Culturelles-Régionale de Liège, Rue du Petit Chêne, 95 à 4000 Liège, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la Fête de la Musique qui se déroule à Liège du 20 au 22 juin 2014 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modalise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl Présence et Actions Culturelles-Régionale de Liège, rue du Petit Chêne, 95 à 4000 Liège, un montant de 5.500,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation de la de la Fête de la Musique qui se déroule à Liège du 20 au 22 juin 2014.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation, l'événement ou l'investissement spécifique, pour laquelle/lequel la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/169

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl « Artéco 3.0 » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale pour la 2ème édition de l'opération permanente « Les Parlantes et cetera », programmée du 12 au 17 mars 2014 ainsi que pour la lecture du « Journal d'un Poilu », programmée le 14 mars 2014 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ces projets participent à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que les objets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer des activités ou des événements s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les projets projetés sont conformes aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget des manifestations faisant l'objet de sa demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl « Artéco 3.0 », Place de Brockart, 24 à 4000 Liège, un montant global de 6.500,00 EUR ventilé comme suit :

- 5.000,00 EUR dans le cadre de l'organisation de la 2^{ème} édition de l'opération permanente « Les Parlantes et cetera » ;
- 1.500,00 EUR pour l'ensemble des frais inhérents à la lecture du « Journal d'un poilu », texte de Henri Laborit dit par Didier Brice, ces manifestations se déroulant du 12 au 17 mars 2014.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation, l'événement ou l'investissement spécifique, pour laquelle/lequel la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/170

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL Théâtre Universitaire Royal de Liège tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation du 10ème Congrès de l'Association du Théâtre Universitaire Royal de Liège et de la 31ème édition des Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire de Liège, qui se dérouleront du 30 juin au 4 juillet 2014 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ces projets participent à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que les objets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer des activités ou des événements s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que les projets projetés sont conformes aux dispositions statutaires des organisations définissant les buts qu'elles poursuivent ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à ses demandes le budget des manifestations faisant l'objet de ses demandes de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL Théâtre Universitaire Royal de Liège, Quai Roosevelt 1b à 4000 Liège, un montant global de 2.750,00 EUR ventilé comme suit :

- 2.000,00 EUR pour l'organisation des 31èmes Rencontres Internationales de Théâtre Universitaire de Liège ;
- 750,00 EUR pour l'organisation du 10^{ème} Congrès de l'Association du Théâtre à l'Université, événements qui se déroulent du 30 juin au 4 juillet 2014.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette

finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation, l’événement ou l’investissement spécifique, pour laquelle/lequel la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l’honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/171

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l’ASBL « Festival Paroles d’Hommes » tendant à l’obtention d’un soutien de l’Institution provinciale dans le cadre de la 13^{ème} édition du Festival Paroles d’Hommes, programmé du 1er au 28 février 2014 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'ASBL « Festival Paroles d'Hommes », Rue de la Station, 47 à 4650 Herve, un montant de 12.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation de la 13^{ème} édition du Festival Paroles d'Hommes, programmé du 1^{er} au 28 février 2014.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/184

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'ASBL « Eclecta » tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation des Fiestas du Rock, qui se dérouleront du 20 au 22 juin et du 24 au 26 octobre 2014 ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D’octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l’ASBL « Eclecta », sise rue Spinette, 1 à 4400 Flémalle, un montant de 5.500,00 EUR, dans le but d’aider le bénéficiaire dans le cadre de l’organisation des Fiestas du Rock, qui se dérouleront du 20 au 22 juin 2014 et du 24 au 26 octobre 2014 à Flémalle.

Article 2. – L’organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d’être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d’utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l’honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/185

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions pour les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par l'asbl Présence et Action Culturelles-Régionale de Liège, Rue du Petit Chêne, 95 à 4000 Liège, tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de la 5^{ème} édition de « Ram Dam en Fanfares » qui se déroule le 24 août 2014 à Liège ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que le projet participe à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que le projet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention ainsi que le budget de l'année et ses derniers comptes annuels ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modalise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à l'asbl Présence et Actions Culturelles-Régionale de Liège, rue du Petit Chêne, 95 à 4000 Liège, un montant de 8.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation de la 5^{ème} édition de « Ram Dam en Fanfares » qui se déroule le 24 août 2014 à Liège.

Article 2. – Le bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les obligations susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation, l'événement ou l'investissement spécifique, pour laquelle/lequel la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Le service Culture est chargé :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée;

- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier la présente résolution au bénéficiaire concerné sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/186

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1^{er} juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu les demandes de subvention introduites par les demandeurs suivants, tendant à l'obtention d'un soutien de l'institution provinciale dans le cadre des activités mentionnées en regard de leur nom :

<u>Bénéficiaires</u>	<u>Activités</u>	<u>Montants</u>
Asbl « Zéron Tropa »	Spectacle « QUATORZE »	3.000,00 EUR
Idem	Week-end citoyen	1.000,00 EUR
Asbl « Espaces Tourisme & Culture »	Exposition « Il était une fois 1914... »	5.000,00 EUR
Asbl « Théâtre de Liège »	Commémoration du massacre civil du 20 août 1914 et spectacle « L'Histoire du Soldat »	5.000,00 EUR
Sprl « Les Films de la Passerelle »	Films documentaires « Les Trois Serments »	10.000,00 EUR
Commune de Sprimont	Mise en valeur des monuments et sépultures des 2 guerres mondiales et sensibilisation des jeunes à l'histoire et au patrimoine mémoriel	3.000,00 EUR
Commune de Malmedy	Exposition « Malmedy-Waimes commémorent la guerre 14/18. L'histoire particulière de deux communes wallonnes en territoire prussien ».	2.500,00 EUR

Considérant que les demandes, telles que motivées par les demandeurs et explicitées par le service émetteur dans les fiches de renseignements qu'il transmet à l'appui des demandes, attestent que ces projets participent à l'accès à la culture pour tous ;

Attendu que ces manifestations sont intégrées dans le programme officiel des commémorations, en province de Liège, du 100^{ème} anniversaire de la guerre 1914-1918 ;

Attendu que les objets à subventionner, présentés à des fins non lucratives, répondent, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer un projet s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial;

Considérant par ailleurs que les projets sont conformes aux dispositions statutaires des organisations définissant les buts qu'elles poursuivent ;

Attendu que les bénéficiaires ont joint à leur demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et leurs comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer les demandes de subvention susvisées, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même des subventions qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de ces subventions ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant global de 29.500,00 EUR réparti de la manière suivante :

Bénéficiaires	Activités	Montants
Asbl « Zéron Tropa »	Spectacle « QUATORZE »	3.000,00 EUR
Idem	Week-end citoyen	1.000,00 EUR
Asbl « Espaces Tourisme & Culture »	Exposition « Il était une fois 1914... »	5.000,00 EUR
Asbl « Théâtre de Liège »	Commémoration du massacre civil du 20 août 1914 et spectacle « L'Histoire du Soldat »	5.000,00 EUR
Sprl « Les Films de la Passerelle »	Films documentaires « Les Trois Serments »	10.000,00 EUR
Commune de Sprimont	Mise en valeur des monuments et sépultures des 2 guerres mondiales et sensibilisation des jeunes à l'histoire et au patrimoine mémoriel	3.000,00 EUR
Commune de Malmedy	Exposition « Malmedy-Waimes commémorent la guerre 14/18. L'histoire particulière de deux communes wallonnes en territoire prussien ».	2.500,00 EUR

ces activités étant intégrées dans le programme officiel des commémorations, en province de Liège, du 100^{ème} anniversaire de la guerre 1914-1918.

Article 2. – Les organisations bénéficiaires respecteront la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette

finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d’être mises à charge des bénéficiaires en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l’exécution de la présente décision.

Article 4. – Les bénéficiaires devront produire, dans les 3 mois suivant les manifestations pour lesquelles les subventions sont allouées, les justificatifs d’utilisation des montants octroyés. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l’honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l’engagement ainsi qu’à l’ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par les bénéficiaires.

Article 6. – Le service de la Culture est chargé :

- de procéder, dès après l’expiration du délai accordé aux bénéficiaires pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l’utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution aux bénéficiaires concernés, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE JEUNESSE - DEMANDES DE SOUTIEN DES ASBL « CLAP » ET « CENTRE CULTUREL DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY » (DOCUMENT 13-14/172).

M. le Président informe l’Assemblée que ce document a été soumis à l’examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l’Assemblée à l’adopter par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la proposition du Service provincial de la Jeunesse, tendant à octroyer un soutien de l'institution provinciale aux asbl « CLAP » et « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy », dans le cadre du projet « PUB FICTION3 2014-2015, concours de scénario publicitaire à destination des 10-20 ans ;

Vu les conventions à conclure entre la Province de Liège et lesdites asbl, applicables en l'espèce et pourvoyant à la modélisation de l'octroi et de l'emploi de la subvention en conformité avec les règles du CDLD et les dispositions contenues au sein de sa résolution du 4 juillet 2013 ;

Considérant que cette proposition, telle que motivée et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui du dossier, atteste que ce projet participe à l'accès à la culture pour tous dans le secteur de la Jeunesse ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que les subventions dont question correspondent à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer un projet s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que le projet est conforme aux dispositions statutaires des organisations définissant les buts qu'elles poursuivent ;

Attendu que les bénéficiaires n'ont pas joint à leur demande le budget de l'année et leurs comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la proposition du Service de la Jeunesse, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il convient dès lors, relativement à la modélisation de l'octroi des subventions, de se référer aux conventions susvisées ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er} – D'octroyer aux termes et conditions repris dans les projets de conventions joints à la présente résolution, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, un montant global de 10.000,00 EUR réparti de la manière suivante :

Bénéficiaire	Montant
Asbl « CLAP »	6.000,00 EUR
Asbl « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy »	4.000,00 EUR

dans le but d'aider les bénéficiaires à l'organisation du projet « PUB FICTION » 2014-2015, sous réserve que les bénéficiaires produisent leur budget 2014 et leurs derniers comptes annuels approuvés.

Article 2. – D'approuver les projets de convention joints à la présente résolution, en ce qu'elles prévoient l'octroi d'une subvention à ces bénéficiaires.

Article 3. – Les organisations bénéficiaires respecteront la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 4. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge des bénéficiaires en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 5. – Le Collège provincial procédera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par les bénéficiaires.

Article 6. – Le service de la Jeunesse est chargé :
- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation des subventions ainsi octroyées ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution aux bénéficiaires concernés, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA FONDATION « BIOMÉDICA » (DOCUMENT 13-14/173).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Jean-François CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l'octroi de subventions telles qu'elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la Fondation BIOMEDICA tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation de la 8^{ème} édition du congrès « BIOMEDICA » qui se tiendra les 17 et 18 juin 2014 au MECC Maastricht ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par la Cellule des Fonds Structurels Européens dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe à une ouverture aux collaborations transfrontalières entre la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et d'autres pays d'Europe ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Considérant par ailleurs que l'activité projetée est conforme aux dispositions statutaires de l'organisation définissant les buts qu'elle poursuit ;

Attendu que le bénéficiaire n'a pas joint à sa demande le budget de la manifestation faisant l'objet de la demande de subvention, ainsi que le budget de l'année et ses comptes annuels les plus récents ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur le rapport du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la Fondation BIOMEDICA, Postbus 1310 à 6201 BH MAASTRICHT, un montant de 12.100,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à organiser la 8^{ème} édition du congrès « BIOMEDICA » qui se tiendra les 17 et 18 juin 2014 au MECC à Maastricht sous réserve de production du budget de l'exercice correspondant à la subvention, du budget de la manifestation et des comptes annuels les plus récents.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – La Cellule des Fonds Structurels Européens est chargée :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE TOURISME – PRISE DE CONNAISSANCE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL PROVINCIAL PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (DOCUMENT 13-14/174).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 3^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu sa résolution du 4 juillet 2013 délégrant au Collège provincial la compétence d'octroyer, en toutes matières et sans limite de montant, pendant la durée de la présente législature, des subventions dans les 3 cas suivants :

- lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- lorsqu'il s'agit de subventions en nature ;
- lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Attendu que ledit Décret stipule que le Collège provincial est chargé de lui faire rapport sur les subventions qu'il a octroyées en vertu de cette délégation ;

Considérant qu'aucune subvention motivée par l'urgence n'a été octroyée en matière de Culture et de Tourisme ;

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux n°1, n°2 et n°3 figurant en annexe à la présente résolution, mentionnant les subventions en matière de Culture et de Tourisme :

- figurant nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle et
- en nature

octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS
INSCRITES NOMINATIVEMENT AU BUDGET
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

N° GED	Bénéficiaire	Manifestation	Montant de la subvention inscrite au budget	Date du Collège	Division compétente	Commission
2013-06465	Fédération d'Echecs de la Communauté germanophone de Belgique	Activités 2013	2000,00	11/07/2013	112	3ème
2013-07966	Opéra Royal de Wallonie	Subside de fonctionnement	237400,00	5/09/2013	112	3ème
2013-08181	Orchestre philharmonique royal de Liège	Subside de fonctionnement	82500,00	11/07/2013	112	3ème
2013-08638	FTPL	Subvention pour la promotion des Parcs Naturels	30987,00	7/11/2013	112	3ème
2013-08639	FTPL	Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique	148.500 €	5/12/2013	112	3ème
2013-08643	FTPL	Subvention pour la promotion de la formation des acteurs touristiques en Province de Liège	12395,00	24/10/2013	112	3ème
2013-14235	Association pour la gestion du Château de Jehay	Subside de fonctionnement	215.500,00 €	5/12/2013	112	3ème

SUBVENTIONS EN NATURE : OCCUPATIONS DE LOCAUX - PERIODE DU 1ER JUIN AU 31 DECEMBRE 2013

GED initial	GED global	Etablissement	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Valorisation de la subvention en nature				Montant à payer (non exonéré)					Date du Collège	Documents comptables	Date de fin d'occupation	Date ultime de renvoi attestation	Reçu attestation	Commission	Remarques
						Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Total	Redevance d'occupation	Participation aux frais	Coût de chauffage	Indemnité internat ou responsable locaux	Total							
2013-08296	2013-08296	Bibliothèque des Chirox	BILA	Seminaire sur la littérature d'évasion	Mise à disposition de locaux	111,60 €	167,40 €	33,75 €	312,75 €					0,00 €	25/09/2013	24/12/2013	19/12/2013	19/03/2014	24/12/2013	Mottard	
2013-09937	2013-09937	Domaine provincial de Wégimont	ASBL Enseignement Secondaire Diocésain du Plateau de Herve	Journée de l'amitié	Mise à disposition de locaux	745,00 €	25,00 €		770,00 €					0,00 €	5/09/2013	5/02/2014	13/09/2013	12/12/2013	13/09/2013	Mottard	
	2013-15291	Bâtiment Saint-Etiemme	Etnik'Art	Atelier temporaire	Mise à disposition de locaux	4.725,00 €			4.725,00 €					0,00 €	19/12/2013		9/04/2014	8/07/2014		Mottard	Convention en cours de signature

SUBVENTIONS EN NATURE : Autres (Mise à disposition de personnel, de chapiteaux, de véhicules, de matériel, exonérations diverses (travaux d'imprimerie,etc.)...)

**OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

N° GED	Date du Collège	Traité par	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Exonération	Coût bénéficiaire	Montant total de la subvention	Com.
2013-06687	11/07/2013	111	Asbl Blegny-Mine	Organisation de la manifestation "Blegny-Mine en fête"	Mise à disposition du car DPPP [en cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-06746	11/07/2013	111	Asbl "Etnik'Art"	Quinzaine numérique de la Féd. W-B	Mise à disposition du cloître du MVW [en cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-09090	11/07/2013	111	Asbl "Le Comité de Soutien des fromages de Wallonie"	34ème éditions de la Fête du Fromage	Mise à disposition d'un chapiteau provincial ainsi que le personnel nécessaire pour le montage et démontage de celui-ci + mise à disposition de 36 échoppes + dotation d'une assiette en étain représentant le "Grand prix de la Province de Liège" lors du concours du meilleur fromager le 18 août 2013 [en cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-09450	22/08/2013	111	Asbl Association Francophone des Fédérations du Sport Scolaire	Journée "Je cours pour ma forme"	Mise à disposition d'un chapiteau [En cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-10842	12/09/2013	111	Commune de Chaudfontaine	Fête du Village	Mise à disposition d'un chapiteau de 9mX6m du 13 au 17 septembre 2013 [en cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-11617	2/10/2013	111	Ville de Huy	Organisation du marché "Passion nature", le 6 octobre 2013 à HUY	Mise à disposition d'un chapiteau de 9mX6m	€ 880,00	€ 0,00	€ 880,00	3ème
2013-11277	10/10/2013	111	Asbl "Les Amis de la Terre"	11ème édition de la "Journée de la pomme"	Mise à disposition du Domaine provincial de Wégimont, collaboration de la Régie du SPB pour le montage / démontage des chapiteaux et le prêt des chauffages d'appoint, mise à disposition du personnel de cuisine du Domaine provincial de Wégimont [en cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-11658	10/10/2013	111	Asbl "Centre Culturel de Wanze"	Organisation de l'activité "CordialCité", les 12 et 13 octobre 2013 à Wanze	Mise à disposition d'un chapiteau de 30mX10m	€ 3.000,00	€ 0,00	€ 3.000,00	3ème

2013-11083	16/10/2013	111	Asbl "Hannut Tourisme"	Marché de Noël, 30 novembre au 1er décembre 2013	Mise à disposition de deux chapiteaux de 30mX10m	€ 6.000,00	€ 495,78	€ 6.495,78	3ème
2013-12255	16/10/2013	111	Asbl "Château de Jehay"	Activité "La nuit des Sorcières", le vendredi 25 octobre 2013	Mise à disposition d'un chapiteau de 30mX10m	€ 3.000,00	€ 0,00	€ 3.000,00	3ème
2013-12830	24/10/2013	111	Commune d'Engis	Commémorations patriotiques, du 8 au 11 novembre 2013	Mise à disposition d'un chapiteau de 30mX10m	€ 3.000,00	€ 247,89	€ 3.247,89	3ème
2013-12856	24/10/2013	111	Commune de Crisnée	Organisation d'une bourse aux jouets et aux décorations de Noël qui se déroulera le 17 novembre 2013	Mise à disposition d'un chapiteau de 12mX6m	€ 940,00	€ 0,00	€ 940,00	3ème
2013-12796	7/11/2013	111	Asbl Royal Hockey Club Hutois	Organisation d'un souper de Saint-Nicolas le 30 novembre 2013	Mise à disposition d'un chapiteau de 9mX6m	€ 880,00	€ 0,00	€ 880,00	3ème
2013- 14234	28/11/2013	111	Ecole Communale de Hannut (implantation de Lens-Saint- Rémy)	Organisation du Marché de Noël qui se déroulera le 19 décembre 2013	Mise à disposition d'un chapiteau de 12mX6m	€ 940,00	€ 0,00	€ 940,00	3ème
2013- 15002	12/12/2013	111	ASBL "Lotto Crosscup Hannut"	Organisation du Cross international de Hannut le 26 janvier 2014	Mise à disposition d'un chapiteau de 30mX10m	€ 3.000,00	€ 247,89	€ 3.247,89	3ème
2013-07533	11/07/2013	112	Centre culturel des Chiroux	TempoColor	Mise à disposition de matériel (chapiteau, tonnelle, extincteurs, passe-câbles,...) [En cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-07937	11/07/2013	112	Maison des Jeunes de Banneux	Atelier Breakdance	Mise à disposition d'un animateur (30 heures) [En cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013- 10655	5/09/2013	112	Asbl "Museact"	Belgian Jazz Meeting	Mise à disposition de mange-debout, tables et chaises + d'un mini-bus (sans chauffeur) [En cours d'analyse]			€ 0,00	3ème
2013-11359	16/10/2013	112	Fédération des Maisons des jeunes en Belgique francophone	Projet Pixel of Paradise	Exonération de 50% des frais d'hébergement	€ 740,00	€ 0,00	€ 740,00	3ème

2013-13021	7/11/2013	112	Asbl Union des Professeurs, élèves et anciens élèves du Conservatoire Royal de Liège	Tournée de concerts	Octroi de 1200 enveloppes de la Province de Liège + envoi (valorisation 568,33€)	€ 568,33	€ 0,00	€ 568,33	3ème
2013-11851	14/11/2013	112	Club liégeois des pêcheurs à la mouche	2ème édition du projet fisharts	350 panneaux et 140 spots; montage et démontage des stands; transport 2 X aller-retour	€ 1.410,00	€ 0,00	€ 1.410,00	3ème
2013-13853	12/12/2013	112	Asbl "La Mezon" asbl "Centre Communal des Jeunes de Chênée" asbl "Hecowala"	Soutien Maisons des Jeunes	Mise à disposition d'un animateur (30 heures) pour chacun des bénéficiaires [En cours d'analyse]			€ 0,00	3ème

SUBVENTIONS EN MATIÈRE SOCIALE – PRISE DE CONNAISSANCE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL PROVINCIAL PENDANT LA PÉRIODE DU 1ER JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (DOCUMENT 13-14/175).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 4^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu sa résolution du 4 juillet 2013 délégrant au Collège provincial la compétence d'octroyer, en toutes matières et sans limite de montant, pendant la durée de la présente législature, des subventions dans les 3 cas suivants :

- lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- lorsqu'il s'agit de subventions en nature ;
- lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Attendu que ledit Décret stipule que le Collège provincial est chargé de lui faire rapport sur les subventions qu'il a octroyées en vertu de cette délégrantion ;

Considérant qu'aucune subvention motivée par l'urgence n'a été octroyée en matière Sociale ;

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux n°1 et n°3 figurant en annexe à la présente résolution, mentionnant les subventions en matière Sociale :

- figurant nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle et
- en nature

octroyées par le Collège provincial par délégrantion du Conseil provincial du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS
INSCRITES NOMINATIVEMENT AU BUDGET
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

N° GED	Bénéficiaire	Manifestation	Montant de la subvention inscrite au budget	Date du Collège	Division compétente	Commission
2013-12145	asbl Centre d'Etudes et de Documentation sociale	Subside de fonctionnement	13500,00 EUR	21/11/2013	112	4ème
2013-12145	asbl Fonds d'Entraide	Subside de fonctionnement	3800,00 EUR	21/11/2013	112	4ème
2013-12145	asbl L'observatoire	Subside de fonctionnement	5692,00 EUR	21/11/2013	112	4ème

**SUBVENTIONS EN NATURE : Autres (Mise à disposition de personnel, de chapiteaux, de véhicules, de matériel, exonérations diverses (travaux d'imprimerie,etc.)...)
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

N° GED	Date du Collège	Traité par	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Exonération	Coût bénéficiaire	Montant total de la subvention	Com.
2013-10759	19/09/2013	111	Ville de Seraing	Participation des coordinateurs ATL à une journée d'étude le 12 décembre 2013 au Centre culturel "La Marlagne" à WEPION	Mise à disposition de deux cars provinciaux avec chauffeurs	€ 554,00	€ 0,00	€ 554,00	4ème
2013-11666	24/10/2013	111	Ville de Herve	Salon "Herve 's Handifférence", du 7 au 9 novembre 2013	Aide de la Régie du SPB pour le montage et le démontage de 50 stands et 20 panneaux [en cours d'analyse]			€ 0,00	4ème

**BUDGET PROVINCIAL 2014 – 2ÈME SÉRIE DE MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES
(DOCUMENT 13-14/176).**

**BUDGET PROVINCIAL 2014 – EMPRUNTS DE COUVERTURE DES DÉPENSES
EXTRAORDINAIRES DE 2014 – 2ÈME SÉRIE (DOCUMENT 13-14/177).**

M. le Président informe l'Assemblée que ces deux documents ont été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Le document 13-14/176 ayant soulevé des questions, M. Jean-Marie GILLON, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 13 voix pour et 4 abstentions.

Le document 13-14/177 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 3^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 13 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 3^{ème} Commission sont approuvées, par un vote séparé, avec le résultat suivant :

Pour le document 13-14/176 :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- Votent contre : le groupe CDH-CSP et le groupe PTB+
- S'abstient : le groupe ECOLO

Pour le document 13-14/177 :

- Votent pour : le groupe PS et le groupe MR
- S'abstiennent : le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO et le groupe PTB+.

En conséquence, le Conseil adopte les deux résolutions suivantes :

Document 13-14/176

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le budget de la Province de Liège pour l'année 2014 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et, notamment, les articles :

- L2231-2 relatif au transfert des dépenses,
- L3111-1 à L3131-1 organisant la tutelle sur les provinces ;

Vu le décret du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ayant trait à l'exercice de la tutelle administrative sur les autorités locales ;

Vu l'avis du Directeur Financier provincial rendu en date du 27 février 2014 ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2014.

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
026/701600/13	<p>RECETTES</p> <p>EXERCICES ANTERIEURS</p> <p>Complément Régional Plan Marshall</p>	0,00	1.057.067,00	1.057.067,00
	Total Exercices Antérieurs	0,00	1.057.067,00	1.057.067,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.O prestations</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Grands évènements</i>			
762/742500	Remboursements de dépenses de fonctionnement	10,00	107.400,00	107.410,00
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Médecine de l'environnement</i>			
871/702010	Vente et recouvrement de prestations au secteur privé	0,00	10,00	10,00
	Total R.O prestations	10,00	107.410,00	107.420,00
	<u>R.O transferts</u>			
	<u>Fonds</u>			
	<i>Fonds</i>			
021/741010	Quote-part dans le financement général des provinces	34.792.106,00	2.385.853,00	37.177.959,00
021/741011	Quote-part dans le financement général des provinces relative aux partenariats	1.831.163,00	1.831.163,00-	0,00
	<i>Compensations</i>			
026/701400	Compensation de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	4.822.725,00	19.178,00-	4.803.547,00
026/701600	Complément Régional Plan Marshall	1.581.102,00	798.816,00	2.379.918,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Grands évènements</i>			
762/742400	Remboursement subventions	672.000,00	19.747,00-	652.253,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Organisations d'expositions exceptionnelles</i>			
771/740000	Subsides du secteur public	0,00	100.000,00	100.000,00
	Total R.O transferts	43.699.096,00	1.414.581,00	45.113.677,00
	<u>R.O dette</u>			
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Production et transport d'énergie</i>			
550/750200	Dividendes de la société de leasing, de financement et d'économies d'énergie	267,00	266,00-	1,00
	Total R.O dette	267,00	266,00-	1,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Prélèvements et provisions</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/681000	Prélèvement pour le service extraordinaire	15.446.639,00	1.320.000,00	16.766.639,00
	Total Prélèvements et provisions	15.446.639,00	1.320.000,00	16.766.639,00
	<u>D.O personnel</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/628300	Redevance au "Service public de médecine du travail Asbl"	400.000,00	25.000,00	425.000,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Ecole provinciale postscolaire d'agriculture</i>			
621/620000	Rémunérations	1,00	56.499,00	56.500,00
621/623000	Cotisations patronales à la sécurité sociale	1,00	16.199,00	16.200,00
621/625000	Abonnements sociaux	0,00	1,00	1,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Dépistage mobile</i>			
871/628010	Remboursements de traitements	45.000,00	45.000,00-	0,00
	Total D.O personnel	445.002,00	52.699,00	497.701,00
	<u>D.O fonctionnement</u>			
	<u>Autorités provinciales</u>			
	<i>Autorités provinciales</i>			
101/613100	Fonctionnement administratif	482.000,00	25.000,00	507.000,00
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Direction générale transversale</i>			
104/613300	Fonctionnement des bâtiments	49.200,00	22.000,00	71.200,00
	<i>Maison de la Formation</i>			
106/613200	Fonctionnement technique	615.210,00	100.000,00	715.210,00
	<u>Sécurité et ordre public</u>			
	<i>Police</i>			
331/612000	Honoraires, jetons de présence aux extérieurs	0,00	1,00	1,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Ecole provinciale postsecondaire d'agriculture</i>			
621/611000	Frais de déplacement et de séjour	1,00	1.999,00	2.000,00
621/613100	Fonctionnement administratif	4.000,00	6.000,00	10.000,00
621/613200	Fonctionnement technique	4.000,00	6.000,00	10.000,00
621/613400	Frais d'usage des véhicules	0,00	10.000,00	10.000,00
	<u>Complexes de délasserment</u>			
	<i>Domaine provincial de Wégimont</i>			
760/613200	Fonctionnement technique	359.600,00	48.400,00-	311.200,00
760/613300	Fonctionnement des bâtiments	493.710,00	48.400,00	542.110,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Grands évènements</i>			
762/613100	Fonctionnement administratif	935.800,00	345.307,00	1.281.107,00
762/613300	Fonctionnement des bâtiments	43.000,00	28.000,00	71.000,00
	<i>Service des affaires culturelles - Administration</i>			
762/613200	Fonctionnement technique	198.700,00	43.000,00-	155.700,00
762/613300	Fonctionnement des bâtiments	233.500,00	43.000,00	276.500,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/610000	Loyers d'immeubles et charges locatives	1,00	1,00	2,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Arts</u>			
	<i>Service des musées et expositions</i>			
771/613200	Fonctionnement technique	476.250,00	345.000,00-	131.250,00
771/613300	Fonctionnement des bâtiments	366.000,00	345.000,00	711.000,00
	<i>Organisations d'expositions exceptionnelles</i>			
771/613100	Fonctionnement administratif	162.000,00	343.750,00	505.750,00
	<i>Château de Jehay</i>			
771/613300	Fonctionnement des bâtiments	0,00	150.000,00	150.000,00
	Total D.O fonctionnement	4.422.972,00	1.038.058,00	5.461.030,00
	<u>D.O transferts</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Service de la communication et du protocole</i>			
104/640120	Subsides pour les actions visant la communication	19.000,00	11.000,00-	8.000,00
104/640124	Subside à l'Asbl "Maison de la Presse"	0,00	15.000,00	15.000,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Industrie et énergie</i>			
530/640300	Contribution à l'action de la SPI	1.330.358,00	47.454,00-	1.282.904,00
530/640305	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside à la WFG	0,00	125.000,00	125.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/640363	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés affectés à des actions concertées entre l'Agende de tourisme de l'Est de la Belgique et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège	148.500,00	5.500,00	154.000,00
560/640369	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au GEIE Marketing Eifel-Ardenen	0,00	15.000,00	15.000,00
560/640370	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés en faveur des communes, dans le cadre de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec l'ATEB	0,00	25.000,00	25.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/640457	Convention Communauté germanophone pour projets pédagogiques dans l'enseignement	15.000,00	15.000,00-	0,00
700/640458	Subsidés aux intervenants dans le projet "Espace tremplin"	50.000,00	5.000,00	55.000,00
700/642011	Remboursements de subventions	25.000,00	50.000,00	75.000,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/640647	Subside à l'Asbl "Conseil des Etudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège"	90.000,00	744,00	90.744,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service provincial de la jeunesse</i>			
761/640460	Subsides aux organismes de Jeunesse et aux Maisons de Jeunes de la Province de Liège	57.800,00	4.000,00-	53.800,00
761/640462	Convention Communauté germanophone pour l'opération "Place aux enfants"	4.000,00	4.000,00-	0,00
761/640465	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide à l'Info laden d'Eupen (INFOTREFF)	0,00	4.000,00	4.000,00
761/640466	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Aide à l'Info laden de Saint-Vith (JIZ)	0,00	4.000,00	4.000,00
	<u>Culture, loisirs et fêtes</u>			
	<i>Grands évènements</i>			
762/640530	Crédit mis à la disposition du Collège provincial pour l'organisation de Grands évènements	0,00	66.500,00	66.500,00
762/640560	Subside pour l'organisation de la Flèche wallonne au profit d'Amaury Sport Organisation	89.100,00	1.050,00	90.150,00
762/640561	Subside pour l'organisation de Liège-Bastogne-Liège au profit de Performance Sport Organisation	90.400,00	1.100,00	91.500,00
	<i>Culture et loisirs</i>			
762/640503	Subsides aux Centres Culturels	138.255,00	15.000,00-	123.255,00
762/640507	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subside au Medienzentrum d'Eupen	14.000,00	6.000,00-	8.000,00

Budget ordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
762/640527	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien aux associations, institutions et manifestations culturelles, sur base de projets identifiés et retenus d'un commun accord avec les communes	0,00	15.000,00	15.000,00
762/640528	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Soutien complémentaire aux centres culturels d'Eupen et de Saint-Vith en cas de reconnaissance en catégorie A	0,00	10.000,00	10.000,00
762/640529	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Collaboration particulière avec le PAC germanophone	0,00	5.000,00	5.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Radio, télévision, presse</i>			
780/640580	Accord de coopération avec la Communauté germanophone et la Conférence des Bourgmestres des communes germanophones - Subsidés à la BRF	160.000,00	10.000,00	170.000,00
	Total D.O transferts	2.231.413,00	255.440,00	2.486.853,00
	<u>D.O dette</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Régie Provinciale Autonome</i>			
134/650010	Intérêts d'emprunts	34.000,00	17.000,00	51.000,00
	Total D.O dette	34.000,00	17.000,00	51.000,00

I TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES

	PRESTATIONS	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	17.279.165,00	376.297.851,00	9.237.525,00	402.814.541,00	189.425,15	3.595.000,00	406.598.966,15
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	850.000,00	850.000,00	0,00	8.500.000,00	9.350.000,00
2ieme série de modifications budgétaires	107.410,00	1.414.581,00	266,00-	1.521.725,00	1.057.067,00	0,00	2.578.792,00
TOTAUX	17.386.575,00	377.712.432,00	10.087.259,00	405.186.266,00	1.246.492,15	12.095.000,00	418.527.758,15

II. TOTAL DES DEPENSES ORDINAIRES

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	300.886.397,00	48.633.242,00	17.395.142,00	23.403.240,00	390.318.021,00	9.163.751,00	6.946.639,00	406.428.411,00
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.350.000,00	9.350.000,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	52.699,00	1.038.058,00	255.440,00	17.000,00	1.363.197,00	0,00	1.320.000,00	2.683.197,00
TOTAUX	300.939.096,00	49.671.300,00	17.650.582,00	23.420.240,00	391.681.218,00	9.163.751,00	17.616.639,00	418.461.608,00

BONI du Budget ORDINAIRE : 66.150,15

RECAPITULATIF DU BUDGET ORDINAIRE

Recettes

LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
I. Recettes propres à l'exercice	415.759.541,00	1.521.725,00	417.281.266,00
II. Recettes des exercices antérieurs	189.425,15	1.057.067,00	1.246.492,15
Recettes totales	415.948.966,15	2.578.792,00	418.527.758,15

Dépenses

LIBELLES	CREDITS ANCIENS	MODIFICATIONS	CREDITS NOUVEAUX
I. Dépenses propres à l'exercice	406.614.660,00	2.683.197,00	409.297.857,00
II. Dépenses des exercices antérieurs	9.163.751,00	0,00	9.163.751,00
Dépenses totales	415.778.411,00	2.683.197,00	418.461.608,00

Article 2. - Le budget ordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2014, tel qu'il est modifié par la présente résolution s'établit comme suit:

RECETTES: 418.527.758,15

DEPENSES: 418.461.608,00

BONI: 66.150,15

Article 3. - Les modifications reprises aux tableaux suivants sont apportées au budget extraordinaire de la Province de Liège, pour l'année 2014

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Prélèvement sur BO - recettes</u>			
	<u>Prélèvements</u>			
	<i>Prélèvements</i>			
060/781000	Transfert du budget ordinaire	15.446.639,00	1.320.000,00	16.766.639,00
	Total Prélèvement sur BO - recettes	15.446.639,00	1.320.000,00	16.766.639,00
	<u>R.E transferts</u>			
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Station d'analyses agricoles</i>			
621/151210	Subsides de la Région wallonne pour travaux	3.000,00	3.000,00-	0,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/151500	Subsides européens pour travaux	125.250,00	170.000,00	295.250,00
	Total R.E transferts	128.250,00	167.000,00	295.250,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>R.E investissements</u>			
	<u>Patrimoine privé</u>			
	<i>Patrimoine</i>			
124/221020	Constructions - vente	1.330.025,00	158.000,00-	1.172.025,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/221020	Constructions - vente	1.300.000,00	1.300.000,00-	0,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Centres Psycho-médico-sociaux</i>			
706/221020	Constructions - vente	150.000,00	40.000,00-	110.000,00
	Total R.E investissements	2.780.025,00	1.498.000,00-	1.282.025,00
	<u>R.E dette</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/170110	Emprunts pour travaux	530.000,00	16.500,00	546.500,00
	<i>Maison de la Formation</i>			
106/170110	Emprunts pour travaux	1.380.000,00	179.000,00	1.559.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Régie Provinciale Autonome</i>			
134/170176	Emprunt pour libération de parts	0,00	800.000,00	800.000,00
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service Technique provincial</i>			
420/170110	Emprunts pour travaux	40.000,00	46.500,00	86.500,00
	<u>Industrie et énergie</u>			
	<i>Production et transport d'énergie</i>			
550/280021	Vente de parts	0,00	6.578,00	6.578,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/170110	Emprunts pour travaux	223.000,00	50.000,00	273.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/170110	Emprunts pour travaux	232.500,00	5.000,00-	227.500,00
	<i>Internats</i>			
708/170110	Emprunts pour travaux	680.000,00	99.000,00	779.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>RECETTES</u>			
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/170110	Emprunts pour travaux	345.000,00	25.000,00-	320.000,00
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/170110	Emprunts pour travaux	2.302.500,00	255.000,00	2.557.500,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/170110	Emprunts pour travaux	1.177.750,00	592.300,00	1.770.050,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/170110	Emprunts pour travaux	10.000,00	70.000,00	80.000,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/170110	Emprunts pour travaux	15.000,00	125.000,00	140.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Château de Jehay</i>			
771/170110	Emprunts pour travaux	263.800,00	5.000,00-	258.800,00
	Total R.E dette	7.199.550,00	2.204.878,00	9.404.428,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>D.E transferts</u>			
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Voirie</i>			
421/262432	Subsides aux communes pour les voiries	0,00	140.000,00	140.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/642191	Remboursements de subsides	1,00	24.999,00	25.000,00
	Total D.E transferts	1,00	164.999,00	165.000,00
	<u>D.E investissements</u>			
	<u>Administration générale</u>			
	<i>Administration générale</i>			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	530.001,00	16.500,00	546.501,00
104/230000	Machines, matériel - acquisition	1.500.000,00	25.000,00-	1.475.000,00
104/241000	Matériel roulant - acquisition	1.008.001,00	225.000,00	1.233.001,00
104/270105	Travaux d'intérêt général	785.000,00	290.000,00	1.075.000,00
	<i>Service de la communication et du protocole</i>			
104/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	0,00	25.000,00	25.000,00
	<i>Maison de la Formation</i>			
106/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.380.000,00	179.000,00	1.559.000,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Communications routières</u>			
	<i>Service Technique provincial</i>			
420/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	40.000,00	46.500,00	86.500,00
	<u>Tourisme</u>			
	<i>Tourisme</i>			
560/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	265.000,00	50.000,00	315.000,00
	<u>Agriculture</u>			
	<i>Station d'analyses agricoles</i>			
621/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	65.000,00	50.000,00-	15.000,00
	<u>Enseignement : Affaires générales</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
700/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	232.501,00	5.001,00-	227.500,00
	<i>Enseignement - Affaires générales</i>			
700/244200	Equipement didactique - acquisition	700.000,00	150.000,00	850.000,00
	<i>Internats</i>			
708/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	680.002,00	99.000,00	779.002,00
	<u>Enseignement secondaire</u>			
	<i>Enseignement agricole et horticole</i>			
732/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	355.001,00	25.000,00-	330.001,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<i>Enseignement secondaire</i>			
735/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	2.715.509,00	255.000,00	2.970.509,00
	<u>Enseignement supérieur</u>			
	<i>Enseignement supérieur non universitaire</i>			
741/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	1.303.002,00	762.300,00	2.065.302,00
	<u>Jeunesse</u>			
	<i>Service provincial de la jeunesse</i>			
761/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	36.001,00	11.000,00-	25.001,00
	<u>Sports</u>			
	<i>Complexe sportif de Naimette-Xhovémont</i>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	10.000,00	70.000,00	80.000,00
	<i>Ctre rég. d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</i>			
764/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.000,00	125.000,00	140.000,00
	<u>Arts</u>			
	<i>Château de Jehay</i>			
771/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	337.003,00	5.000,00-	332.003,00
	<u>Interventions sociales et famille</u>			
	<i>Maison du social</i>			
840/221000	Constructions - acquisition	1.000.000,00	1.000.000,00-	0,00

Budget extraordinaire

N° ARTICLE	LIBELLES	ALLOCATIONS ANCIENNES	MODIFICATIONS	ALLOCATIONS NOUVELLES
	<u>DEPENSES</u>			
	<u>Soins de santé</u>			
	<i>Direction générale des services santé et environnement</i>			
870/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	15.000,00	25.000,00	40.000,00
	<i>Promotion de la santé à l'école</i>			
871/221010	Constructions - gros entretien, frais d'aménagement	0,00	27.000,00	27.000,00
	Total D.E investissements	12.972.021,00	1.224.299,00	14.196.320,00
	<u>D.E dette</u>			
	<u>Services généraux</u>			
	<i>Régie Provinciale Autonome</i>			
134/280400	Participations, actions et parts - Acquisition	0,00	800.000,00	800.000,00
	Total D.E dette	0,00	800.000,00	800.000,00

I TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	1.774.451,00	2.954.179,00	20.823.550,00	25.552.180,00	32.925.242,74	6.946.639,00	65.424.061,74
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.500.000,00	8.500.000,00
2ieme série de modifications budgétaires	167.000,00	1.498.000,00-	2.204.878,00	873.878,00	0,00	1.320.000,00	2.193.878,00
TOTAUX	1.941.451,00	1.456.179,00	23.028.428,00	26.426.058,00	32.925.242,74	16.766.639,00	76.117.939,74

II. TOTAL DES DEPENSES EXTRAORDINAIRES

	TRANSFERTS	INVESTISSEMENT	DETTE	TOT.EX.PROPRE	EX.ANTER.	PRELEVEM.	TOT.GENERAL
BUDG.INITIAL	8.411.343,00	22.291.827,00	1.745.000,00	32.448.170,00	32.827.229,27	0,00	65.275.399,27
1ere série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1ere série de modifications budgétaires	0,00	0,00	8.500.000,00	8.500.000,00	0,00	0,00	8.500.000,00
2ieme série de transferts budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2ieme série de modifications budgétaires	164.999,00	1.224.299,00	800.000,00	2.189.298,00	0,00	0,00	2.189.298,00
TOTAUX	8.576.342,00	23.516.126,00	11.045.000,00	43.137.468,00	32.827.229,27	0,00	75.964.697,27

BONI du Budget EXTRAORDINAIRE : 153.242,47

BUDGET PROVINCIAL 2014

Programme des travaux et investissements extraordinaires

MARS 2014

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
000/99000/642190	<u>NON VALEURS</u> Non valeurs	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	TOTAL	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
000/99000/662002	<u>ANNEES ANTERIEURES</u> Dépenses afférentes aux années antérieures	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	TOTAL	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
000/99000/662100	<u>DEPENSES GENERALES</u> Dépenses imprévues	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
000/99000/900010	Crédit pour insuffisances de crédits	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	TOTAL	65.000,00	0,00	65.000,00	0,00
050/99050/230000	<u>ASSURANCES</u> Acquisition d'autres machines et matériel	50.000,00	0,00	50.000,00	50.000,00
050/99050/221010	Réparations de sinistres immobiliers indemnisés	150.000,00	0,00	150.000,00	150.000,00
	TOTAL	200.000,00	0,00	200.000,00	200.000,00
101/10000/221010	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u> Autorités Provinciales Réparation cimentage et peinture de la façade - Rue du commerce à Seraing	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	TOTAL	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u> Administration Générale				
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>				
104/11000/230000	Pot commun	925.000,00	0,00	925.000,00	0,00
104/10000/230000	Acquisition de micros - Salle du Conseil	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00
104/11430/230000	Acquisition de matériel - ECOFEU	275.000,00	0,00	275.000,00	100.000,00
104/11440/230000	Acquisition de matériel - EPAMU	195.000,00	0,00	195.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>				
104/11000/240000	Pot Commun	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
104/27900/240000	Rénovation de 2 auditorios HEPL (site Avroy)	42.000,00	0,00	42.000,00	0,00
104/23400/240000	Mobilier pour internes au Haut-Marêt	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION MATERIEL DE BUREAU</u>				
104/11000/240100	Pot commun	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>				
104/11000/241000	Pot commun	1.233.001,00	0,00	1.233.001,00	0,00
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>				
104/11000/244300	Pot commun	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
	<u>TRAVAUX D'INTERET GENERAL</u>				
104/11000/270105	Travaux d'intérêt général	1.075.000,00	0,00	1.075.000,00	28.000,00
					104/11000/151210

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
25.000,00	<u>NON VALEURS</u> Boni sur BE	25.000,00	
25.000,00	TOTAL	25.000,00	
30.000,00	<u>ANNEES ANTERIEURES</u> Boni sur BE	30.000,00	
30.000,00	TOTAL	30.000,00	
15.000,00	<u>DEPENSES GENERALES</u> Boni sur BE	15.000,00	
50.000,00	Boni sur BE	50.000,00	
65.000,00	TOTAL	65.000,00	
0,00	<u>ASSURANCES</u>	0,00	
0,00		0,00	
0,00	TOTAL	0,00	
10.000,00	<u>AUTORITES PROVINCIALES</u> <u>Autorités Provinciales</u> Boni sur BE	10.000,00	
10.000,00	TOTAL	10.000,00	
	<u>ADMINISTRATION GENERALE</u> <u>Administration Générale</u>		
	<u>ACQUISITION D'AUTRES MACHINES ET MATERIEL</u>		
925.000,00	Prélèvement sur le BO	925.000,00	060/99060/781000
80.000,00	Prélèvement sur le BO	80.000,00	060/99060/781000
175.000,00	Prélèvement sur le BO	175.000,00	060/99060/781000
195.000,00	Prélèvement sur le BO	195.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MOBILIER</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le BO	150.000,00	060/99060/781000
42.000,00	Prélèvement sur le BO	42.000,00	060/99060/781000
30.000,00	Prélèvement sur le BO	30.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION MATERIEL DE BUREAU</u>		
25.000,00	Prélèvement sur le BO	25.000,00	060/99060/781000
	<u>ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT</u>		
1.233.001,00	Prélèvement sur le BO	1.233.001,00	060/99060/781000
	<u>MATERIEL DE CUISINE</u>		
150.000,00	Prélèvement sur le BO	150.000,00	060/99060/781000
	<u>TRAVAUX D'INTERET GENERAL</u>		
1.047.000,00	Prélèvement sur le BO	1.047.000,00	060/99060/781000

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Supracommunalité</u>				
104/11040/262433	Interventions dans les projets supracommunaux	4.930.000,00	0,00	4.930.000,00	0,00
104/11040/221010	Aménagement des voiries intérieures	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
104/11040/221010	Entretien et amélioration du site	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
104/11040/221010	Plantations	16.500,00	0,00	16.500,00	0,00
104/11040/221010	Création d'un Hall pour le SPW	1,00	0,00	1,00	1,00
					104/11040/151210
	<u>Service de la communication et du protocole</u>				
104/12505/221010	Rénovation de toiture à l'antenne d'Eupen	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>Maison provinciale du Canton de Hannut</u>				
104/81020/221010	Aménagement de locaux supplémentaires	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	<u>Maison de la Formation</u>				
106/11400/221010	Parachèvements de la phase 2 de la Maison de la Formation et des abords	1.380.000,00	0,00	1.380.000,00	0,00
106/11400/221010	Parking rue des Marêts	69.000,00	0,00	69.000,00	0,00
106/11400/221010	Lot 3 parachèvements	110.000,00	0,00	110.000,00	0,00
	TOTAL	11.260.502,00	0,00	11.260.502,00	128.001,00
	<u>PATRIMOINE PRIVE</u>				
	<u>Bureaux Opera</u>				
124/11020/221010	Placement d'une rampe vapeur dans le groupe de ventilation GP1	18.000,00	0,00	18.000,00	0,00
124/11020/221010	Travaux de sécurité incendie : Compartimentage des sas des ascenseurs	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
124/11020/221010	Réalisation de cloisons de séparation au 4ème étage	28.000,00	0,00	28.000,00	0,00
124/11020/221010	Adaptations de la ventilation	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	TOTAL	146.000,00	0,00	146.000,00	0,00
	<u>SERVICES GENERAUX</u>				
	<u>Archives provinciales</u>				
133/11300/221010	Construction d'un hall de stockage pour les brochures des différents secteurs (site de Ans)	1,00	0,00	1,00	0,00
	<u>Régie Provinciale Autonome</u>				
134/12000/280400	Dotation en capital	800.000,00	0,00	800.000,00	0,00
	<u>Infrastructure et Environnement</u>				
137/11810/221010	Aménagement intérieurs	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
137/11810/221010	Aménagement sanitaires	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	<u>Service Informatique</u>				
139/12601/231000	Matériel informatique - Acquisition	808.000,00	0,00	808.000,00	0,00
	TOTAL	1.738.001,00	0,00	1.738.001,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Supracommunalité</u>		
4.930.000,00	Emprunt n° 1	4.930.000,00	104/11040/170145
500.000,00	Emprunt n° 2	500.000,00	104/11040/170110
30.000,00	Emprunt n° 2	30.000,00	104/11040/170110
16.500,00	Emprunt n° 2	16.500,00	104/11040/170110
0,00		0,00	
	<u>Service de la communication et du protocole</u>		
25.000,00	Boni sur BE	25.000,00	
	<u>Maison provinciale du Canton de Hannut</u>		
20.000,00	Boni sur BE	20.000,00	
	<u>Maison de la Formation</u>		
1.380.000,00	Emprunt n° 3	1.380.000,00	106/11400/170110
69.000,00	Emprunt n° 3	69.000,00	106/11400/170110
110.000,00	Emprunt n° 3	110.000,00	106/11400/170110
11.132.501,00	TOTAL	11.132.501,00	
	<u>PATRIMOINE PRIVE</u>		
	<u>Bureaux Opera</u>		
18.000,00	Boni sur BE	18.000,00	
50.000,00	Boni sur BE	50.000,00	
28.000,00	Boni sur BE	28.000,00	
50.000,00	Boni sur BE	50.000,00	
146.000,00	TOTAL	146.000,00	
	<u>SERVICES GENERAUX</u>		
	<u>Archives provinciales</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
	<u>Régie Provinciale Autonome</u>		
800.000,00	Emprunt n° 26	800.000,00	134/12000/170176
	<u>Infrastructure et Environnement</u>		
100.000,00	Emprunt n° 4	100.000,00	137/11810/170110
30.000,00	Emprunt n° 4	30.000,00	137/11810/170110
	<u>Service Informatique</u>		
808.000,00	Prélèvement sur le BO	808.000,00	060/99060/781000
1.738.001,00	TOTAL	1.738.001,00	

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>ETRANGER ET CALAMITES</u>				
141/99141/262400	<u>Calamités</u> Calamités	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	1,00	0,00	1,00	0,00
	<u>SECURITE ET ORDRE PUBLIC</u>				
351/11040/292400	<u>Administration générale</u> Prêts remboursables sans intérêt aux communes concernées par les compléments de redevances incendie	8.500.000,00	0,00	8.500.000,00	0,00
	TOTAL	8.500.000,00	0,00	8.500.000,00	0,00
	<u>SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL</u>				
420/14100/221010	Installation de climatisation au 4ème étage de l'ancien bâtiment	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
420/14100/221010	Rénovation du mur de soutènement	46.500,00	0,00	46.500,00	0,00
420/14100/288000	Cautionnement versés en numéraires	10.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00
421/99421/262400	Subside pour la création de parkings d'écovoiturage	1.000.000,00	0,00	1.000.000,00	0,00
421/99421/221010	Parking de covoiturage et de délestage (rue E.Solvay)	700.000,00	0,00	700.000,00	0,00
421/99421/262432	Dégradations voirie commune de Juprelle	140.000,00	0,00	140.000,00	0,00
	TOTAL	1.936.500,00	0,00	1.936.500,00	10.000,00
	<u>VOIES NAVIGABLES</u>				
484/99484/226000	Acquisition de terrains dans le cadre des travaux d'amélioration des cours d'eau non navigables	1,00	0,00	1,00	0,00
484/99484/226010	Travaux d'urgence d'amélioration des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
484/99484/262431	Subsides aux communes pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau non navigables permettant d'éviter les inondations	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	500.002,00	0,00	500.002,00	0,00
	<u>INDUSTRIE ET ENERGIE</u>				
530/53000/280000	Libération du Capital SPI	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
	TOTAL	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
	<u>TOURISME</u>				
560/56700/221010	<u>Blegny mine</u> Sécurisation des échelles de secours et paliers dans le puits Marie	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
560/56800/221010	<u>Ferme de la Bouverie</u> Maison de Logne : Transformations	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
560/56800/221010	Ruines du Château-fort : Réalisation d'une passerelle d'accès au puits	70.000,00	0,00	70.000,00	42.000,00
					560/56800/151210
560/56900/221010	<u>Fédération du Tourisme</u> Travaux d'entretien urgents	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
560/57000/221010	<u>Château de HARZE</u> Réparation du muret d'enceinte en pierres	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
560/57000/221010	Cloisonnement intérieur d'une salle de séminaire	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>ETRANGER ET CALAMITES</u>		
1,00	<u>Calamités</u> Boni sur BE	1,00	
1,00	TOTAL	1,00	
	<u>SECURITE ET ORDRE PUBLIC</u>		
8.500.000,00	<u>Administration générale</u> Prélèvement sur le fonds spécial pour projets supracommunaux	8.500.000,00	060/99060/781060
8.500.000,00	TOTAL	8.500.000,00	
	<u>SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL</u>		
40.000,00	Emprunt n° 5	40.000,00	420/14100/170110
46.500,00	Emprunt n° 5	46.500,00	420/14100/170110
0,00		0,00	
1.000.000,00	Emprunt n° 6	1.000.000,00	421/99421/170140
700.000,00	Emprunt n° 6	700.000,00	421/99421/170110
140.000,00	Prélèvement sur le BO	140.000,00	060/99060/781000
1.926.500,00	TOTAL	1.926.500,00	
	<u>VOIES NAVIGABLES</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
500.000,00	Boni sur BE	500.000,00	
1,00	Boni sur BE	1,00	
500.002,00		500.002,00	
	<u>INDUSTRIE ET ENERGIE</u>		
750.000,00	Emprunt n° 7	750.000,00	530/53000/170171
750.000,00		750.000,00	
	<u>TOURISME</u>		
60.000,00	<u>Blegny mine</u> Emprunt n° 8	60.000,00	560/56700/170110
50.000,00	<u>Ferme de la Bouverie</u> Emprunt n° 8	50.000,00	560/56800/170110
28.000,00	Emprunt n° 8	28.000,00	560/56800/170110
10.000,00	<u>Fédération du Tourisme</u> Emprunt n° 8	10.000,00	560/56900/170110
30.000,00	<u>Château de HARZE</u> Emprunt n° 8	30.000,00	560/57000/170110
10.000,00	Emprunt n° 8	10.000,00	560/57000/170110

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
560/57000/221010	Remplacement des radiateurs	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	<u>Centre Nature à BOTRANGE</u>				
560/58000/221010	Réparation d'une porte	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
560/58000/221010	Remise en ordre de l'installation électrique et aménagement de sécurité	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	<u>Fédération du Tourisme</u>				
560/56900/262460	Acquisition d'équipement touristique	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
	TOTAL	815.000,00	0,00	815.000,00	42.000,00
	<u>AGRICULTURE</u>				
	<u>Services Agricoles</u>				
621/62000/221010	Rafraîchissement des bureaux du 1er étage	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	<u>Station d'analyses agricoles</u>				
621/63100/221010	Renouvellement des toitures des pyramides	0,00	0,00	0,00	0,00
621/63100/221010	Remplacement des fenêtres d'une pyramide	15.000,00	0,00	15.000,00	621/63100/151210
	<u>Ferme Provinciale de la Haye à JEVOUMONT</u>				
621/63400/221010	Compartimentage RF de la chaufferie	4.000,00	0,00	4.000,00	0,00
621/63400/221010	Réparation urgente des façades de l'aile gauche	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
621/63400/221010	Protection des faces intérieures des murs de la salle de traite	28.000,00	0,00	28.000,00	0,00
	TOTAL	72.000,00	0,00	72.000,00	0,00
	<u>ENSEIGNEMENT</u>				
	<u>Enseignement - Affaires Générales</u>				
700/99700/244200	Fonds d'équipement pédagogique	850.000,00	0,00	850.000,00	700.000,00
					700/99700/151220 - 151420
700/99700/642191	Remboursement de subsides	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
700/99700/270102	Marchés de peinture dans les établissements scolaires, y compris conciergeries	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
700/99700/270103	Marchés de travaux de sécurité dans les établissements scolaires	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	<u>Site Quai Kurth</u>				
700/25800/221010	Clôture du site aux abords du hangar	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
700/25800/221010	Amélioration de la ventilation existante dans les locaux scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00
700/25800/221010	Remplacement des tableaux électriques	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
700/25800/221010	Remplacement d'appareils d'éclairage de sécurité	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
700/25800/221010	Installation d'un système de contrôle d'accès	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
700/25800/221010	Remplacement des châssis de fenêtres	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
700/25800/221010	Rénovation des revêtements de sol et des peintures	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
700/25800/221010	Réparation de fuite d'étanchéité de toiture du hangar	0,00	0,00	0,00	0,00
	<u>Direction Générale et Inspection</u>				
701/20100/244200	Equipement didactique enseignement	980.000,00	0,00	980.000,00	0,00
	<u>Prêts d'études</u>				
703/85200/292100	Prêts d'études	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
	<u>Centres psycho-médico sociaux</u>				
	<u>PMS WAREMME</u>				
706/20300/221010	Remise en état des corniches	20.300,00	0,00	20.300,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
20.000,00	Emprunt n° 8	20.000,00	560/57000/170110
	<u>Centre Nature à BOTRANGE</u>		
15.000,00	Emprunt n° 8	15.000,00	560/58000/170110
50.000,00	Emprunt n° 8	50.000,00	560/58000/170110
	<u>Fédération du Tourisme</u>		
500.000,00	Boni sur BE	500.000,00	
773.000,00	TOTAL	773.000,00	
	<u>AGRICULTURE</u>		
	<u>Services Agricoles</u>		
15.000,00	Boni sur BE	15.000,00	
	<u>Station d'analyses agricoles</u>		
0,00	Boni sur BE	0,00	
15.000,00	Boni sur BE	15.000,00	
	<u>Ferme Provinciale de la Haye à JEVOUMONT</u>		
4.000,00	Boni sur BE	4.000,00	
10.000,00	Boni sur BE	10.000,00	
28.000,00	Boni sur BE	28.000,00	
72.000,00	TOTAL	72.000,00	
	<u>ENSEIGNEMENT</u>		
	<u>Enseignement - Affaires Générales</u>		
150.000,00	Boni sur BE	150.000,00	
25.000,00	Boni sur BE	25.000,00	
500.000,00	Prélèvement sur le BO	500.000,00	060/99060/781000
100.000,00	Prélèvement sur le BO	100.000,00	060/99060/781000
	<u>Site Quai Kurth</u>		
40.000,00	Emprunt n° 9	40.000,00	700/25800/170110
0,00	Emprunt n° 9	0,00	700/25800/170110
40.000,00	Emprunt n° 9	40.000,00	700/25800/170110
15.000,00	Emprunt n° 9	15.000,00	700/25800/170110
12.500,00	Emprunt n° 9	12.500,00	700/25800/170110
60.000,00	Emprunt n° 9	60.000,00	700/25800/170110
60.000,00	Emprunt n° 9	60.000,00	700/25800/170110
0,00	Emprunt n° 9	0,00	700/25800/170110
	<u>Direction Générale et Inspection</u>		
980.000,00	Prélèvement sur le BO	980.000,00	060/99060/781000
	<u>Prêts d'études</u>		
125.000,00	Emprunt n° 10	125.000,00	703/85200/170151
	<u>Centres psycho-médico sociaux</u>		
	<u>PMS WAREMME</u>		
20.300,00	Prélèvement sur le BO	20.300,00	060/99060/781000

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Internats</u>				
	<u>INTERNAT HERSTAL</u>				
708/23200/221010	Réfection toiture conciergerie	44.000,00	0,00	44.000,00	0,00
	<u>INTERNAT JEMEPPE</u>				
708/23300/221010	Remplacement des tuyaux de descente	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
708/23300/221010	Rénovation des canalisations d'alimentation en eau et des décharges	90.000,00	0,00	90.000,00	0,00
	<u>INTERNAT LA REID</u>				
	<u>Route du Canada</u>				
708/23400/221010	Remplacement de la chaudière à vapeur cuisine	0,00	0,00	0,00	0,00
708/23400/221010	Ventilation des chambres communes	70.000,00	0,00	70.000,00	0,00
708/23400/221010	Réparation de l'auvent d'entrée	7.500,00	0,00	7.500,00	0,00
	<u>INTERNAT VERVIERS</u>				
708/23500/221010	Renouvellement des châssis de fenêtres des chambrettes des 2ème et 6ème étages	1,00	0,00	1,00	0,00
708/23500/221010	Remplacement de portes RF et asservissement à la détection incendie	11.500,00	0,00	11.500,00	0,00
708/23500/221010	Réfection du pavage d'entrée de la cour haute	6.000,00	0,00	6.000,00	0,00
708/23500/221010	Système d'extraction d'air pour les sanitaires	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	<u>INTERNAT WAREMME</u>				
	<u>Rue de Huy</u>				
708/23600/221010	Fermeture magnétique des portes de secours pour sécuriser l'accès aux escaliers	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
708/23600/221010	Remplacement des stores et des tentures	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>Rue de Selys</u>				
708/23600/221010	Remise en état des sanitaires	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	<u>INTERNAT LIEGE</u>				
708/23700/221010	Rénovation des installations sanitaires	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>INTERNAT SERAING</u>				
708/23800/221010	Renouvellement des conduites d'alimentation en eau	0,00	0,00	0,00	0,00
708/23800/221010	Aménagement de 15 nouvelles chambrettes au 4ème étage	0,00	0,00	0,00	0,00
708/23800/221010	Aménagement du 8ème étage	415.000,00	0,00	415.000,00	0,00
708/23800/221010	Rénovation des façades côté rue	1,00	0,00	1,00	0,00
	TOTAL	3.606.802,00	0,00	3.606.802,00	700.000,00
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>				
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>				
	<u>IPEA LA REID</u>				
732/22100/221010	Rénovation de la toiture des ateliers	1,00	0,00	1,00	0,00
732/22100/221010	Remplacement de la chaudière de la serre chaude	0,00	0,00	0,00	0,00
732/22100/221010	Réfection de l'étanchéité des serres et égouttage	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
732/22100/221010	Renouvellement de la toiture du hall B	110.000,00	0,00	110.000,00	10.000,00
732/22100/221010	Sécurisation des escaliers du bloc A et du hall A + Aménagement RF des combles du bloc A	21.000,00	0,00	21.000,00	0,00
732/22100/221010	Travaux nécessaires au maintien de la certification environnementale - Déchetterie et compostage	24.000,00	0,00	24.000,00	0,00
732/22100/221010	Création d'une zone de bus près de la conciergerie	160.000,00	0,00	160.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Internats</u>		
	<u>INTERNAT HERSTAL</u>		
44.000,00	Emprunt n° 11	44.000,00	708/23200/170110
	<u>INTERNAT JEMEPPE</u>		
15.000,00	Emprunt n° 11	15.000,00	708/23300/170110
90.000,00	Emprunt n° 11	90.000,00	708/23300/170110
	<u>INTERNAT LA REID</u>		
	Route du Canada		
0,00	Emprunt n° 11	0,00	708/23400/170110
70.000,00	Emprunt n° 11	70.000,00	708/23400/170110
7.500,00	Emprunt n° 11	7.500,00	708/23400/170110
	<u>INTERNAT VERVIERS</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
11.500,00	Emprunt n° 11	11.500,00	708/23500/170110
6.000,00	Emprunt n° 11	6.000,00	708/23500/170110
20.000,00	Emprunt n° 11	20.000,00	708/23500/170110
	<u>INTERNAT WAREMME</u>		
	Rue de Huy		
15.000,00	Emprunt n° 11	15.000,00	708/23600/170110
10.000,00	Emprunt n° 11	10.000,00	708/23600/170110
	Rue de Selys		
50.000,00	Emprunt n° 11	50.000,00	708/23600/170110
	<u>INTERNAT LIEGE</u>		
25.000,00	Emprunt n° 11	25.000,00	708/23700/170110
	<u>INTERNAT SERAING</u>		
0,00	Emprunt n° 11	0,00	708/23800/170110
0,00	Emprunt n° 11	0,00	708/23800/170110
415.000,00	Emprunt n° 11	415.000,00	708/23800/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
2.906.802,00	TOTAL	2.906.802,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>		
	<u>Enseignement agricole et horticole</u>		
	<u>IPEA LA REID</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
0,00	Emprunt n° 12	0,00	732/22100/170110
15.000,00	Emprunt n° 12	15.000,00	732/22100/170110
100.000,00	Emprunt n° 12	100.000,00	732/22100/170110
21.000,00	Emprunt n° 12	21.000,00	732/22100/170110
24.000,00	Emprunt n° 12	24.000,00	732/22100/170110
160.000,00	Emprunt n° 12	160.000,00	732/22100/170110

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Enseignement secondaire ordinaire</u>				
	<u>LYCEE JEAN BOETS</u>				
735/24100/221010	Réaménagement des circuits électriques dans l'Economat	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/24100/221010	Reconditionnement des locaux du sous-sol et des voies d'évacuation	250.000,00	0,00	250.000,00	175.000,00
735/24100/221010	Toiture et isolation thermique au 50 rue Hullos	35.000,00	0,00	35.000,00	4.000,00
735/24110/221010	Remplacement de la climatisation de l'étage de la crèche par une pompe à chaleur	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	<u>ATHENEE GUY LANG</u>				
735/24400/221010	Réparation des vestiaires et de la cuisine didactique	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
735/24400/221010	Sécurisation de l'installation électrique	16.000,00	0,00	16.000,00	0,00
735/24400/221010	Réparation de l'étanchéité des acrotères	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	<u>EP HERSTAL</u>				
735/24600/221010	Rénovation de la chaufferie	1.000.000,00	1.000.000,00	0,00	0,00
735/24600/221010	Suppression de la chaudière à vapeur et raccordement sur chauffage principal	55.000,00	0,00	55.000,00	0,00
735/24600/221010	Protection solaire côté quai	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
735/24600/221010	Rénovation de la toiture du hall de maçonnerie	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
735/24600/221010	Rénovation des tableaux électriques	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
735/24600/221010	Remplacement d'appareils dans les classes et les salles de sport	1,00	0,00	1,00	0,00
	<u>IPES HERSTAL</u>				
735/24700/221010	Hall des Sports - Remplacement des toitures et façades	1,00	0,00	1,00	0,00
735/24700/221010	Rénovation de la façade côté cour	85.000,00	0,00	85.000,00	0,00
735/24700/221010	Détection incendie (2ème phase)	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
735/24700/221010	Rénovation de la cour avant	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
	<u>EP HUY</u>				
735/24800/221010	Rénovation de la toiture du réfectoire + isolation thermique	1,00	0,00	1,00	0,00
735/24800/221010	Rénovation du réfectoire	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
735/24800/221010	Amélioration de la ventilation des ateliers de soudage	90.000,00	0,00	90.000,00	0,00
735/24800/221010	Construction d'un nouveau bâtiment scolaire : Travaux préparatoires	200.000,00	0,00	200.000,00	0,00
735/24800/221010	Remplacement des tableaux électriques	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	<u>IPES HUY</u>				
735/24900/221010	Réparation de l'escalier d'entrée	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/24900/221010	Rénovation du gymnase et de l'éclairage	1,00	0,00	1,00	0,00
735/24900/221010	Reconditionnement de la classe de cuisine + mobilier + extraction	92.000,00	0,00	92.000,00	0,00
735/24900/221010	Renouvellement de l'éclairage des classes et du couloir de l'aile centrale	62.500,00	0,00	62.500,00	0,00
	<u>IPES SERAING</u>				
735/25000/221010	Renouvellement des tuyaux de descente	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
735/25000/221010	Travaux de sécurité contre l'incendie dans l'aile Ouest	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
735/25000/221010	Assainissement des locaux du sous-sol de l'aile Ouest et remplacement du calorifugeage	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
735/25000/221010	Ventilation des douches du gymnase	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/25000/221010	Peinture et réparation des châssis en bois	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/25000/221010	Projet Verdir, potager sur le toit, escalier d'accès (phase 1)	120.000,00	0,00	120.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Enseignement secondaire ordinaire</u>		
	<u>LYCEE JEAN BOETS</u>		
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/24100/170110
75.000,00	Emprunt n° 13	75.000,00	735/24100/170110
31.000,00	Emprunt n° 13	31.000,00	735/24100/170110
20.000,00	Emprunt n° 13	20.000,00	735/24110/170110
	<u>ATHENEE GUY LANG</u>		
40.000,00	Emprunt n° 13	40.000,00	735/24400/170110
16.000,00	Emprunt n° 13	16.000,00	735/24400/170110
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	735/24400/170110
	<u>EP HERSTAL</u>		
0,00		0,00	
55.000,00	Emprunt n° 13	55.000,00	735/24600/170110
10.000,00	Emprunt n° 13	10.000,00	735/24600/170110
50.000,00	Emprunt n° 13	50.000,00	735/24600/170110
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	735/24600/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
	<u>IPES HERSTAL</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
85.000,00	Emprunt n° 13	85.000,00	735/24700/170110
35.000,00	Emprunt n° 13	35.000,00	735/24700/170110
60.000,00	Emprunt n° 13	60.000,00	735/24700/170110
	<u>EP HUY</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	735/24800/170110
90.000,00	Emprunt n° 13	90.000,00	735/24800/170110
200.000,00	Emprunt n° 13	200.000,00	735/24800/170110
100.000,00	Emprunt n° 13	100.000,00	735/24800/170110
	<u>IPES HUY</u>		
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/24900/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
92.000,00	Emprunt n° 13	92.000,00	735/24900/170110
62.500,00	Emprunt n° 13	62.500,00	735/24900/170110
	<u>IPES SERAING</u>		
20.000,00	Emprunt n° 13	20.000,00	735/25000/170110
35.000,00	Emprunt n° 13	35.000,00	735/25000/170110
50.000,00	Emprunt n° 13	50.000,00	735/25000/170110
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/25000/170110
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/25000/170110
120.000,00	Emprunt n° 13	120.000,00	735/25000/170110

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>IPES OUGREE</u>				
735/25010/221010	Remplacement de la chaudière pour les sanitaires du hall sportif	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
735/25010/221010	Rénovation des cloisons intérieures dans la cuisine	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25010/221010	Hall des sports : Remplacement des façades et toitures	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25010/221010	<i>Extension détection intrusion et contrôle d'accès+pose nouvelle barrière</i>	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	<u>IPES PARAMEDICAL</u>				
	<u>Siège de Verviers</u>				
735/25100/221010	Travaux divers d'entretien urgents	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
	<u>Siège de Huy</u>				
735/25100/221010	Exutoire de fumées et cloisonnement RF	7.500,00	0,00	7.500,00	0,00
	<u>EP SERAING</u>				
735/25400/221010	<i>Plate-forme pour formation caristes</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
735/25400/221010	Révision des installations électriques	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
735/25400/221010	Renouvellement des châssis	70.000,00	0,00	70.000,00	14.000,00
					735/25400/151210
735/25400/221010	Travaux de stabilité, d'étanchéité de la toiture et rénovation des vestiaires (hall de maçonnerie)	280.000,00	0,00	280.000,00	220.000,00
					735/25400/151410
735/25400/221010	Renouvellement de bardage et entretien des toitures	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25400/221010	Assainissement d'anciennes tuyauteries de chauffage et des calorifuges	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	<u>EP VERVIERS</u>				
735/25500/221010	Amélioration et extension du réseau informatique (école et internat)	70.000,00	0,00	70.000,00	0,00
735/25500/221010	Adaptation détection incendie du bâtiment 2	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
735/25500/221010	Remplacement des tableaux électriques au 4ème étage et à la conciergerie	11.500,00	0,00	11.500,00	0,00
735/25500/221010	Réfection des bétons des façades des bâtiments 2,3 et 4	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/25500/221010	Rénovation des installations électriques et éclairage du bâtiment 2	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
735/25500/221010	Réfection de garde-corps des bâtiments 2 et 10	6.500,00	0,00	6.500,00	0,00
735/25500/221010	Renouvellement de stores des classes	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
735/25500/221010	Mise en conformité de la détection incendie (ateliers de Mangombroux)	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>IPES VERVIERS</u>				
735/25600/221010	Aménagement d'un self service	35.000,00	0,00	35.000,00	0,00
735/25600/221010	Révision de l'éclairage de sécurité, de l'éclairage des classes et du hall d'entrée	39.000,00	0,00	39.000,00	0,00
735/25600/221010	Remplacement des faux-plafonds des couloirs	45.000,00	0,00	45.000,00	0,00
	<u>IPES HESBAYE</u>				
	<u>Crisnée</u>				
735/25700/221010	Remplacement de corniches du bâtiment RTG	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
735/25700/221010	<i>Construction d'un préau</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<u>Rue de Huy</u>				
735/25700/221010	Rénovation de la salle des fêtes	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25700/221010	Aménagement d'un atelier de mécanique désaffecté en classes de coiffure	127.000,00	0,00	127.000,00	0,00
735/25700/221010	Salle de Sports: chauffage et éclairage	70.000,00	0,00	70.000,00	0,00
735/25700/221010	Remplacement des châssis de l'aile nord	1,00	0,00	1,00	0,00
735/25700/221010	<i>Aménagement petit hall et vestiaires pour nouvelles sections sportives (basket)</i>	230.000,00	0,00	230.000,00	0,00
	<u>Rue de Selys</u>				
735/25700/221010	Remplacement du tableau général de basse tension - Atelier boulangerie et boucherie	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
30.000,00	<u>IPES OUGREE</u> Emprunt n° 13	30.000,00	735/25010/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
1,00	Boni sur BE	1,00	
30.000,00	<i>Emprunt n° 13</i>	30.000,00	735/25010/170110
	<u>IPES PARAMEDICAL</u>		
	<u>Siège de Verviers</u>		
20.000,00	Emprunt n° 13	20.000,00	735/25100/170110
	<u>Siège de Huy</u>		
7.500,00	Emprunt n° 13	7.500,00	735/25100/170110
	<u>EP SERAING</u>		
0,00	<i>Emprunt n° 13</i>	0,00	735/25400/170110
50.000,00	Emprunt n° 13	50.000,00	735/25400/170110
56.000,00	Emprunt n° 13	56.000,00	735/25400/170110
60.000,00	Emprunt n° 13	60.000,00	735/25400/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
100.000,00	Emprunt n° 13	100.000,00	735/25400/170110
	<u>EP VERVIERS</u>		
70.000,00	Emprunt n° 13	70.000,00	735/25500/170110
12.500,00	Emprunt n° 13	12.500,00	735/25500/170110
11.500,00	Emprunt n° 13	11.500,00	735/25500/170110
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/25500/170110
25.000,00	Emprunt n° 13	25.000,00	735/25500/170110
6.500,00	Emprunt n° 13	6.500,00	735/25500/170110
10.000,00	Emprunt n° 13	10.000,00	735/25500/170110
10.000,00	Emprunt n° 13	10.000,00	735/25500/170110
	<u>IPES VERVIERS</u>		
35.000,00	Emprunt n° 13	35.000,00	735/25600/170110
39.000,00	Emprunt n° 13	39.000,00	735/25600/170110
45.000,00	Emprunt n° 13	45.000,00	735/25600/170110
	<u>IPES HESBAYE</u>		
	<u>Crisnée</u>		
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	735/25700/170110
0,00	<i>Emprunt n° 13</i>	0,00	735/25700/170110
	<u>Rue de Huy</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
127.000,00	Emprunt n° 13	127.000,00	735/25700/170110
70.000,00	Emprunt n° 13	70.000,00	735/25700/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
230.000,00	<i>Emprunt n° 13</i>	230.000,00	735/25700/170110
	<u>Rue de Selys</u>		
30.000,00	Emprunt n° 13	30.000,00	735/25700/170110

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
735/25700/221010	Remplacement des stores extérieurs de la section boulangerie et chocolaterie	21.000,00	0,00	21.000,00	0,00
735/25700/221010	Création d'une rampe d'accès PMR au restaurant didactique	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
735/25700/221010	Adaptation de l'accès principal par un accès électronique et réparation de la régie	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>				
	<u>IPEPS HUY</u>				
736/26200/221010	Compartimentage des caves	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	<u>IPEPS Seraing</u>				
736/26300/221010	Stores antisolaire et tentures	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
736/26300/221010	Remplacement de stores antisolaire dans la résidence des Carnes	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
	<u>IPEPS VERVIERS - Orientation commerciale</u>				
736/26400/221010	Travaux d'entretien urgents : maçonnerie et zinguerie	6.000,00	0,00	6.000,00	0,00
	<u>IPEPS VERVIERS - Orientation technique</u>				
736/26500/221010	Renouvellement des châssis de fenêtres	95.000,00	0,00	95.000,00	20.000,00
					736/26500/151210
	TOTAL	4.431.510,00	1.000.000,00	3.431.510,00	443.000,00
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>				
	<u>Haute Ecole</u>				
741/27500/221000	Acquisition de la Maison Erasmus + Administration HEPL	1.000.000,00	0,00	1.000.000,00	0,00
	<u>Haute Ecole - ISIL</u>				
741/27901/221010	Raccordement hydraulique de l'ORC	31.500,00	0,00	31.500,00	13.000,00
					741/27901/151500
741/27901/221010	Installation d'une chaudière biomasse + stockage de granulés de bois	368.000,00	0,00	368.000,00	69.350,00
					741/27901/151500
741/27901/221010	Travaux d'intégration de l'ORC dans la chaufferie existante	80.000,00	0,00	80.000,00	33.000,00
					741/27901/151500
741/27901/221010	Adaptation au système HVAC existant	24.000,00	0,00	24.000,00	9.900,00
					741/27901/151500
741/27901/221010	<i>Remplacement du mur-rideau de la façade principa</i>	<i>762.300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>762.300,00</i>	<i>170.000,00</i>
					741/27901/151500
741/27900/221010	Réparation de la passerelle sur la toiture (phase 2)	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
741/27900/221010	Câblage informatique - 2ème phase	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
741/27900/221010	Rénovation des tableaux électriques	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
741/27900/221010	Remplacement des châssis de fenêtres	1,00	0,00	1,00	0,00
741/27900/221010	Création de locaux de stockage de produits et de bonbonnes	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
741/27900/221010	<i>Révision des douches de sécurité dans les laboratoires de chimie</i>	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>Seraing, Parc des Marêts</u>				
741/27900/221010	Transformation d'un auditoire	80.000,00	0,00	80.000,00	0,00
741/27900/221010	Chauffage et ventilation des auditoires	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
741/27900/221010	Renouvellement des joints d'étanchéité entre les éléments en béton architectonique	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>Haute Ecole Jemeppe</u>				
	<u>CAMPUS</u>				
741/28000/221010	Remplacement des bornes d'éclairage extérieur	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>SITE BEECKMAN</u>				
741/28000/221010	Rénovation des sanitaires	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
741/28000/221010	Mise en conformité des installations de détection incendie	12.500,00	0,00	12.500,00	0,00
741/28000/221010	Placement d'une machine de production d'eau glacée pour l'auditoire	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
741/28000/221010	Isolation thermique et parement de la façade nord	1,00	0,00	1,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
21.000,00	Emprunt n° 13	21.000,00	735/25700/170110
15.000,00	Emprunt n° 13	15.000,00	735/25700/170110
5.000,00	Emprunt n° 13	5.000,00	735/25700/170110
	<u>Enseignement secondaire de promotion sociale</u>		
	<u>IPEPS HUY</u>		
15.000,00	Emprunt n° 14	15.000,00	736/26200/170110
	<u>IPEPS Seraing</u>		
10.000,00	Emprunt n° 14	10.000,00	736/26300/170110
5.000,00	Emprunt n° 14	5.000,00	736/26300/170110
	<u>IPEPS VERVIERS - Orientation commerciale</u>		
6.000,00	Emprunt n° 14	6.000,00	736/26400/170110
	<u>IPEPS VERVIERS - Orientation technique</u>		
75.000,00	Emprunt n° 14	75.000,00	736/26500/170110
2.988.510,00	TOTAL	2.988.510,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u>		
	<u>Haute Ecole</u>		
1.000.000,00	Emprunt n° 15	1.000.000,00	741/27500/170111
	<u>Haute Ecole - ISIL</u>		
18.500,00	Emprunt n° 15	18.500,00	741/27901/170110
298.650,00	Emprunt n° 15	298.650,00	741/27901/170110
47.000,00	Emprunt n° 15	47.000,00	741/27901/170110
14.100,00	Emprunt n° 15	14.100,00	741/27901/170110
592.300,00	Emprunt n° 15	592.300,00	741/27901/170110
50.000,00	Emprunt n° 15	50.000,00	741/27900/170110
75.000,00	Emprunt n° 15	75.000,00	741/27900/170110
25.000,00	Emprunt n° 15	25.000,00	741/27900/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
40.000,00	Emprunt n° 15	40.000,00	741/27900/170110
10.000,00	Emprunt n° 15	10.000,00	741/27900/170110
	<u>Seraing, Parc des Marêts</u>		
80.000,00	Emprunt n° 15	80.000,00	741/27900/170110
40.000,00	Emprunt n° 15	40.000,00	741/27900/170110
25.000,00	Emprunt n° 15	25.000,00	741/27900/170110
	<u>Haute Ecole Jemeppe</u>		
	<u>CAMPUS</u>		
25.000,00	Emprunt n° 15	25.000,00	741/28000/170110
	<u>SITE BEECKMAN</u>		
50.000,00	Emprunt n° 15	50.000,00	741/28000/170110
12.500,00	Emprunt n° 15	12.500,00	741/28000/170110
20.000,00	Emprunt n° 15	20.000,00	741/28000/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	<u>Haute Ecole Paramédicale</u> <u>SITE DU BARBOU</u>				
741/28100/221010	Remplacement des portes métalliques d'accès au sous-sol	12.000,00	0,00	12.000,00	0,00
741/28100/221010	Rénovation de l'installation électrique du 2ème étage	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
741/28100/221010	Câblage informatique	85.000,00	0,00	85.000,00	0,00
741/28100/221010	Consolidation des garde-corps des cages d'escalier 1, 2 et 3	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
741/28100/221010	Rénovation des classes de diététique	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	TOTAL	3.065.302,00	0,00	3.065.302,00	295.250,00
	<u>ENSEIGNEMENT SPECIAL</u> <u>IPESS Micheroux</u>				
752/29100/221010	Remplacement des panneaux d'allège sur la façade Ouest	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
752/29100/221010	Rénovation des sanitaires	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
752/29100/221010	Remplacement des portes de sortie de secours	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
752/29100/221010	Révision de l'éclairage de sécurité et de l'éclairage des classes	13.000,00	0,00	13.000,00	0,00
	<u>C.R.T. Abée-Scry</u>				
752/29200/221010	Réorganisation des locaux sanitaires de l'internat	70.000,00	0,00	70.000,00	0,00
752/29200/221010	Encapsulage des cloisons du grenier + désamiantage divers	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	TOTAL	203.000,00	0,00	203.000,00	0,00
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u> <u>Domaine Provincial de Wégimont</u>				
760/71000/221010	Réparation de l'escalier du perron (aile centrale)	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00
760/71000/221010	Aménagement d'un nouvel embarcadère et d'un guichet d'accueil	80.000,00	0,00	80.000,00	60.000,00
760/71000/221010	Aménagement de bureaux dans le château (phase 2)	25.000,00	0,00	25.000,00	760/71000/151210 0,00
760/71000/221010	Conversion au gaz de la chaufferie de l'aile de l'administration	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
760/71000/221010	Remplacement des châssis de fenêtres de l'aile Nord	1,00	0,00	1,00	0,00
760/71000/221010	Rénovation des maçonneries des douves	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
760/71000/221010	Aménagement d'un parcours acrobranche	20.000,00	0,00	20.000,00	0,00
760/71000/221010	Renouvellement de la toiture du hangar à matériel	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	TOTAL	260.001,00	0,00	260.001,00	60.000,00
	<u>JEUNESSE</u> <u>Service Jeunesse</u>				
761/72000/221010	Transformation de 2 salles de réunion	1,00	0,00	1,00	0,00
761/72000/221010	Rafraîchissement des peintures intérieures de l'hébergement	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
761/72000/221010	Remplacement de la chaudière du pavillon Struvay	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	25.001,00	0,00	25.001,00	0,00
	<u>CULTURE</u> <u>Service des Affaires culturelles</u>				
762/73100/221010	Remplacement des climatiseurs	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
762/73100/221010	Réparations d'urgence des châssis de fenêtres	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
	<u>Haute Ecole Paramédicale</u> <u>SITE DU BARBOU</u>		
12.000,00	Emprunt n° 15	12.000,00	741/28100/170110
100.000,00	Emprunt n° 15	100.000,00	741/28100/170110
85.000,00	Emprunt n° 15	85.000,00	741/28100/170110
50.000,00	Emprunt n° 15	50.000,00	741/28100/170110
100.000,00	Emprunt n° 15	100.000,00	741/28100/170110
2.770.052,00	TOTAL	2.770.052,00	
	<u>ENSEIGNEMENT SPECIAL</u> <u>IPESS Micheroux</u>		
25.000,00	Emprunt n° 16	25.000,00	752/29100/170110
40.000,00	Emprunt n° 16	40.000,00	752/29100/170110
25.000,00	Emprunt n° 16	25.000,00	752/29100/170110
13.000,00	Emprunt n° 16	13.000,00	752/29100/170110
	<u>C.R.T. Abée-Scry</u>		
70.000,00	Emprunt n° 16	70.000,00	752/29200/170110
30.000,00	Emprunt n° 16	30.000,00	752/29200/170110
203.000,00	TOTAL	203.000,00	
	<u>COMPLEXE DE DELASSEMENT</u> <u>Domaine Provincial de Wégimont</u>		
40.000,00	Emprunt n° 17	40.000,00	760/71000/170110
20.000,00	Emprunt n° 17	20.000,00	760/71000/170110
25.000,00	Emprunt n° 17	25.000,00	760/71000/170110
30.000,00	Emprunt n° 17	30.000,00	760/71000/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
50.000,00	Emprunt n° 17	50.000,00	760/71000/170110
20.000,00	Emprunt n° 17	20.000,00	760/71000/170110
15.000,00	Emprunt n° 17	15.000,00	760/71000/170110
200.001,00	TOTAL	200.001,00	
	<u>JEUNESSE</u> <u>Service Jeunesse</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
25.000,00	Boni sur BE	25.000,00	
0,00	<i>Boni sur BE</i>	0,00	
25.001,00	TOTAL	25.001,00	
	<u>CULTURE</u> <u>Service des Affaires culturelles</u>		
30.000,00	Boni sur BE	30.000,00	
30.000,00	Boni sur BE	30.000,00	

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
762/73100/221010	Renouvellement de l'armoire électrique de la chaufferie	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
762/73100/221010	Travaux de sécurité	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	Maison de la Création				
762/73500/221000	Acquisition de l'immeuble	500.000,00	0,00	500.000,00	0,00
762/73500/221010	Travaux d'aménagement	1,00	0,00	1,00	0,00
	Acquisition d'œuvres d'art				
762/99762/242000	Acquisition d'œuvres d'art	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
762/99762/262481	Subside pour équipement culturel en partenariat avec les communes ou les opérateurs culturels	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	Bibliothèque				
767/73300/221010	Aménagement d'un espace d'isolement dans la zone de lecture	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	TOTAL	870.001,00	0,00	870.001,00	0,00
	SPORTS				
764/99764/273000	Pôle Ballon - Aménagement d'une zone tampon	1,00	0,00	1,00	0,00
764/99764/262400	HandyFoot - Aménagement d'un terrain et d'allées	1,00	0,00	1,00	0,00
764/99764/262400	Blegny BMX - Champ de bosses BMX	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
	Complexe de Naimette				
764/75100/221010	Travaux d'entretien	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
764/75100/221010	Traitement du sol impacté par les renouées du Japon	70.000,00	0,00	70.000,00	0,00
	Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs				
764/75300/221010	Travaux d'entretien	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
764/75300/221010	Remplacement du tapis synthétique	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
	Centre de Tennis de Table				
764/75600/221010	Travaux d'entretien	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
	Centre de formation de Tennis				
764/75800/221010	Travaux divers	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
764/75800/221010	Renouvellement du revêtement sportif des terrains intérieurs	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
	TOTAL	370.002,00	0,00	370.002,00	0,00
	ARTS				
	Musée de la vie Wallonne				
771/77100/242000	Acquisition d'œuvres d'art -Collections muséales	5.000,00	0,00	5.000,00	0,00
771/77100/273000	Couverture de la cour du MVW	330.000,00	0,00	330.000,00	0,00
	Entrepôt provincial d'Ans				
771/77100/221010	Mobilier de rangement pour les collections	1,00	0,00	1,00	0,00
	Château de Jehay				
771/77200/221010	Aménagement spécifique du parc	30.000,00	0,00	30.000,00	18.000,00
					771/77200/151210
771/77200/221010	Création d'un parking paysager	1,00	0,00	1,00	0,00
771/77200/221010	Sondage et dégagement divers en vue de l'analyse de la stabilité générale du château	30.000,00	0,00	30.000,00	18.000,00
					771/77200/151210
771/77200/221010	Mesures conservatoires pour sécuriser le château	50.000,00	0,00	50.000,00	30.000,00
					771/77200/151210
771/77200/221010	Sécurisation des murs de douves	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
771/77200/221010	Restauration et réaffectation de l'orangerie	1,00	0,00	1,00	0,00
771/77200/221010	Restauration et réaffectation de la serre	1,00	0,00	1,00	0,00
771/77200/221010	Création d'une signalétique générale	12.000,00	0,00	12.000,00	7.200,00
					771/77200/151210
771/77200/221010	Eclairage de la voie d'amenée	0,00	0,00	0,00	0,00
771/77200/221010	Rétablissement voie de circulation dans le parc	60.000,00	0,00	60.000,00	0,00
771/77200/221010	Placement de clôtures	50.000,00	0,00	50.000,00	0,00
771/77200/221010	Reboisement	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
10.000,00	Boni sur BE	10.000,00	
15.000,00	Boni sur BE	15.000,00	
	<u>Maison de la Création</u>		
500.000,00	Prélèvement spécial	500.000,00	
1,00	Boni sur BE	1,00	
	<u>Acquisition d'œuvres d'art</u>		
25.000,00	Boni sur BE	25.000,00	
250.000,00	Prélèvement sur le BO	250.000,00	060/99060/781000
	<u>Bibliothèque</u>		
10.000,00	Prélèvement sur le BO	10.000,00	060/99060/781000
870.001,00	TOTAL	870.001,00	
	<u>SPORTS</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
1,00	Boni sur BE	1,00	
50.000,00	Prélèvement sur le BO	50.000,00	060/99060/781000
	<u>Complexe de Naimette</u>		
10.000,00	Emprunt n° 18	10.000,00	764/75100/170110
70.000,00	Emprunt n° 18	70.000,00	764/75100/170110
	<u>Centre régional d'entraînement et formation de jeunes footballeurs</u>		
15.000,00	Emprunt n° 18	15.000,00	764/75300/170110
125.000,00	Emprunt n° 18	125.000,00	764/75300/170110
	<u>Centre de Tennis de Table</u>		
15.000,00	Emprunt n° 18	15.000,00	764/75600/170110
	<u>Centre de formation de Tennis</u>		
10.000,00	Emprunt n° 18	10.000,00	764/75800/170110
75.000,00	Emprunt n° 18	75.000,00	764/75800/170110
370.002,00	TOTAL	370.002,00	
	<u>ARTS</u>		
	<u>Musée de la vie Wallonne</u>		
5.000,00	Boni sur BE	5.000,00	
330.000,00	Boni sur BE	330.000,00	
	<u>Entrepôt provincial d'Ans</u>		
1,00	Boni sur BE	1,00	
	<u>Château de Jehay</u>		
12.000,00	Emprunt n° 19	12.000,00	771/77200/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
12.000,00	Emprunt n° 19	12.000,00	771/77200/170110
20.000,00	Emprunt n° 19	20.000,00	771/77200/170110
75.000,00	Emprunt n° 19	75.000,00	771/77200/170110
1,00	Boni sur BE	1,00	
1,00	Boni sur BE	1,00	
4.800,00	Emprunt n° 19	4.800,00	771/77200/170110
0,00	Emprunt n° 19	0,00	771/77200/170110
60.000,00	Emprunt n° 19	60.000,00	771/77200/170110
50.000,00	Emprunt n° 19	50.000,00	771/77200/170110
15.000,00	Emprunt n° 19	15.000,00	771/77200/170110

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
771/77200/221010	Remplacement de la chaudière du château	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	<u>Edifices classés</u>				
773/99773/262410	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de pouvoirs publics autres que l'Etat	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
773/99773/262411	Participation aux frais de restauration de l'Emulation	880.000,00	0,00	880.000,00	0,00
773/99773/262440	Subsides pour grosses réparations et restauration d'édifices classés, propriétés de personnes privées	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
	TOTAL	1.772.004,00	0,00	1.772.004,00	73.200,00
	<u>CULTES ET LAICITE</u>				
790/99790/262420	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères classés, effectuées par les communes	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
790/99790/262450	Subsides pour grosses réparations et restauration d'églises et presbytères classés, effectuées par les fabriques d'églises	75.000,00	0,00	75.000,00	0,00
	TOTAL	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>				
	<u>Aide et Action sociales</u>				
801/99801/262400	Intervention en matière d'aide et d'action sociale	26.339,00	0,00	26.339,00	0,00
	<u>Maison du Social</u>				
840/81000/221010	Réparation de l'égouttage dans la cour	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
840/81000/221010	Amélioration de l'éclairage naturel et rénovation de la salle de réunions	22.500,00	0,00	22.500,00	0,00
	<u>Maison du Social OPEN ADO</u>				
840/81040/221000	Acquisition d'immeuble	0,00	0,00	0,00	0,00
	<u>Famille</u>				
844/85000/292200	Prêts jeunes ménages	100.000,00	0,00	100.000,00	0,00
	TOTAL	163.839,00	0,00	163.839,00	0,00
	<u>SANTE</u>				
	<u>Institut Malvoz</u>				
870/30200/221010	Extension de la détection intrusion	15.000,00	0,00	15.000,00	0,00
870/30200/221010	Installation d'un contrôle d'accès aux labos	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	<u>Laboratoires</u>				
871/31000/288000	Cautionnements	10.000,00	0,00	10.000,00	10.000,00
	<u>PSE Seraing (rue de la province)</u>				
871/33030/221010	Remplacement de la chaudière+sorties de secours	27.000,00	0,00	27.000,00	0,00
	<u>Service des cars de Dépistage Mobile</u>				
871/35000/221010	Bâtiment Frankignoul : rénovation et extension + garages et abords	2.000.000,00	0,00	2.000.000,00	0,00
	TOTAL	2.077.000,00	0,00	2.077.000,00	10.000,00

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
10.000,00	Emprunt n° 19	10.000,00	771/77200/170110
	<u>Edifices classés</u>		
150.000,00	Emprunt n° 20	150.000,00	773/99773/170130
880.000,00	Emprunt n° 20	880.000,00	773/99773/170130
75.000,00	Emprunt n° 20	75.000,00	773/99773/170130
1.698.804,00	TOTAL	1.698.804,00	
	<u>CULTES ET LAICITE</u>		
75.000,00	Emprunt n° 21	75.000,00	790/99790/170131
75.000,00	Emprunt n° 21	75.000,00	790/99790/170131
150.000,00	TOTAL	150.000,00	
	<u>INTERVENTIONS SOCIALES ET FAMILLE</u>		
	<u>Aide et Action sociales</u>		
26.339,00	Prélèvement sur le BO	26.339,00	060/99060/781000
	<u>Maison du Social</u>		
15.000,00	Boni sur BE	15.000,00	
22.500,00	Boni sur BE	22.500,00	
	<u>Maison du Social OPEN ADO</u>		
0,00	Boni sur BE	0,00	
	<u>Famille</u>		
100.000,00	Emprunt n° 22	100.000,00	844/85000/170152
163.839,00	TOTAL	163.839,00	
	<u>SANTE</u>		
	<u>Institut Malvoz</u>		
15.000,00	Prélèvement sur le BO	15.000,00	060/99060/781000
25.000,00	Prélèvement sur le BO	25.000,00	060/99060/781000
	<u>Laboratoires</u>		
0,00		0,00	
	<u>PSE Seraing (rue de la province)</u>		
27.000,00	Prélèvement sur le BO	27.000,00	060/99060/781000
	<u>Service des cars de Dépistage Mobile</u>		
2.000.000,00	Emprunt n° 23	2.000.000,00	871/35000/170110
2.067.000,00	TOTAL	2.067.000,00	

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
877/99877/262430	HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE Participation aux travaux entrepris par l'A.I.D.E.	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	TOTAL	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
	Habitations sociales et politique du logement				
922/85100/292300	Prêts à la construction	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
922/99922/262470	Participation dans l'aide au logement social	125.000,00	0,00	125.000,00	0,00
	TOTAL	875.000,00	0,00	875.000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	44.167.468,00	1.000.000,00	43.167.468,00	1.961.451,00

MB Janvier MB Mars

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
250.000,00	<u>HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE</u> Emprunt n° 24	250.000,00	877/99877/170132
250.000,00	TOTAL	250.000,00	
750.000,00 125.000,00	<u>LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u> <u>Habitations sociales et politique du logement</u> Emprunt n° 25 Prélèvement sur le BO	750.000,00 125.000,00	922/85100/170153 060/99060/781000
875.000,00	TOTAL	875.000,00	
41.206.017,00		41.206.017,00	

PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES

ARTICLES		ESTIMATION	TIERS INVESTISSEUR	CREDITS	SUBSIDES
	Années antérieures	30.000,00	0,00	30.000,00	0,00
	Non valeurs	25.000,00	0,00	25.000,00	0,00
	Dépenses générales	65.000,00	0,00	65.000,00	0,00
	Assurances	200.000,00	0,00	200.000,00	200.000,00
	Autorités provinciales	10.000,00	0,00	10.000,00	0,00
	Administration provinciale	11.260.502,00	0,00	11.260.502,00	128.001,00
	Patrimoine	146.000,00	0,00	146.000,00	0,00
	Service généraux	1.738.001,00	0,00	1.738.001,00	0,00
	Calamités	1,00	0,00	1,00	0,00
	Sécurité et ordre public	8.500.000,00	0,00	8.500.000,00	0,00
	Communications	1.936.500,00	0,00	1.936.500,00	10.000,00
	Hydraulique	500.002,00	0,00	500.002,00	0,00
	Industrie et énergie	750.000,00	0,00	750.000,00	0,00
	Tourisme	815.000,00	0,00	815.000,00	42.000,00
	Agriculture	72.000,00	0,00	72.000,00	0,00
	Enseignement - Affaires générales	3.606.802,00	0,00	3.606.802,00	700.000,00
	Enseignement secondaire	4.431.510,00	1.000.000,00	3.431.510,00	443.000,00
	Enseignement supérieur	3.065.302,00	0,00	3.065.302,00	295.250,00
	Enseignement pour handicapés	203.000,00	0,00	203.000,00	0,00
	Complexe de délasserment	260.001,00	0,00	260.001,00	60.000,00
	Jeunesse	25.001,00	0,00	25.001,00	0,00
	Culture	870.001,00	0,00	870.001,00	0,00
	Sports, délasserment de plein air et parcs	370.002,00	0,00	370.002,00	0,00
	Arts	1.772.004,00	0,00	1.772.004,00	73.200,00
	Cultes	150.000,00	0,00	150.000,00	0,00
	Interventions sociales	163.839,00	0,00	163.839,00	0,00
	Soins de santé	2.077.000,00	0,00	2.077.000,00	10.000,00
	Hygiène et salubrité publique	250.000,00	0,00	250.000,00	0,00
	Logement et aménagement du territoire	875.000,00	0,00	875.000,00	0,00
		44.167.468,00	1.000.000,00	43.167.468,00	1.961.451,00

VOIES ET MOYENS COUVRANT LA PART PROVINCIALE

PART PROVINCIALE	EMPRUNT, ALIENATIONS, PRELEVEMENTS	MONTANTS	ARTICLES
30.000,00		30.000,00	
25.000,00		25.000,00	
65.000,00		65.000,00	
0,00		0,00	
10.000,00		10.000,00	
11.132.501,00		11.132.501,00	
146.000,00		146.000,00	
1.738.001,00		1.738.001,00	
1,00		1,00	
8.500.000,00		8.500.000,00	
1.926.500,00		1.926.500,00	
500.002,00		500.002,00	
750.000,00		750.000,00	
773.000,00		773.000,00	
72.000,00		72.000,00	
2.906.802,00		2.906.802,00	
2.988.510,00		2.988.510,00	
2.770.052,00		2.770.052,00	
203.000,00		203.000,00	
200.001,00		200.001,00	
25.001,00		25.001,00	
870.001,00		870.001,00	
370.002,00		370.002,00	
1.698.804,00		1.698.804,00	
150.000,00		150.000,00	
163.839,00		163.839,00	
2.067.000,00		2.067.000,00	
250.000,00		250.000,00	
875.000,00		875.000,00	
41.206.017,00	0,00	41.206.017,00	

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le budget extraordinaire de la Province de Liège pour l'année 2014 ;

Attendu que des crédits totalisant un montant de 43.167.468,00 € sont inscrits audit budget ;

Attendu que les ressources ordinaires ou extraordinaires de la Province ne permettent pas de financer tout l'excédent des dépenses sur les prévisions de recettes ;

Vu l'article L2222-1 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article unique. - Des emprunts destinés à couvrir la part provinciale des dépenses extraordinaires prévues au budget 2014 seront conclus pour un montant global de 23.001.850,00 €, moyennant modifications à la résolution initiale des montants et objets détaillés ci-dessous :

- n° 2 : Porté de 530.000,00 € à 546.500,00 € pour la réalisation de travaux au bâtiment « Sel »,
- n° 3 : Porté de 1.380.000,00 € à 1.559.000,00 € pour la réalisation de travaux à la Maison de la Formation,
- n° 5 : Porté de 40.000,00 € à 86.500,00 € pour la réalisation de travaux au Service Technique,
- n° 8 : Porté de 223.000,00 € à 273.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements touristiques,
- n° 9 : Ramené de 232.500,00 € à 227.500,00 € pour la réalisation de travaux au bâtiment « Quai Kurth »,
- n° 11 : Porté de 680.000,00 € à 779.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Internats,
- n° 12 : Ramené de 345.000,00 € à 320.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements d'Enseignement agricole et horticole,
- n° 13 : Porté de 2.302.500,00 € à 2.557.500,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements d'Enseignement secondaire,
- n° 15 : Porté de 2.177.750,00 € à 2.770.050,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements d'Enseignement supérieur,
- n° 18 : Porté de 125.000,00 € à 320.000,00 € pour la réalisation de travaux dans les Etablissements Sportifs,
- n° 19 : Ramené de 263.800,00 € à 258.800,00 € pour la réalisation de travaux au Château de Jehay,
- n° 26 : 800.000 € pour dotation en capital de la Régie provinciale autonome.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS EN MATIÈRE DE SPORTS ET D'AGRICULTURE – PRISE DE CONNAISSANCE DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COLLÈGE PROVINCIAL PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL PROVINCIAL PENDANT LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2013 (DOCUMENT 13-14/178).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à en prendre connaissance.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu sa résolution du 4 juillet 2013 délégrant au Collège provincial la compétence d'octroyer, en toutes matières et sans limite de montant, pendant la durée de la présente législature, des subventions dans les 3 cas suivants :

- lorsque les subventions figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
- lorsqu'il s'agit de subventions en nature ;
- lorsque les subventions sont motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues ;

Attendu que ledit Décret stipule que le Collège provincial est chargé de lui faire rapport sur les subventions qu'il a octroyées en vertu de cette délégrantion ;

Considérant qu'aucune subvention motivée par l'urgence n'a été octroyée en matière de Sports et d'Agriculture ;

PREND CONNAISSANCE

Article unique. – des tableaux n°1 et n°3 figurant en annexe à la présente résolution, mentionnant les subventions en matière de Sports et d'Agriculture :

- figurant nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle et
- en nature

octroyées par le Collège provincial par délégrantion du Conseil provincial du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SUBVENTIONS
INSCRITES NOMINATIVEMENT AU BUDGET
OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013

N° GED	Bénéficiaire	Manifestation	Montant de la subvention inscrite au budget	Date du Collège	Division compétente	Commission
2013-09798	CIRIEC	Contribution Prix Joseph Merlot - Leclercq	500,00	5/09/2013	112	5ème
2013-09829	CIRIEC	Subside de fonctionnement	2479,00	5/09/2013	112	5ème
2013-10043	Fédération royale provinciale liégeoise d'Apiculture	Subside de fonctionnement	3000,00	19/09/2013	112	5ème
2013-10408	Asbl CCI	Projet Made In	39580,00	12/09/2013	112	5ème
2013-11038	Asbl La maison des Sports	Subside de fonctionnement	10155,00	24/10/2013	112	5ème
2013-11590	Centre Régional d'Entraînement et Formation de jeunes footballeurs	Subvention de fonctionnement	15000,00	7/11/2013	112	5ème
2013-12463	Commune de Trooz	Construction d'un terrain de football synthétique	110.000 €	19/12/2013	112	5ème

SUBVENTIONS EN NATURE : Autres (Mise à disposition de personnel, de chapiteaux, de véhicules, de matériel, exonérations diverses (travaux d'imprimerie,etc.)...)

**OCTROYEES PAR LE COLLEGE PROVINCIAL PAR DELEGATION DU CONSEIL PROVINCIAL
DU 1ER JUIN 2013 AU 31 DECEMBRE 2013**

N° GED	Date du Collège	Traité par	Bénéficiaire	Manifestation	Description de la subvention en nature	Exonération	Coût bénéficiaire	Montant total de la subvention	Com.
2013-04249	11/07/2013	111	Asbl Château de Harzé	Fonctionnement	Impression de divers documents de fonctionnement (Folders, cartes de visite,...)	€ 844,21	€ 575,11	€ 1.419,32	5ème
2013-05139	11/07/2013	111	Monsieur Patrick ONKELINX	Seconde édition de "Jemeppe en Folie"	Impression d'affiches et de flyers + mise à disposition de géants, de chaises, de tables basses, tables hautes, d'échoppes et de coffrets électrique ainsi que la collaboration du personnel du SSPL. [Valorisation sur rapport 2013-12532]	€ 4.678,44	€ 0,00	€ 4.678,44	5ème
2013-05880	11/07/2013	111	Asbl "TRW' Organisation"	Organisation de la course cycliste "Tour de Wallonie"	Mise à disposition du personnel du SSPL et mise à disposition de 3 véhicules du SSPL [Valorisation sur rapport 2013-10440]	€ 13.282,62	€ 0,00	€ 13.282,62	5ème
2013-07854	11/07/2013	111	Asbl "Centre culturel de Wanze"	Réalisation d'un agenda reprenant toutes les activités de la saison 2013-2014	Impression de 7000 exemplaires de l'agenda	€ 3.769,48	€ 1.654,55	€ 5.424,03	5ème
2013-07857	11/07/2013	111	Madame Anne GERSTEN "Wégimont Culture"	Impression d'une édition spéciale intitulée "Hommage à José Picon"	Impression de 500 exemplaires de l'édition spéciale	€ 946,67	€ 295,93	€ 1.242,60	5ème
2013-07865	11/07/2013	111	Asbl "Seraing Athlétisme"	Organisation d'une journée consacrée à la perche et intitulée "Perche en Ville" le 15 août 2013 dans le centre de Jemeppe	Impression d'affiches et de flyers + mise à disposition du sautoir perche spécifique au "Meeting International d'Athlétisme" de Naimette-Xhovémont" ainsi que mise à disposition du personnel nécessaire au transport, montage et démontage de la structure complète [Valorisation sur rapport 2013-12537]	€ 7.058,34	€ 0,00	€ 7.058,34	5ème
2013-07916	11/07/2013	111	Monsieur Christophe BEN MOUSSA	Organisation de la première édition du Festival du Whisky	Impression en 120 exemplaires d'affiches promotionnelles [en cours d'analyse]			€ 0,00	5ème
2013-07918	11/07/2013	111	Asbl "Centre culturel de Waremme"	Impression du Bulletin culturel	Impression en 8500 exemplaires du Bulletin culturel	€ 2.617,98	€ 1.925,18	€ 4.543,16	5ème

2013-08705	11/07/2013	111	Asbl "Fêtes de Wallonie à Seraing"	Organisation de la manifestation annuelle - Fêtes de Wallonie 2013 à Seraing	Impression de 2500 exemplaires du Triptyque/programme	€ 195,26	€ 79,70	€ 274,96	5ème
2013-09071	22/08/2013	111	Ville de Herstal	Fêtes de Wallonie 2013 à Herstal	Impression de dépliant	€ 868,27	€ 0,00	€ 868,27	5ème
2013-09638	22/08/2013	111	Asbl Sportcom 9	Organisation du Tournoi OPEN 9 de Tennis	Mise à disposition des installations sportives du site du C.P.F.T.H. du 28 août au 8 septembre 2013 [Valorisation sur rapport 2013-12539]	€ 15.916,18	€ 0,00	€ 15.916,18	5ème
2013-09896	22/08/2013	111	Asbl "SSAPL"	Organisation d'une journée à Phantasialand	Mise à disposition de 6 cars provinciaux [Valorisation sur rapport 2013-10755]	€ 2.082,00	€ 0,00	€ 2.082,00	5ème
2013-07706	19/09/2013	111	Asbl "Ecole des Jeunes Footballeurs de l'Entité de Wanze"	Organisation de la manifestation "Coca Cola Cup"	Mise à disposition de Messieurs Bruno PHILIPPE et Thomas ROVNY, membres du personnel du SSPL [Valorisation sur le rapport 2013-12403]	€ 471,60	€ 0,00	€ 471,60	5ème
2013-08248	19/09/2013	111	Asbl "Vélo Club Cité Jemeppe"	39ème édition du "Grand Prix Ange-Raymond GILLES", le dimanche 22 septembre 2013	Mise à disposition d'agents du SSPL, d'animateurs vacataires, collaboration de la Régie du SPB pour le montage et le démontage du petit château, mise à disposition du car de 18 places de l'IPES de seraing avec chauffeur, camionnette "Renault Masters", 3 véhicules du SSPL [Valorisation sur le rapport 2013-13338]	€ 6.016,26	€ 0,00	€ 6.016,26	5ème
2013-10994	10/10/2013	111	Comité de Jumelage de Jalhay-Nolay	Fonctionnement	Impression de 5000 dépliant, 200 affiches et 600 carnets de présentation	€ 514,08	€ 0,00	€ 514,08	5ème
2013-12124	7/11/2013	111	Centre Sportif local de Soumagne	Réalisation de divers documents	Impression de 300 affiches et 3000 flyers	€ 80,11	€ 136,35	€ 216,46	5ème
2013-12131	7/11/2013	111	Asbl Maasmarathon	Réalisation de divers documents	Impression de 20.000 folders, 500 confirmations, 500 affiches et 2.000 diplômes	€ 1.053,15	€ 643,43	€ 1.696,58	5ème
2013-13392	21/11/2013	111	Association belge des Jeunes pour le Souvenir des deux Guerres	Fonctionnement	Impression de 310 exemplaires de la brochure trimestrielle "Souviens-toi"	€ 583,21	€ 285,73	€ 868,94	5ème
2013-14382	5/12/2013	111	Asbl "La Tour d'Air"	Fonctionnement	Réimpression de 100 affiches et de 3.000 dépliant par l'Imprimerie provinciale des Hauts-Sarts	€ 179,09	€ 80,47	€ 259,56	5ème

2013-14288	12/12/2013	111	Monsieur Marcel DRIESMANS	Réalisation d'un livre "1914, la bataille de Liège"	Impression en 1.000 exemplaires du livre	€ 5.044,79	€ 0,00	€ 5.044,79	5ème
2013-15042	12/12/2013	111	Asbl "SSAPL"	Organisation d'une soirée "DISNEY ON ICE" à Forest National le samedi 8 février 2014	Mise à disposition de 4 cars provinciaux	€ 880,00	€ 0,00	€ 880,00	5ème
2013-13966	19/12/2013	111	Syndicat d'Initiative de la Vallée du Houyoux	Réalisation d'un fascicule touristique "Clavier"	Impression par l'Imprimerie provinciale de 5.000 exemplaires du fascicule [Valorisation 2.275,25 €]	€ 2.275,25	€ 872,89	€ 3.148,14	5ème
2013-15075	19/12/2013	111	Monsieur Georges ETIENNE	Réalisation de divers documents de promotion	Impression par l'Imprimerie provinciale de 2.400 enveloppes, 10.000 folders et 2.000 programmes	€ 1.126,47	€ 843,53	€ 1.970,00	5ème
2013-15129	19/12/2013	111	ASBL "Challenge Jogging de la Province de Liège"	Fonctionnement	Impression par l'Imprimerie provinciale de 3.900 affiches individuelles, 3.500 brochures et 39.000 dépliant [Valorisation 3.603,83 €]	€ 3.603,83	€ 1.577,31	€ 5.181,14	5ème
2013-12818	28/11/2013	112	Association des Clubs francophones de football	Tournoi de Noël de football en salle	Mise à disposition de 2 agents, échelle B1 - Mise à disposition de 14 animateurs vacataires et d'un coordinateur sportif + frais de réception (valorisation ± 8622,20€)	€ 8.622,20	€ 0,00	€ 8.622,20	5ème

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CARREFOUR, CENTRE DE LOISIRS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL LIÉGEOIS », EN ABRÉGÉ « CARREFOUR – C.L.E.P.L. » ASBL – EXERCICE 2012/PRÉVISIONS 2013 (DOCUMENT 13-14/179).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission

Ce document ayant soulevé une question, Mme Muriel BRODURE-WILLAIN, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à l'adopter par 10 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2012 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 30 novembre 2007 à l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » ;

Vu le rapport d'évaluation positif émanant du Chef de secteur concerné et de son Collège, chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1er. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement provincial liégeois » a été effectuée pour l'exercice 2012 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant, d'une part, du Chef de secteur et, d'autre part, de la commission ad hoc par l'application du contrat de gestion conclu entre l'asbl ici concernée et la Province de LIEGE le 30 novembre 2007.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 30/11/2007
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
CARREFOUR, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial
liégeois*

RAPPORT D'ÉVALUATION DES TACHES

Année civile 2012

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	CARREFOUR, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois - ASBL	
Numéro d'entreprise	410 083 435	
Siège social	Rue de la Province, 27 à 4100 - SERAING	
Adresse(s) d'activité(s)	Divers Instituts et Internats provinciaux	
Date de la création	18/02/1961	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non assujetti	
Téléphone : 04/337.30.01 (Président)	Fax : 04/330.74.31 (Président)	
Adresse e-mail – richard.croisier@hotmail.com	Site Internet /	
<p>Statuts : dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> oui</p> <p><input type="checkbox"/> non</p> <p>Si non : exposer les motifs – date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle – date de la dernière Assemblée générale ordinaire – engagement de transmission.</p>		

IV. Fonctionnement1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	
ACS	
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	
Autres	
Bénévoles non payés	± 30 (agents provinciaux)
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	Non
Montant annuel	
Membres soumis à la cotisation : - effectifs : - adhérents :	
Nombre de membres en ordre de cotisation : - effectifs : - adhérents :	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	
Louées (nombre)	
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	154,11 €
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe)	

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de participants	Objectifs	Budget alloué
LES SAMEDIS DE CARREFOUR (annexes 1 - 2)				
TRANSINNE - Eurospace Center (annexes 3 à 5)	04/02/2012	60	Sensibilisation à l'histoire de notre planète et à l'exploration spatiale	273.00 €
VENDEE (France) - Puy du Fou (annexe 6)	05/05/2012	48	Voyage dans le passé au moyen de spectacles et d'animations	1 030.47 €
CHAUDFONTAINE - Fort Adventure	03/06/2012	37	Activités sportives	425.00 €
OSTENDE	06/10/2012	141	Visite du Fort Napoléon + Découverte de la ville et de la mer du Nord	1 802.00 €
BERINZENNE	20/10/2012		Barbecue	175.00 €
VALKENBURG (Pays-Bas) - Marché de Noël	24/11/2012	87	Visite des marchés de Noël et de la localité	145.50 € (Bénéfice)
LES VOYAGES				
Ski à La Chapelle d'Abondance (France) IPES Herstal + La Reid	Nouvel An	40	Activités sportives	750.40 €
Ski « 2000 » en Italie AP Flémalle	Carnaval	52	Activités sportives	976,32 €
Ligurie (Italie) + Monaco AP Flémalle (annexes 13 + 14 [fascicule])	Pâques	50	Cinque Terre - Turin - Milan - Monaco	1 074.00 €
Normandie AP Flémalle	Pentecôte	42		450.24 €
Portugal AP Flémalle	Pâques	50		1 074.00 €
Allemagne A.P. Flémalle	Pâques	50		675,00 €

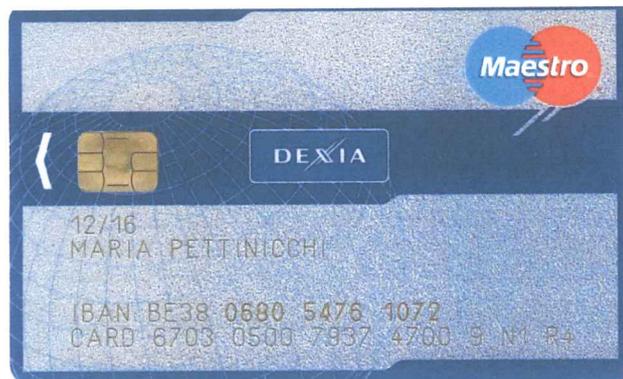
JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	19.831 Euros
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial	Bilan et comptes de résultats soumis aux Commissaires aux comptes et à l'Assemblée générale (pages 12 à 17)

Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Frais de fonctionnement, organisation des activités de loisirs (pages 12 à 17)		
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Bilan et comptes de résultats 2012 (pages 12 à 17)		
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser)		
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe à transmettre (délai à préciser : suite à l'AG statutaire)		
Rapport relatif à la situation administrative			
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (pages 1 & 2) à transmettre (délai à préciser)		
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)	068-0547610-72 Maria PETTINICCHI, Trésorière		
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG)	/	EUR
	Région	/	EUR
	Commune	/	EUR
	Autres (=)	/	EUR

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULÉ REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLÈTE DE L'ASSOCIATION : il n'existe pas de bulletin de versement, les opérations sont effectuées au moyen d'une carte bancaire à l'agence DEXIA.



V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année scolaire en cours :

Prévisions 2013

• Subside octroyé :	19 831.00 €
• Reliquat :	282,68 €
• Total :	20 113,68 €
• Subventions aux sections :	10 000.00 €
• Subventions aux voyages :	6 000.00 €
• Frais de fonctionnement :	± 300.00 €
• Excursions (samedis...) :	± 3 500.00 €

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Programme prévu 2013 (à titre indicatif & sous réserve de modifications)

- 23/02/13 : SnowWorld à Landgraaf (Pays-Bas)
- 20/04/13 : Paris (France)
- 25/05/13 : Park Efteling à Kaatsheuvel (Pays-Bas)
- 20/10/13 : Bérinzenne
- ??/10/13 : Mer du Nord
- ??/11/13 : Marché de Noël à Bruges

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
A transmettre endéans le mois.

- Nature de la demande : **versement du subside de 19 831.00 €**
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté : DGT

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

Généralement, quantifier les tâches ayant été effectuées dans le domaine/secteur public réservé à l'ASBL et la situation de terrain en résultant à l'issue d'une année d'accomplissement des missions de service public.

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

a) Rapport d'activités

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en 1^{ère} page)
- Nombre d'annexes jointes : 2

Toutes autres annexes portant les références b, c, d, ..., z.

Signature(s) : des membres du Conseil d'administration.
du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil d'administration).
du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces personne(s).

DATE :

11/06/2013

EN TRIPLE EXEMPLAIRE



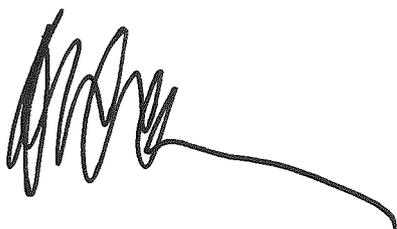
Appréciation sur la rencontre des objectifs définis par le contrat de gestion (à compléter par le Chef de secteur compétent, puis par le service ASBL de l'Administration centrale provinciale et à soumettre annuellement à l'exécutif provincial en vue de rédiger le rapport ad hoc au Conseil provincial).

En application des articles 20, 21 et 22 du Contrat de gestion du 30 novembre 2007 établi entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », j'ai analysé le Rapport d'évaluation des tâches remis ce 11 juin 2013 par Madame Maria PETTINICCHI, Trésorière de l'ASBL.

Au regard des éléments fournis, il apparaît que l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial Liégeois » a exercé au cours de l'année 2012, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au Contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer les buts qu'elle s'est assignés dans ses statuts et le Contrat de gestion qu'elle a conclu avec la Province de Liège en date du 30 novembre 2007.

Je rends dès lors un avis positif quant à l'évaluation de la réalisation des tâches de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signatures des Chef de secteur compétent et responsable du service central :



Maurice LECERF,
Directeur général.

Date : 15 juin 2013

MODIFICATION DU STATUT ORGANIQUE DU CENTRE PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS D'INCENDIE APPELÉ « ECOLE DU FEU » RATTACHÉ À L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ (DOCUMENT 13-14/180).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 1^{ère} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 10 voix pour et 6 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 1^{ère} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu que le Conseil Provincial, en sa réunion du 27 juin 1991, a créé un Centre provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie, appelé Ecole du Feu. Cette résolution a été admise à sortir ses effets par dépêche du 12 août 1991 du Ministère de la Région Wallonne ;

Vu que par son arrêté du 24 juillet 1991, le Ministère de l'Intérieur a agréé cette nouvelle institution provinciale, à partir du 1^{er} septembre 1991 ;

Vu que le statut organique et le règlement d'ordre intérieur applicable à l'Ecole du feu de la Province de Liège ont été approuvés par une résolution du Conseil Provincial du 23 septembre 2004 en application de l'arrêté royal du 8 avril 2003 relatif à la formation des membres des services publics d'incendie ;

Vu que par une résolution du 26 janvier 2012, le Conseil Provincial a approuvé sa dernière mise à jour dans la forme actuelle ;

Considérant qu'afin d'ajuster le fonctionnement du Collège des Conseillers techniques de l'ECOFEU aux réalités de terrain des zones de secours, l'article 6 a été modifié de sorte que ledit Collège soit dorénavant composé du Directeur-Coordinateur, du premier Directeur de l'IPFASSU et de six coordinateurs de zone ;

Considérant que l'article 5 a été modifié afin d'imposer un taux de présence minimum obligatoire de 75% afin de pouvoir participer aux examens ;

Considérant qu'afin de parfaire le fonctionnement général de l'Ecole du Feu de la Province de Liège, des articles ont été ajoutés au niveau de la transparence, des possibilités de recours (art. 29 à 42), des exigences organisationnelles et déontologiques (art.32 à 40) ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Le statut organique et le règlement d'ordre intérieur de l'Ecole du Feu sont modifiés tel que repris en annexe lesquels font partie intégrante de la présente résolution.

Article 2. – La présente résolution sort ses effets au 1^{er} janvier 2014.

Article 3. – La présente résolution sera transmise au Ministre de l'Intérieur et sera publiée au Bulletin provincial.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.



Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics

Ecole du Feu

Statut organique et Règlement d'Ordre Intérieur

Janvier 2014

ECOLE DU FEU DE LA PROVINCE DE LIEGE

**STATUT ORGANIQUE ET RÈGLEMENT D'ORDRE
INTÉRIEUR**

Voté par résolution du Conseil provincial en date du 23 septembre 2004.
Mis à jour par résolution du Conseil provincial du 26 janvier 2012,

**INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES DE SECURITE ET
D'URGENCE**

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Article 1^{er}

- 1) Le Centre Provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie, appelé Ecole du Feu et faisant partie de l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence, s'engage à assurer, par des cours théoriques et pratiques, la formation, le perfectionnement et le recyclage des membres des services publics d'incendie, et des agents de la Protection Civile.
- 2) L'Ecole du Feu peut également assurer toute autre formation et/ou recyclage qui entrent dans le cadre de ses compétences, à la demande d'établissements publics ou privés.
- 3) Elle établit son siège administratif à l'adresse suivante :
Rue Georges Clemenceau, 15, 4000 LIÈGE.

Article 2

Les brevets, certificats ou attestations délivrés mentionnent la dénomination de l'institution, la nomenclature des branches sur lesquelles l'enseignement a porté, ainsi que le total d'heures de cours.

Certificats et brevets portent le sceau de la Province de Liège et la signature des autorités compétentes.

Le titre ainsi délivré aux candidats fait mention de la valeur relative de l'élève sous forme de grades. Ceux-ci sont : satisfaction - distinction - grande distinction - plus grande distinction, suivant que les résultats sont égaux ou supérieurs respectivement à 60 - 70 - 80 - 90 % des points obtenus sur l'ensemble des matières.

Article 3

§ 1^{er} Les cours de formation, de perfectionnement ou de recyclage sont organisés en fonction des nécessités, soit sur initiative, soit sur demande.

La Direction est chargée de la centralisation des demandes et adresse un rapport circonstancié au Collège provincial.

§ 2.- Les formations organisées pour les membres des services publics d'incendie comprennent, conformément aux prescriptions fixées en la matière par le Ministre de l'Intérieur :

1. les formations destinées à l'obtention de brevets. ;
2. les formations destinées à l'obtention de certificats ;
3. les formations destinées à l'obtention d'attestations.

Les formations sont divisées en unités de formations appelées modules, qui peuvent être suivis de manière autonome, à l'exception des formations pour lesquels il est prévu qu'ils doivent être suivis selon une chronologie déterminée.

Lors de l'inscription aux formations visées en 1 et 2 ci-dessus, le candidat précise s'il veut suivre la totalité de la formation ou, le cas échéant, un ou plusieurs modules parmi ceux que comporte la formation considérée.

Les modules sont capitalisables. La réussite de l'examen relatif à un module donne lieu à l'octroi d'une attestation de réussite. Chaque attestation a une durée de validité de cinq ans à partir de la date de délibération.

L'addition des attestations relatives aux modules composant une formation donne lieu, lors de

la réussite de l'examen relatif au dernier module, à la délivrance du brevet.

Nul ne peut s'inscrire plus de deux fois au même module.

§ 3.- Le Collège provincial peut décider, sur proposition du Conseil technique, de diviser un module en plusieurs cours.

Article 4

Pour chaque brevet, sont énumérés à l'annexe du présent statut, les modules que comporte la formation à l'issue de laquelle le brevet est délivré, le nombre d'heures et le nombre de points que doit comprendre chaque module.

L'ouverture des sessions, l'horaire des cours et les modalités d'organisation des examens sont définis ci-après.

Article 5 : DES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'Ecole du feu émerge au budget annuel de la Province sous l'article spécifique de l'Institut Provincial de Formation des agents des services de sécurité et d'urgence.

L'Ecole établit des procédures comptables qui permettent aux organes de contrôle d'identifier l'utilisation des moyens financiers alloués.

Le subside octroyé par le Ministre de l'Intérieur est destiné à couvrir tous les frais liés à l'organisation des cours reconnus par le SPF Intérieur.

L'Ecole peut recouvrer à charge des candidats inscrits à une formation, tous les frais qu'elle a exposés dans l'intérêt de celle-ci à concurrence des montants des subsides normalement octroyés, dès lors que ceux-ci ne suivent pas au minimum 75% de chaque module.

Article 6

Le Collège provincial assume la haute surveillance de l'Ecole du Feu et est responsable de son bon fonctionnement. A cet effet, il prend toute mesure qu'il juge utile.

Il appartient au Conseil provincial ou au Collège provincial, selon le cas, de désigner le Directeur-coordonateur, les conseillers techniques, le corps professoral et le personnel administratif.

La direction de l'école est assurée par le Directeur-coordonateur, sous l'autorité du Premier Directeur de l'Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence.

Il est institué un Conseil technique qui est consulté sur tous les problèmes liés à la formation et qui donne son avis au Collège provincial. Il est composé :

1. du Directeur-coordonateur de l'école qui en assure la présidence;
2. du premier Directeur de l'IPFASSU ;
3. de six coordinateurs de zone (commandant de zone) et/ou le responsable formation de la zone ou leur délégué.

Les missions de ce Conseil technique sont notamment :

- de planifier et valider le programme de formation de base, des recyclages et des perfectionnements ;
- de proposer la désignation des chargés de cours au Collège provincial,
- de valider les horaires et lieux de formation ;
- de résoudre les problèmes liés aux formations de l'Ecole du Feu ;
- de s'assurer du bon fonctionnement de l'Ecole du Feu ;

Des groupes de travail pourront être mis en place. Ces membres seront rémunérés au même taux de vacation que les conseillers techniques et pourront être défrayés de leurs frais de déplacement

Article 7

Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté royal du 8 avril 2003 relatif à la formation des membres des services publics de secours, l'Ecole sera soumise à l'inspection organisée par le Ministre de l'Intérieur.

Article 8

Le Directeur-coordonateur assume la direction administrative et pédagogique de l'Ecole, dans le cadre des dispositions du présent règlement. A cet effet, il prend toute mesure destinée à assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Article 9

Le Directeur-coordonateur est notamment chargé :

- a) d'organiser, de coordonner et de surveiller les études;
- b) d'exercer la police générale des cours et d'assurer l'ordre et la discipline;
- c) de régler les activités des membres du personnel attachés à l'établissement;
- d) de veiller au bon état d'entretien et de l'équipement didactique, et du matériel scolaire;
- e) de tenir les registres et documents suivants :
 - les listes de présence des candidats;
 - les registres des procès-verbaux des examens de fin de session;
 - les registres du personnel;
 - les tableaux des prestations et des absences des chargés de cours et des formateurs permanents;
 - l'inventaire permanent du matériel didactique et des équipements scolaires;
 - les registres des notes de service et des décisions directoriales;
- f) de diffuser dans toutes les communes concernées tous avis, communication et information ainsi que toute disposition réglementaire se rapportant aux cours et aux activités de l'Ecole du Feu;
- g) d'établir le projet de règlement d'ordre intérieur de l'Ecole à arrêter par le Collège Provincial;
- h) de communiquer au Ministère de l'Intérieur les procès-verbaux et palmarès des différentes sessions et d'introduire, en temps utile, les demandes de subventions.

Article 10

La Direction peut réunir les membres du corps professoral chaque fois qu'elle le juge nécessaire, afin d'examiner avec eux tous les problèmes inhérents à la formation. Elle peut également les convoquer, à l'issue de chaque session, en vue d'examiner l'organisation des études, la promotion de nouveaux procédés pédagogiques et l'amélioration des équipements technique, didactique et scientifique. Il est dressé un procès-verbal de chaque réunion.

La Direction peut également une fois par an réunir soit d'initiative soit à leur demande les Chefs

des services d'incendie de la province de Liège.

Toute proposition concernant l'organisation fondamentale de l'École du Feu est portée à la connaissance des Chefs des services d'incendie de la province de Liège et de leurs autorités administratives.

Article 11

Les membres du corps professoral doivent non seulement assurer l'exécution régulière des programmes dont l'enseignement leur est confié, mais encore contribuer au maintien de la discipline générale.

Ils ne peuvent modifier les programmes des cours sans y être autorisés par la Direction.

Ils sont tenus de donner leurs leçons aux jours et heures fixés par le tableau horaire.

Ils sont responsables du matériel qui leur est confié dans le cadre de leur enseignement.

Ils adresseront spontanément à la Direction des rapports particuliers, chaque fois que les faits ou les circonstances l'exigent. Ils ont en plus la responsabilité de créer certains supports.

Article 12

Les membres du corps professoral assistent obligatoirement à la réunion de délibération, sur convocation du Directeur-coordonateur.

Ils seront rémunérés par un jeton de présence.

Article 13

Le secrétariat des cours se charge de l'impression des cours rédigés par les chargés de cours. Ils lui sont remis en temps utile; ces syllabus ne peuvent être remis qu'aux candidats des cours concernés.

Toute diffusion à des personnes étrangères à l'École ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du Directeur-coordonateur des cours.

Article 14

L'admission des candidats aux cours de formation se fait dans l'ordre des inscriptions.

Article 15

La langue véhiculaire de l'enseignement est le français ou l'allemand selon le régime linguistique du service d'incendie dont est issu le candidat.

Les candidats sont tenus de suivre régulièrement tous les cours de la session pour laquelle ils sont inscrits.

Article 16

La présence au cours des membres des services publics de secours et leur participation aux examens sont assimilées à des prestations de service ; les employeurs assurent leurs agents contre les accidents du et sur le chemin du travail, ainsi qu'à l'occasion de leur participation aux cours.

Article 17

Si, en cours de session, la condition physique du candidat laisse apparaître une certaine inaptitude à participer aux exercices prévus au programme, le Directeur-coordonateur propose à l'autorité dont dépend le candidat de soumettre celui-ci à une nouvelle visite médicale. Celle-ci devra déterminer, sans ambiguïté, si le candidat est apte à poursuivre les exercices physiques imposés par le programme.

Article 18

En vue de maintenir l'ordre durant les cours et dans l'école, les mesures d'ordre suivantes peuvent être prises :

- 1.** par les chargés de cours :
 - l'exclusion de la classe;
- 2.** par le Directeur-coordonateur :
 - la réprimande,
 - l'exclusion définitive de la formation en informant l'autorité dont relève le candidat;

Les mesures prises par les chargés de cours sont notifiées sur le champ au Directeur-coordonateur.

Ces mesures d'ordre ne peuvent être imposées que moyennant le respect des règles suivantes :

- le candidat intéressé a le droit de consulter le dossier complet pendant un délai de dix jours ouvrables ;
- il doit être entendu et a le droit de se faire assister par une personne de son choix.

Les mesures d'ordre ne peuvent être considérées comme une peine disciplinaire. (Résolution du Conseil provincial du 24 septembre 1992).

Article 19

Lorsqu'un candidat a commis une faute de nature à justifier son exclusion définitive, le Directeur-coordonateur convoque par pli recommandé avec accusé de réception le candidat concerné.

En présence du Premier Directeur de l'IPFASSU, le directeur coordonateur instruit le dossier à charge et décharge du candidat. Il établit un procès-verbal d'audition et transmet la notification de mesure d'ordre par pli recommandé avec accusé de réception endéans les 3 jours ouvrables suivant la notification.

Simultanément, le Directeur Coordonateur informe le Collège provincial via les procédures administratives d'application et l'autorité dont relève le candidat par courrier.

Article 20

Chaque professeur et chaque candidat sont mis en possession d'un exemplaire du présent statut et du règlement d'ordre intérieur.

DE LA FORMATION

Article 21

Le candidat doit être en ordre au plus tard le premier jour du début de la formation.

Les cours sont dispensés en sessions de semaine et (ou) de week-end portant sur les cours théoriques, les exercices pratiques.

Article 22

Des examens écrits, pratiques et oraux sont organisés en fin de session, pour chaque module et cours visés à l'article 4.

Ils portent sur les matières enseignées.

Article 23

Tout usage de moyen frauduleux lors d'un examen est interdit et sanctionné par l'annulation de l'examen concerné. Le chargé de cours ou la personne assumant la surveillance avertit aussitôt le candidat et le Directeur-coordonateur. A sa demande, le candidat peut être entendu par le Directeur-coordonateur.

En cas de flagrant délit, le chargé de cours ou la personne assumant la surveillance est habilité à prendre toute mesure utile à faire cesser la fraude.

Si le cas le justifie, le candidat peut être exclu par le Directeur-Coordonateur, sur la proposition du chargé de cours ou de la personne assumant la surveillance, le candidat ayant été préalablement appelé et entendu. La décision est motivée.

Article 24

L'inscription aux examens est obligatoire.

Un candidat ne peut se présenter aux examens organisés dans le cadre d'une formation ni se voir octroyer les crédits correspondants, s'il n'est pas régulièrement inscrit à cette formation.

Une absence injustifiée à un examen compte pour une inscription effective à la formation concernée

Article 25

A l'issue des examens oraux, le jury d'examens, composé du Directeur-coordonateur et des membres du corps professoral, procède à la délibération et en dresse procès-verbal.

Le Secrétaire des cours assure le secrétariat du jury.

Pour la détermination du résultat final, le coefficient de pondération appliqué aux résultats de chaque module correspond au nombre de points repris à l'annexe du présent statut ...

Les candidats sont classés en fonction du nombre de points obtenus sur l'ensemble des épreuves écrites, orales et pratiques. Le titre de major de promotion ne peut être délivré qu'en 1^e session.

Par module qui compose la formation, ont satisfait les candidats qui ont obtenu au moins 60 % sur l'ensemble des points attribués aux épreuves.

Pour un module comportant plusieurs cours, le candidat doit repasser l'ensemble des cours du

module s'il obtient moins de 60% pour le module ou s'il ne présente pas l'ensemble des examens du module.

Article 26

Nul ne peut s'inscrire plus de quatre fois aux examens relatifs au même module.

Article 27

Les résultats des examens sont remis au Directeur-coordonateur. Ils sont communiqués aux récipiendaires après validation du procès-verbal par le jury d'examens. Les autorités dont dépendent les candidats reçoivent communication des résultats.

Les épreuves d'examens sont remises au Directeur-coordonateur et conservées durant cinq ans dans les archives de l'école.

Article 28

Les résultats des délibérations du jury sont communiqués aux candidats par courrier et transmis aux chefs de service d'incendie.

Les délibérations du jury sont consignées dans des procès-verbaux tenus par la Direction.

Article 29

L'étudiant peut consulter sa copie corrigée d'une épreuve écrite sous le contrôle d'un membre du secrétariat. Ce document ne peut être reproduit et ne peut quitter l'établissement.

Article 30

Tout recours concernant les résultats d'une délibération est introduit par écrit, sous pli recommandé, adressé au secrétariat de l'Ecole du Feu

Secrétariat Ecole du Feu de la Province de Liège
Rue Cockerill 101
4100 Seraing

au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent la notification des résultats des examens.

La plainte peut également être remise par écrit au secrétariat. La signature apposée par le secrétaire sur le double de cet écrit vaut « accusé de réception ».

Au terme du délai de réception des recours, la Direction instruit la plainte endéans les dix jours ouvrables. Elle réunit un jury restreint, composé, outre de lui-même, du Premier Directeur de l'IPFASSU et d'au moins deux membres du jury d'examens choisis.

Ce jury analyse la demande et statue en séance, par décision formellement motivée et notifiée par pli recommandé avec accusé de réception au candidat dans les trois jours ouvrables.

Article 31

Les candidats sont tenus de suivre 75% de chaque module repris au programme des études de la session pour laquelle ils sont inscrits et selon les modalités de l'horaire qui leur a été communiqué.

Une présence de 75% est obligatoire pour chaque module afin de pouvoir se présenter aux examens. L'AR sert de référence en matière de calcul des présences.

En cas d'empêchement, le candidat doit impérativement en informer le secrétariat des cours sans délai, par tout moyen à sa disposition. Une confirmation écrite est obligatoire endéans les 5 jours ouvrables suivant l'absence, à défaut elle ne pourra être justifiée.

En cas d'incapacité physique, il doit fournir un certificat médical.

Le Directeur coordinateur est responsable des registres de présence. Toute information qui lui est transmise, après analyse, pourra à sa demande permettre la justification d'absence.

Ces absences sont comptabilisées en regard du taux de présence obligatoire requis pour présenter les examens. Au cas où les 75% de présence ne seraient pas atteints, l'article 5 est d'application. Toutefois, pour les absences dûment justifiées et validées par le Directeur coordinateur, aucun frais de formation ne sera à charge du candidat.

Article 32

La plus stricte ponctualité aux cours est de rigueur.

Les salles de cours sont accessibles aux candidats quinze minutes avant le début des cours.

Les candidats doivent se trouver en classe, au plus tard, à l'heure du début des cours.

Article 33

Toute arrivée tardive ou départ prématuré d'un candidat doit faire l'objet d'une justification.

Toute absence est portée à la connaissance de l'autorité dont dépend administrativement le candidat qui décidera si elle est justifiée ou non.

Article 34

Les accidents se produisant au cours d'exercices ou pendant la présence du candidat à l'Ecole du Feu doivent être signalés dans les délais les plus brefs au secrétariat des cours.

Ils font l'objet d'un rapport circonstancié, transmis à l'autorité dont dépend administrativement le candidat, lequel est toujours conduit dans un centre médical ou dans un établissement hospitalier. Les documents médicaux délivrés au candidat doivent toujours être remis au secrétariat de l'établissement qui les fera parvenir à l'autorité administrative dont dépend l'intéressé.

Article 35

La discipline de l'Ecole du Feu relève de son Directeur-coordinateur.

Les candidats sont soumis à l'autorité du personnel enseignant, instructeur et administratif. Ils doivent observer une attitude digne et correcte.

La vie en société dans l'établissement implique le sens de la solidarité : les attitudes incompatibles avec les principes de déontologie et d'éthique d'un corps des pompiers ne peuvent donc y être acceptées.

L'utilisation des nouvelles technologies (GSM, portable, tablette,...) durant le cours sont interdites sauf autorisation préalable du chargé de cours.

Les candidats doivent s'adresser au secrétariat pour tous les problèmes qui se présentent dans le

cadre des activités de l'École.

Le Secrétaire règle ceux-ci dans la mesure de sa compétence; sinon il les expose au Directeur-coordonateur.

Article 36

La tenue des candidats doit toujours être propre et décente.

L'École du Feu est un lieu de travail faisant partie intégrante d'un corps des pompiers (et ce, quel que soit l'endroit où le cours est organisé), la tenue administrative (pantalon nomex, chemise bleue ciel et bottines ou chaussures noires) ou la tenue officielle est requise pour les cours théoriques. A défaut, la tenue de casernement doit être portée pour les cours théoriques. La participation aux cours pratiques requiert la tenue de casernement (pantalon nomex, chemise bleue marine et bottines). A cela doit s'ajouter les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices.

Lors de la mise en application de l'Arrêté Royal sur le port des tenues, cet article se conformera aux dispositions prévues.

Article 37

Les salles de cours et les divers locaux de l'établissement sont régulièrement entretenus.

Les candidats sont priés de les maintenir en parfait état de propreté. Il est interdit d'y fumer, d'y consommer des aliments et des boissons.

Les entrées et sorties ainsi que les interruptions de cours doivent s'effectuer dans le calme.

Article 38

L'abandon d'objets de valeur est interdit dans les vestiaires mis à la disposition des candidats. L'école décline toute responsabilité en cas de disparition ou de vol d'objets abandonnés. Tout objet personnel introduit dans l'école reste sous la responsabilité pleine et entière de son propriétaire.

Article 39

Les candidats sont responsables pécuniairement des dégâts qu'ils causeraient aux locaux, matériel et mobiliers, indépendamment des mesures d'ordre qui peuvent être infligées.

Article 40

Les décisions prises à l'encontre des étudiants peuvent être contestées devant le Conseil d'Etat au moyen d'une requête en annulation adressée par envoi recommandé à la poste au Greffe du Conseil d'Etat.

Le délai est de soixante jours à partir de la notification de la décision.

Article 41

Le Collège provincial statuera sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

ANNEXE**Programme minimum de formation****I. Formation en vue de l'obtention du brevet de sapeur-pompier :**

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Secours et lutte contre l'incendie (exercices pratiques inclus) ;	64 heures	64
▫ Protection individuelle (exercices pratiques inclus) ;	36 heures	36
▫ Notions de premiers soins (exercices pratiques inclus) ;	20 heures	20
▫ Exercices pratiques intégrés	10 heures	10
<u>Total :</u>	<u>130 heures</u>	<u>130</u>

II. Formation en vue de l'obtention du brevet de caporal :

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	20 heures	20
▫ Pompes – Manœuvre d'engins ;	20 heures	20
<u>Un module de 40 heures à choisir parmi les modules suivants:</u>		
▫ Manœuvre de pompes – Conduite de véhicules spécialisation ;	40 heures	40
▫ Techniques de sauvetages ;	40 heures	40
▫ Assistance médicale ;	40 heures	40
<u>Total :</u>	<u>80 heures</u>	<u>80</u>

III. Formation en vue de l'obtention du brevet de sergent :

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	30 heures	30
▫ Organisation et gestion des ressources humaines ;	20 heures	20
<u>Un module de 20 heures à choisir parmi les modules suivants:</u>		
▫ Prévention de l'incendie ;	20 heures	20
▫ Substances dangereuses ;	20 heures	20
▫ Direction des opérations ;	20 heures	20
<u>Total :</u>	<u>70 heures</u>	<u>70</u>

IV. Formation en vue de l'obtention du brevet d'adjudant :

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Combustion et extinction du feu ;	40 heures	40
▫ Substances dangereuses ;	20 heures	20
▫ Secours et Lutte contre l'incendie ;	20 heures	20
▫ Gestion des ressources humaines ;	20 heures	20
<u>Total :</u>	<u>100 heures</u>	<u>100</u>

V. Formation en vue de l'obtention du brevet d'Officier :**A. POUR LES ADJUDANTS ET LES TITULAIRES DU BREVET D'ADJUDANT :**

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Organisation des services de secours ;	10 heures	10
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	80 heures	80
▫ Gestion des ressources humaines ;	20 heures	20
▫ Liaisons – Moyens de communications	20 heures	20
<u>Un module de 40 heures à choisir parmi les modules suivants:</u>		
▫ Instructeur ;	40 heures	40
▫ Matériel ;	40 heures	40
<u>Total :</u>	<u>170 heures</u>	<u>170</u>

B. POUR LES SOUS-LIEUTENANTS STAGIAIRES :**1. Formation en vue de l'obtention du brevet de sapeur-pompier :**

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Secours et lutte contre l'incendie (exercices pratiques inclus) ;	64 heures	64
▫ Protection individuelle (exercices pratiques inclus) ;	36 heures	36
▫ Notions de premiers soins (exercices pratiques inclus) ;	20 heures	20
▫ Exercices pratiques intégrés	10 heures	10
Total :	90 heures	90

2. Formation en vue de l'obtention du brevet de caporal :

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	10 heures	10
▫ Pompes – Manœuvre d'engins ;	30 heures	30
▫ Techniques de sauvetages ;	20 heures	20
Total :	60 heures	60

3. Formation en vue de l'obtention du brevet de sergent :

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	15 heures	15
▫ Organisation et gestion des ressources humaines ;	10 heures	10
▫ Substances dangereuses ;	10 heures	10
▫ Direction des opérations (stages compris) ;	20 heures	20
▫ Instructeur	40 heures	40
Total :	95 heures	95

4. Formation en vue de l'obtention du brevet d'adjudant :

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Combustion et extinction du feu ;	20 heures	20
▫ Substances dangereuses ;	20 heures	20
▫ Secours et Lutte contre l'incendie ;	10 heures	10
▫ Gestion des ressources humaines ;	20 heures	20
Total :	70 heures	70

5. Formation en vue de l'obtention du brevet d'officier :

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Organisation des services de secours ;	10 heures	10
▫ Secours et lutte contre l'incendie ;	80 heures	80
▫ Gestion des ressources humaines ;	20 heures	20
▫ Liaisons – Moyens de communications	20 heures	20
Un module de 40 heures à choisir parmi les modules suivants:		
▫ Instructeur ;	40 heures	40
▫ Matériel ;	40 heures	40
Total :	170 heures	170

VI. Formation en vue de l'obtention du brevet de technicien en prévention de l'incendie :

Modules obligatoires :	Heures	points
▫ Bases légales ;	5 heures	5
▫ Réglementation ;	30 heures	30
▫ Résistance au feu des éléments de construction et réaction au feu des matériaux de construction ;	25 heures	25
▫ Construction des bâtiments ;	20 heures	20
▫ Moyens de détection – moyens d'extinction ;	10 heures	10
▫ Exercices pratiques et formation ;	50 heures	50

Total :	140 heures	140
----------------	-------------------	------------

VII. **Formation en vue de l'obtention du brevet de gestion de situation de crise :**

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Textes législatifs et règlements ;	10 heures	10
▫ L'accident majeur : analyse et gestion de risque ;	20 heures	20
▫ La planification d'urgence ;	10 heures	10
▫ Télécommunication et procédures de situation d'exception, gestion de l'information en situation d'urgence collective ;	10 heures	10
<u>Total :</u>	50 heures	50

VIII. **Formation en vue de l'obtention du brevet de chef de service :**

<u>Modules obligatoires :</u>	<u>Heures</u>	<u>points</u>
▫ Management - gestion des ressources humaines ;	40 heures	40
▫ Relations publiques ;	20 heures	20
▫ Gestion technique et budgétaire .	20 heures	20
<u>Total :</u>	80 heures	80

RAPPORT D'ÉVALUATION ANNUEL RELATIF AU CONTRAT DE GESTION CONCLU ENTRE LA PROVINCE DE LIÈGE ET L'ASBL « CENTRE VERVIÉTOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ », EN ABRÉGÉ « C.V.P.S. » ASBL - EXERCICE 2012/PRÉVISIONS 2013 (DOCUMENT 13-14/181).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 9 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, plus particulièrement en ses articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la Loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu la fiche d'évaluation rédigée pour l'exercice 2012 relativement aux missions de service public dévolues par contrat de gestion conclu le 7 mars 2008 à l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S., asbl » ;

Vu les rapports d'évaluation positifs émanant, du Directeur en Chef-Médecin f.f. de la Santé et des Affaires sociales, remplaçant le Chef de secteur empêché et de Son Collège chargés de vérifier la correcte exécution du contrat ;

Attendu qu'il résulte de ces rapports que les tâches de service public assignées à l'ASBL « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » ont effectivement été réalisées par celle-ci avec une appréciation positive de Son Conseil tant quantitativement que qualitativement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE

Article 1^{er}. – d'attester que la vérification de la réalisation des tâches minimales de service public par l'association sans but lucratif « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » a été effectuée pour l'exercice 2012 conformément à l'article L2223-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation sur base du rapport positif émanant du Directeur en Chef-Médecin f.f. de la Santé et des Affaires sociales, remplaçant le Chef de secteur empêché, par application du contrat de gestion conclu entre l'asbl ici concernée et la Province de LIEGE le 7 mars 2008.

Article 2. – de marquer son accord sur le rapport d'évaluation positif tel que présenté, à l'endroit de cette asbl, par le Collège provincial.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

*Annexe 1 au contrat de gestion conclu en date du 7 mars 2008
entre la Province de Liège et l'Association sans but lucratif
Centre Verviétois de Promotion de la Santé*

RAPPORT D'EVALUATION DES TACHES

I. Identité de l'association

Dénomination sociale statutaire	Centre Verviétois de Promotion de la Santé ASBL	
Numéro d'entreprise	464.175.484	
Siège social	Rue de la Station, 9 à 4800 Verviers	
Adresse(s) d'activité(s)	Rue de la Station, 9 à 4800 Verviers	
Date de la création	10/06/1998	
Assujettissement ou non à la T.V.A.	Non-assujetti	
Téléphone 087/35.15.03	Fax 087/35.44.25	
Adresse e-mail r.bracci@cvps.be	Site internet http://www.cvps.be	
Statuts dernière version en possession de l'Administration centrale provinciale :		
<p align="center">oui non</p>		
<p align="center">Si non : exposer les motifs — date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant modifié les statuts ou prévue pour la modification statutaire éventuelle — date de la dernière Assemblée générale ordinaire — engagement de transmission.</p> <p align="center">Statuts coordonnés dans leur dernière version ci-joint (en annexe B.1)</p>		

II. En cas d'inspection

- Personne à rencontrer : Raffaele Bracci Fonction dans l'association : Coordinateur

- Personne(s) rencontrée(s) : Fonction(s) dans l'association :

- Fonctionnaire(s) chargé(s) de cette mission par le Collège provincial :

- Date de décision du Collège :

- Date d'inspection :

- Eventuellement : - Conseiller(s) provin(cial/ciaux) rencontré(s) :
(Nom, Prénom, Qualité)

- Date de la/des visite(s) :

III. Responsables :

- Président : Robert Botterman
Adresse : Les Cerisiers 112 - 4800 Petit-Rechain
Téléphone : 087/327.561
- ~~Secrétaire ; Trésorier ; Délégué(s) à la Gestion journalière ; Délégué(s) à la représentation ; gestionnaires ; autres (à préciser) (*)~~ : Marc Gerard
Adresse : Rue Chinrue, 28 - 4910 Theux
Téléphone : 087/32.90.93

JOINDRE LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE.

(*) : Biffer les mentions inutiles

IV. Fonctionnement

1) Personnel de l'asbl

Nombre de personnes employées (en équivalent temps plein)	
Sous contrat d'emploi	3,5 ETP+0,5 ETP (Maribel social du 26/03/12 au 31/12/12)+0,4 ETP du 1/11/12 au 31/12/12
ACS/APE	0,5 ETP ape-enseignement
Contrat de remplacement	
Chômeur mis au travail	
Mis a disposition	1 ETP 56.599,28 €
Autres	article 60 1 ETP (jusque fin février 2012)
Bénévoles non payés	
Mandataire syndical	
Mandataire provincial	

2) Cotisations

Existence ou non	oui
Montant annuel 2012	32 € (Association), 92 € (Institution & service) et 151 € (Province et Partis politiques)
Membres soumis à la cotisation :	
- effectifs : 41	oui – non
- adhérents : idem	oui – non
Nombre de membres en ordre de cotisation :	
- effectifs : 23	
- adhérents : idem	

3) Immeubles et infrastructures (éventuellement, détailler en annexe)

En propriété (nombre)	0
Louées (nombre)	0
Mises à disposition (nature du bien – superficie – Etablissement)	<i>Locaux privatifs situés dans un immeuble provincial : Annexe Modera, rue de la Station, 9 à 4800 Verviers (détails et convention de mise à disposition en annexe...)</i>
Montant annuel des frais fixes : assurances, hypothèque, taxes, etc.(montant globalisé, détaillé en annexe)	7.692€
Montant annuel des charges locatives (montant globalisé, détaillé en annexe ...)	17.234,94€

4) Activités particulières (dont publications et manifestations)

Dénomination	Lieu et date	Nombre de	Objectifs	Budget
--------------	--------------	-----------	-----------	--------

		participants		alloué

JOINDRE LE RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNEE PRECEDENTE

5) Subventions/subsides provinciaux

Montant des subsides reçus de la Province (tous services et tous secteurs confondus) pour l'année antérieure	4.674 €	
Conditions d'octroi imposées par l'arrêté du Collège provincial		
Justification de l'emploi des subventions octroyées (détails en annexe)	Production d'un outil pédagogique relatif aux cyberconsommations	
Documents probants établissant cette justification (copies des originaux en annexe)	Facture n° 201204014 de Produweb du 30/04/2012 (annexe B.2)	
Bilan et comptes de l'année antérieure ou, pour les petites asbl (art. 17 Loi 1921), le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (annexe B.1) à transmettre (délai à préciser)	
Approbation des comptes par l'AG ou par les commissaires ou vérificateurs aux comptes	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (annexe C.1.) à transmettre (délai à préciser)	
Rapport relatif à la situation administrative		
Rapport moral de l'association ou rapport de l'assemblée générale (le cas échéant)	déjà transmise à l'Administration centrale provinciale copie jointe (annexe D) à transmettre (délai à préciser)	
Numéros de comptes bancaires courants utilisés par l'association en vue du paiement correct de la subvention (*)		
Subsides reçus (année précédente)	Communauté française (DG) : (subvention de base+contribution complémentaire+solde 2011)	194.878,98EUR
	Région	0EUR
	Commune	7.125 EUR

	Autres (= subside de la Ville de Herve)	250 EUR
--	---	---------

(*) : JOINDRE UN BULLETIN DE VERSEMENT ANNULE REPRENANT LE N° ET L'ADRESSE COMPLETE DE L'ASSOCIATION

V. Projets et remarques

- Prévisions budgétaires pour l'année en cours :

Voir budget prévisionnel 2013 : annexe C.3

- Prévisions d'activités liées aux missions de service public pour l'année en cours (et suivante(s) éventuellement) :

Voir PACP 2008-2013 transmis en juin 2009 avec l'annexe 1.

- Demande(s) actuelle(s) en cours introduite(s) auprès de la Province de Liège.
Transmise(s) le - ~~à transmettre (évaluation du délai)~~

- Nature de la demande:
- Date d'introduction :
- Service provincial contacté:

VI. Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

Situation économique de la Province de Liège

2. Indicateurs quantitatifs

L'ASBL ne dispose pas de données quantitatives autres que celles figurant dans le rapport d'activités (à savoir nombre de contacts au niveau du centre de documentation). Toutefois, nous invitons le lecteur à se rapporter à notre programme d'actions coordonnées pluri-annuel (PACP) au niveau duquel on trouvera un bilan 2003-2008.

Par ailleurs, les indicateurs potentiels sont :

- Nombre de soutien méthodologique ;
- Type et nombre d'acteurs de terrain présents dans le Rézéa ;
- Type et nombre d'acteurs de terrain ayant sollicité un soutien du CVPS ;

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

a) Rapport d'activités (annexe D)

b) Comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A à l'Arrêté Royal du 26/6/03 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements

VII. Annexes jointes

- Inventaire du dossier (en Annexe a)
- Nombre d'annexes jointes (et nombre de pages s'il échet)

Toutes autres annexes portant les références b, c, d,..., z.

Signature(s) : ~~des membres du Conseil d'administration~~
~~du mandataire de l'Association (joindre la procuration du Conseil~~
~~d'administration~~
 du délégué à la gestion journalière ou à la représentation.
~~autres : préciser la qualité et la disposition statutaire habilitant cette/ces~~
~~personne(s)~~

DATE : 26/06/2013

EN QUADRUPLE EXEMPLAIRE.



R. BRACCI

APPRECIATION SUR LA RENCONTRE DES OBJECTIFS DEFINIS PAR LE CONTRAT DE GESTION (A COMPLETER PAR LE CHEF DE SECTEUR COMPETENT, PUIS PAR LE SERVICE ASBL DE LA DIRECTION GENERALE TRANSVERSALE PROVINCIALE ET A SOUMETTRE ANNUELLEMENT A L'EXECUTIF PROVINCIAL EN VUE DE REDIGER LE RAPPORT AD HOC AU CONSEIL PROVINCIAL).

Au regard des documents fournis, il apparaît que le **Centre Local de Promotion de la Santé de Verviers (CVPS)** a exercé en 2012, des activités dont la nature correspond bien à celles visées au contrat de gestion et qui lui ont permis de rencontrer au plus près les buts qu'il s'est assignés au travers de ses statuts et du contrat de gestion qu'il a conclu avec la Province de Liège le 07 mars 2008.

Le Centre s'astreint à remplir les missions fixées par le contrat de gestion, d'autant plus qu'elles rencontrent les obligations imposées par le Décret de la Communauté française du 14 juillet 1997 modifié par celui du 17 juillet 2003 portant organisation de la promotion de la santé et organisant les services provinciaux de santé par la réalisation de campagnes et de séances d'informations au public.

La rencontre des objectifs imposés conventionnellement à ladite association est satisfaisante dès lors qu'en 2012 l'on peut épingleur, en collaboration avec les services provinciaux, les activités suivantes :

- Promotion de la Santé à l'école :
 - Soutien et diffusion du concept d'écoles en santé
 - En collaboration avec CPMS de Spa : sensibilisation des enfants au respect des autres, au respect de son corps et de soi
 - Participation aux projets relatifs aux inégalités sociales de Santé
- Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) :
 - Le Bus Sex'etera de la Province de Liège
 - Coordination Verviétoise Vie relationnelle Affective et Sexuelle (COVRAS)
- Manifestations de préventions en collaboration avec le Service Provincial de Promotion de la Santé (Journée Mondiale sans Tabac, Journée Mondiale de lutte contre le Sida, etc.)
- Participation aux groupes de parole parents-enfants sur l'alimentation équilibrée et l'obésité infantile
- Soutien aux dynamiques locales de promotion de la Santé (L'alcool et nous, Atelier outil Cyberconsommation (RéZéa), Rencontres de l'Education sur à l'Environnement : « Environnement, social et santé : à la croisée des chemins », etc.)

A la lecture du rapport d'activités, les efforts réalisés pour améliorer les liens avec les partenaires adéquats ont été relevés et les perspectives générales concernant la politique de visibilité externe (Journée Portes Ouvertes, affichages, newsletters, site internet) sont encourageantes. La visibilité du soutien provincial dans cette politique de communication ne doit pas être minimisée.

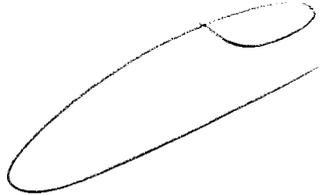
En 2012, le CVPS a donc occupé avec intérêt une place stratégique et un rôle de relai dans l'organisation de promotion de la santé et ce sur l'ensemble de l'arrondissement concerné. La spécificité du **CVPS** a bien été d'accompagner les acteurs, porteurs de projets, dans leur démarche de promotion de la santé. Il a été complémentaire avec les associations présentes sur le terrain.

Au vu des considérations émises ci-avant, je rends **un avis positif** quant à l'évolution de la réalisation des tâches minimales de service public imposées à cette association et estime qu'il n'y a dès lors pas lieu à adaptation de la convention de base pour l'exercice suivant.

Signature du Chef de secteur compétent et responsable du service central :

Docteur Alain NICOLAS,
Directeur en Chef – Médecin ff de la Santé et des Affaires sociales

Liège, le 23 septembre 2013.



SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'IMMEUBLE SIS BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 77 À LIÈGE POUR Y INSTALLER LA DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT INFRASTRUCTURES ET POUR LA CELLULE SUPRACOMMUNALITÉ (DOCUMENT 13-14/182).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 9 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder aux travaux relatifs à l'aménagement de locaux de l'immeuble sis boulevard de la Sauvenière 77 à 4000 Liège pour la Direction générale du département Infrastructures et Environnement et pour la cellule Supracommunalité, dont l'estimation s'élève au montant de 141.572,46 € hors TVA, soit 171.302,68 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans une perspective de soutien aux Communes et aux projets supracommunaux ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publicité peut être organisée, sur base de l'article 26, § 2, 1^o, d) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale du département Infrastructures et Environnement et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement son article 26, § 2, 1^o, d), ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 15 juillet 2011 et du 14 janvier 2013 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2, alinéa 1^{er} ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une procédure négociée directe avec publicité sera organisée en vue d’attribuer le marché public de travaux relatif à l’aménagement de locaux de l’immeuble sis boulevard de la Sauvenière 77 à Liège pour y installer la Direction générale du département Infrastructures et Environnement et pour la cellule Supracommunalité, dont l’estimation s’élève au montant de 141.572,46 € hors TVA, soit 171.302,68 € TVA de 21 % comprise.

Article 2. – Le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ – INSTITUT PROVINCIAL D’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE – SITE RUE DE HUY – RÉNOVATION DU HALL DE SPORTS ET AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES (DOCUMENT 13-14/183).

M. le Président informe l’Assemblée que ce document a été soumis à l’examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 2^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l’adopter par 9 voix pour et 5 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 2^{ème} Commission sont approuvées à l’unanimité.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu’il s’avère nécessaire de procéder aux travaux relatifs à la rénovation du hall de sports et à l’aménagement de vestiaires à l’Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy, dont l’estimation s’élève au montant de 371.426,02 € hors TVA, soit 449.425,48 € TVA de 21 % comprise ;

Considérant que ces travaux s’inscrivent dans une perspective de développement d’infrastructures sportives de qualité, de perfectionnement sportif et de soutien aux acteurs sportifs locaux ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges, les métrés et les plans ;

Considérant qu'une procédure négociée directe avec publicité peut être organisée, sur base de l'article 26, § 2, 1^o, d) de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction générale du Département Infrastructures et Environnement et approuvées par le Collège provincial ;

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et plus particulièrement son article 26, § 2, 1^o, d), ainsi que ses arrêtés royaux d'exécution du 15 juillet 2011 et du 14 janvier 2013 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu le livre II du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation organisant les Provinces et les dispositions de la Loi provinciale non abrogées, et plus particulièrement l'article L2222-2, alinéa 1^{er} ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une procédure négociée directe avec publicité sera organisée en vue d'attribuer le marché public de travaux relatif à la rénovation du hall de sports et à l'aménagement de vestiaires à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy, dont l'estimation s'élève au montant de 371.426,02 € hors TVA, soit 449.425,48 € TVA de 21 % comprise.

Article 2. – Le cahier spécial des charges, les métrés et les plans fixant les conditions de ce marché sont adoptés.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE TROIS MINIBUS « 22+1 » POUR LES BESOINS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE VERVIERS, L'INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE ET L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE (DOCUMENT 13-14/187).

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ESTHÉTIQUE, DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT 2014 (APPEL À PROJETS 2012-2013), DU PLAN D'ÉQUIPEMENT DIDACTIQUE 2014 ET DE L'ENCADREMENT DIFFÉRENCIÉ, POUR DIVERS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 13-14/188).

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ EN VUE DE LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE, DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT DIDACTIQUE ET DE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT 2014 (APPEL À PROJETS 2012-2013) POUR LES BESOINS DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 13-14/189).

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES - MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ EN VUE DE LA FOURNITURE, DANS LE CADRE DU PLAN D'ÉQUIPEMENT DIDACTIQUE ET DE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT 2014 (APPEL À PROJETS 2012-2013), DE MATÉRIEL DE CUISINE POUR LES BESOINS DE DIVERS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 13-14/190).

SERVICES PROVINCIAUX : MARCHÉ DE FOURNITURES – MODE DE PASSATION ET CONDITIONS DE MARCHÉ EN VUE DE LA FOURNITURE DE MATÉRIEL DE SOUDAGE DANS LE CADRE DE L'ÉQUIPEMENT DIDACTIQUE ET DE LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS POUR DIVERS ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE (DOCUMENT 13-14/191).

M. le Président informe l'Assemblée que les documents 13-14/187, 188, 189, 190 et 191 ont été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission et ont été regroupés à sa demande.

Les documents 13-14/187, 188, 190 et 191 ayant soulevé des questions, Mme Isabelle FRESON, Conseillère provinciale fait rapport sur ceux-ci au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à les adopter par 13 voix pour et 4 abstentions.

Le document 13-14/189 n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l'adopter par 13 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées par un vote globalisé, à l'unanimité. En conséquence, le Conseil adopte les cinq résolutions suivantes :

Document 13-14/187

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de trois minibus "22+1" pour les besoins de l'Ecole polytechnique de Verviers, l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Hesbaye et l'Institut provincial de formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence;

Considérant que le montant estimé du marché s'élève à un total de 223.140,50 EUR HTVA, soit 270.000 EUR TVAC (à savoir : 74.380,16 EUR HTVA, soit 90.000 EUR TVAC par minibus) ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'un appel d'offres ouvert peut être organisé en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires à l'acquisition de trois minibus sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction des Finances et Marchés de la Direction Générale Transversale, et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 13 mars 2014 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés subséquents relatifs à la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Un appel d'offres ouvert sera organisé en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de trois minibus "22+1" pour les besoins de l'École polytechnique de Verviers, l'Institut provincial d'enseignement secondaire de Hesbaye et l'Institut provincial de formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence, pour un montant total estimé à 223.140,50 EUR HTVA, soit 270.000 EUR TVAC (à savoir : 74.380,16 EUR HTVA, soit 90.000 EUR TVAC par minibus).

Article 2. – Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/188

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel d'esthétique, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013) et du plan d'équipement didactique 2014, pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège ;

Considérant que ce marché de fournitures est estimé au montant total de 79.080,33 EUR HTVA, soit 95.687,20 EUR TVAC ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication ouverte peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits tant au budget extraordinaire qu'au budget ordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction des Finances et Marchés de la Direction Générale Transversale, et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 13 mars 2014 ;

Vu la loi du la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une adjudication ouverte sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de matériel d'esthétique, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013) et du plan d'équipement didactique 2014, pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège, estimée à 79.080,33 EUR HTVA, soit 95.687,20 EUR TVAC.

Article 2. – Le cahier spécial des charges fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/189

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel de mécanique automobile, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège ;

Considérant que ce marché de fournitures est estimé au montant total de 134.919,17 EUR HTVA, soit 163.252,20 EUR TVAC ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Attendu qu'une adjudication ouverte peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction Générale de l'Enseignement provincial et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 13 mars 2014 ;

Vu la loi du la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une adjudication ouverte sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de matériel de mécanique automobile, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des Equipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014, pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège pour un montant estimé 134.919,17 EUR HTVA, soit 163.2522,20 EUR TVAC.

Article 2. – Le cahier spécial de charges révisé fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/190

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), de matériel de cuisine pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège ;

Considérant que ce marché de fournitures est estimé au montant total de 119.036,98 EUR HTVA, soit 144.034,75 EUR TVAC ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Considérant qu'une adjudication ouverte peut être organisée en vue de l'attribution de ce marché ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction Générale de l'Enseignement provincial et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 13 mars 2014 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés subséquents relatifs a la passation des marchés publics ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une adjudication ouverte sera organisée en vue d'attribuer le marché relatif à l'acquisition de matériel de cuisine, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège, pour un montant estimé à 119.036,98 EUR HTVA, soit 144.034,75 TVAC.

Article 2. – Le cahier spécial des charges révisé fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

Document 13-14/191

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Attendu qu'il s'avère nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel de soudage, dans le cadre de la modernisation des équipements didactiques de pointe de l'enseignement qualifiant 2014 pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège ;

Considérant que ce marché de fournitures est estimé au montant total de 71.172,23 EUR HTVA, soit 86.118,40 EUR TVAC ;

Vu les conditions du marché constituées par le cahier spécial des charges de cette entreprise ;

Attendu qu'une adjudication ouverte peut être organisée en vue de l'attribution du marché ;

Attendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget extraordinaire 2014 ;

Vu les propositions formulées à cet effet par la Direction Générale de l'Enseignement provincial et approuvées par le Collège provincial en sa séance du 13 mars 2014 ;

Vu la loi du la loi du 15 juin 2006 et ses arrêtés subséquents relative à la passation des marchés public ;

Vu l'article L2222-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

ADOPTE

Article 1^{er}. – Une adjudication ouverte sera organisée en vue d’attribuer le marché relatif à l’acquisition de matériel de soudage, dans le cadre de l’Equipement Didactique et de la Modernisation des Equipements, pour divers établissements de la Province de Liège pour un montant estimé 71.172,23 EUR HTVA, soit 86.118,40 EUR TVAC.

Article 2. – Le cahier spécial de charges révisé fixant les conditions de ce marché est approuvé.

En séance à Liège, le 24 mars 2014.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

OCTROI DE SUBVENTIONS EN MATIÈRE D’AGRICULTURE – DEMANDE DE SOUTIEN DE LA VILLE DE WAREMME (DOCUMENT 13-14/192).

M. le Président informe l’Assemblée que ce document a été soumis à l’examen de la 5^{ème} Commission.

Ce document n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, la 5^{ème} Commission invite dès lors le Conseil à l’adopter par 13 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. Dominique DRION, Conseiller provincial intervient à la tribune. M. le Député provincial Robert MEUREAU réagit de son banc. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mises aux voix, les conclusions de la 5^{ème} Commission sont approuvées :

- Votent pour : le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO et le groupe PTB+.
- S’abstient : le groupe CDH-CSP.

En conséquence, le Conseil adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu le Décret du Parlement wallon du 31 janvier 2013 entré en vigueur le 1er juin 2013, modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement ses articles L3331-1, à L3331-8, contenus au Livre IV, Titre III ;

Vu la circulaire du Ministre des pouvoirs locaux et de la Ville, Paul FURLAN, datée du 30 mai 2013 portant sur l’octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que ledit Décret attribue compétence au Conseil provincial pour l’octroi de subventions telles qu’elles y sont définies ;

Vu la demande de subvention introduite par la Ville de Waremme tendant à l'obtention d'un soutien de l'Institution provinciale dans le cadre de l'organisation du « Printemps grandeur nature », le 19 avril 2014 à Waremme ;

Considérant que la demande, telle que motivée par le demandeur et explicitée par le service émetteur dans la fiche de renseignements qu'il transmet à l'appui de la demande, atteste que ce projet participe au développement et à la promotion d'une agriculture durable en Province de Liège ;

Attendu que l'objet à subventionner, présenté à des fins non lucratives, répond, de ces chefs, aux exigences portées par l'article L3331-2, du CDLD, en ce qu'il impose que la subvention dont question corresponde à une aide du pouvoir provincial à l'endroit d'une proposition de développer une activité ou un événement s'inscrivant dans les priorités définies par la politique provinciale et relevant de l'intérêt provincial ;

Attendu que le bénéficiaire a joint à sa demande le budget de la manifestation en vertu de laquelle la présente subvention lui est allouée ;

Attendu au regard des considérations qui précèdent, qu'il échet de rencontrer la demande de subvention susvisée, dans les limites des crédits inscrits au budget provincial ;

Attendu qu'il résulte du dossier ainsi que de la nature même de la subvention qu'aucun règlement, ni convention ne modélise les conditions d'octroi et d'emploi de cette subvention ;

Sur proposition du Collège provincial,

DÉCIDE

Article 1^{er}. – D'octroyer, à titre de subvention, dans les limites des crédits inscrits à cet effet au budget provincial, à la Ville de Waremme – rue Joseph Wauters, 2 à 4300 Waremme, un montant de 10.000,00 EUR, dans le but d'aider le bénéficiaire à l'organisation du « Printemps grandeur nature », le 19 avril 2014 à Waremme.

Article 2. – L'organisation bénéficiaire respectera la finalité de la subvention accordée sous peine d'être contrainte de procéder à sa restitution, telle que prévue en cas de non-respect de cette finalité, par application des articles L3331-6, et L3331-8, §1^{er}, 1^o, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 3. – Toutes les dispositions susceptibles d'être mises à charge du bénéficiaire en exécution des dispositions impératives du Livre IV, Titre III du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation sont applicables à l'exécution de la présente décision.

Article 4. – Le bénéficiaire devra produire, dans les trois mois suivant la manifestation pour laquelle la subvention est allouée, les justificatifs d'utilisation du montant octroyé. Ces justificatifs consisteront en factures, extraits de compte bancaire, relevé des activités et/ou attestation sur l'honneur.

Article 5. – Le Collège provincial procèdera à l'engagement ainsi qu'à l'ordonnancement de la présente résolution, en un versement unique avant la production des justificatifs par le bénéficiaire.

Article 6. – Les Services agricoles sont chargés :

- de procéder, dès après l'expiration du délai accordé au bénéficiaire pour produire les pièces justificatives, au contrôle de l'utilisation de la subvention ainsi octroyée ;
- de rendre compte de ce contrôle au Collège provincial par le biais du plus prochain rapport trimestriel suivant ledit contrôle.

Article 7. – Le Collège provincial est chargé de notifier cette résolution au bénéficiaire concerné, sous les signatures du Député provincial rapporteur et de Madame la Directrice générale provinciale.

En séance à Liège, le 24 mars 2014

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Claude KLENKENBERG.

ECETIA FINANCES SA : CONVENTION D'ACTIONNAIRES À CONCLURE + ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2014 - MODIFICATIONS STATUTAIRES + RÉDUCTION DE CAPITAL (DOCUMENT 13-14/193).

Ce document sera soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission en date du jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « L'ENSEIGNEMENT » (DOCUMENT 13-14/RA/07).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Marie MONVILLE, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. André GERARD, Conseiller provincial, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial-Président André GILLES donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA FORMATION ET LES CENTRES PMS ET PSE » (DOCUMENT 13-14/RA/08).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. André DENIS, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. André GERARD, Conseiller provincial, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial-Président André GILLES donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LES GRANDS ÉVÉNEMENTS » (DOCUMENT 13-14/RA/13).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission et n'a soulevé aucune remarque ni question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Les Grands Événements ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA COMMUNICATION, LE PROTOCOLE ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES ». (NON INCLUS LES RELATIONS EXTÉRIEURES) (DOCUMENT 13-14/RA/14).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Valérie DERSELLE, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures » (non inclus les Relations extérieures).

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA SUPRACOMMUNALITÉ » (DOCUMENT 13-14/RA/19).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 1^{ère} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Vinciane SOHET, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 1^{ère} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Supracommunalité ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT LES « INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT » (DOCUMENT 13-14/RA/09).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Valérie DERSELLE, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant les « Infrastructures et Environnement ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA SANTÉ PUBLIQUE ET LA QUALITÉ DE LA VIE » (DOCUMENT 13-14/RA/10).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 2^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. André GERARD, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 2^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. Luc LEJEUNE, Conseiller provincial, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial, Vice-président Georges PIRE donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA COMMUNICATION, LE PROTOCOLE ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES ». (NON INCLUS LA COMMUNICATION ET LE PROTOCOLE) (DOCUMENT 13-14/RA/14).

M. le Président informe l'Assemblée que la 2^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures » (non inclus la Communication et le Protocole).

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA CULTURE » (DOCUMENT 13-14/RA/02).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Marc YERNA, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. José SPITS, Conseiller provincial, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial-Président André GILLES, suppléant M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial absent, donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA JEUNESSE » (DOCUMENT 13-14/RA/04).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Jeunesse ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LE LOGEMENT » (DOCUMENT 13-14/RA/06).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Marc YERNA, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial-Président André GILLES, suppléant M. Paul-Emile MOTTARD, Député provincial absent, donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LE TOURISME » (DOCUMENT 13-14/RA/12).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, Mme Valérie DERSELLE, Conseillère provinciale fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Le Tourisme ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT LA « CELLULE FONDS EUROPÉENS » (DOCUMENT 13-14/RA/16).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 3^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Pierre ERLER, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 3^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant la « Cellule Fonds Européens ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA FAMILLE, L'ENFANCE, LES AFFAIRES SOCIALES ET LES PRÊTS D'ÉTUDES » (DOCUMENT 13-14/RA/05).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 4^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, M. Marc HODY, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 4^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. Mme Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale, intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Mme la Députée provinciale Katty FIRQUET donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « L'AGRICULTURE » (DOCUMENT 13-14/RA/01).

M. le Président informe l'Assemblée que ce document a été soumis à l'examen de la 5^{ème} Commission.

Ce document ayant soulevé une question, M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial fait rapport sur celui-ci au nom de la 5^{ème} Commission, laquelle invite l'Assemblée à prendre connaissance dudit rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion générale. MM Jean-Claude JADOT, José SPITS et Daniel FRANZEN, Conseillers provinciaux, interviennent à la tribune. M. Fabian CULOT, Conseiller provincial réagit à l'intervention de M. José SPITS depuis la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial Robert MEUREAU donnera la réponse du Collège à ces interventions le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS » (DOCUMENT 13-14/RA/03).

M. le Président informe l'Assemblée la que 5^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. Jean-Claude JADOT, Conseiller provincial intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial Robert MEUREAU donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION » (DOCUMENT 13-14/RA/11).

M. le Président informe l'Assemblée que la 5^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. M. Rafik RASSAA, Conseiller provincial intervient à la tribune. Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

M. le Député provincial Robert MEUREAU donnera la réponse du Collège à cette intervention le jeudi 27 mars.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT LE « SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES » (DOCUMENT 13-14/RA/15).

M. le Président informe l'Assemblée la 5^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant le « Service de Gestion des Ressources humaines ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT « LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES » (DOCUMENT 13-14/RA/17).

M. le Président informe l'Assemblée que la 5^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Les Sanctions administratives communales ».

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 CONCERNANT LA « CELLULE MANAGEMENT ET ORGANISATION » (DOCUMENT 13-14/RA/18).

M. le Président informe l'Assemblée que la 5^{ème} Commission a examiné ce document, lequel n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

M. le Président ouvre la discussion générale. Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président clôt la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant la « Cellule Management et Organisation ».

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Aucune réclamation n'ayant été formulée à son sujet, M. le Président déclare approuvé le procès-verbal de la réunion du 27 février 2014.

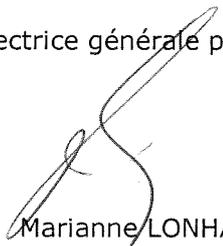
7. CLOTURE DE LA REUNION

M. le Président déclare close la réunion publique. La réunion publique est levée à 17 heures.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,


Marianne LONHAY


Claude KLENKENBERG.